



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION  
D'YVELINES POUR L'ADDUCTION DE L'EAU

2017

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE



PARCE QUE CHAQUE TERRITOIRE EST UNIQUE.



## Table des matières

<b>EDITORIAL:</b> .....	<b>3</b>
<b>L'ESSENTIEL DE L'ANNEE</b> .....	<b>4</b>
LES CHIFFRES CLÉS DE CETTE ANNÉE .....	5
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNÉE .....	6
<b>LE CONTRAT</b> .....	<b>7</b>
LA VIE DE VOTRE CONTRAT .....	8
<b>PRESENTATION DE L'ENTREPRISE</b> .....	<b>11</b>
PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION SAUR .....	12
LES SMART SOLUTIONS BY SAUR .....	13
LES REPRÉSENTANTS DU CONTRAT .....	15
<b>LE PATRIMOINE DE SERVICE</b> .....	<b>16</b>
VOTRE PATRIMOINE .....	17
LE RÉSEAU .....	17
LES COMPTEURS .....	18
<b>LE SERVICE AUX USAGERS</b> .....	<b>19</b>
VOS BRANCHEMENTS .....	20
LES VOLUMES CONSOMMÉS .....	20
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RÉCLAMATIONS .....	20
<b>BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNÉE</b> .....	<b>21</b>
CAPACITÉ DE STOCKAGE .....	22
LE RENDEMENT DE RÉSEAU .....	22
L'INDICE LINÉAIRE DE PERTES (ILP) .....	22
L'INDICE LINÉAIRE DE VOLUME NON COMPTÉ (ILVNC) .....	23
L'INDICE LINÉAIRE DE CONSOMMATION (ILC) .....	23
LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE .....	23
<b>LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE</b> .....	<b>24</b>
SYNTHÈSE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EN 2017 .....	25
SYNTHÈSE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUÉES ET TRAITÉES EN 2017 .....	25
L'EAU TRAITÉE .....	25
L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION .....	26
CONFORMITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE .....	26
<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE</b> .....	<b>27</b>
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007 .....	28
<b>LES INTERVENTIONS RÉALISÉES</b> .....	<b>31</b>
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION .....	32
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE .....	33
<b>LES PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION</b> .....	<b>34</b>
<b>LE CARE</b> .....	<b>37</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>39</b>
<b>LE PATRIMOINE DE SERVICE</b> .....	<b>40</b>
<b>LE SERVICE AUX USAGERS</b> .....	<b>47</b>





LA GESTION CLIENTÈLE .....	48
FACTURE 120 M3 .....	51
NOTE DE CALCUL DE RÉVISION DU PRIX DE L'EAU .....	54
<b>BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNÉE .....</b>	<b>56</b>
CONSUMMATION D'ÉNERGIE .....	60
<b>LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUEE.....</b>	<b>61</b>
L'EAU BRUTE .....	62
L'EAU TRAITÉE .....	63
L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION .....	63
L'EAU DISTRIBUÉE.....	64
SYNTHÈSE .....	65
<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE .....</b>	<b>67</b>
DÉTAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE.....	68
<b>LES INTERVENTIONS RÉALISÉES .....</b>	<b>70</b>
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION.....	71
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	89
LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT DANS LE CADRE DU FOND CONTRACTUEL STATIONS (ÉQUIPEMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES) .....	96
LA GARANTIE POUR LA CONTINUITÉ DE SERVICE.....	109
LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT DANS LE CADRE DU FONDS CONTRACTUEL RÉSEAU.....	111
LE RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS EN PLOMB .....	112
LES TRAVAUX NEUFS RÉALISÉS PAR SAUR EN 2017 .....	114
LES TRAVAUX NEUFS DE CANALISATIONS RÉALISÉS PAR LE SYNDICAT EN 2017 .....	119
<b>ANNEXES COMPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>121</b>
PROBLÉMATIQUE CHLORURE DE VINYLE MONOMÈRE (CVM) .....	121
TÉLÉGESTION DES INSTALLATIONS - ARRÊT DU RTC ET DU GSMDATA .....	123
<b>LE GLOSSAIRE .....</b>	<b>124</b>
<b>LES NOUVEAUX TEXTES RÉGLEMENTAIRES.....</b>	<b>124</b>



## EDITORIAL:



*Dans un souci constant d'améliorer notre service et d'apporter à nos clients une information claire et concise, nous nous sommes attachés à vous proposer un Rapport Annuel du Déléguataire didactique et pédagogique d'une lecture agréable et efficace.*

*Tous les ans, nous vous remettons ce rapport qui reprend réglementairement tous les éléments techniques et financiers du service public de l'eau potable. De nombreux éléments sur la qualité du service assuré par nos soins pour le compte de votre collectivité sont présentés dans ce rapport.*

*Afin d'en faciliter la lecture, ce Rapport Annuel du Déléguataire est composé de 2 parties :*

- *Une partie synthétique reprenant les informations principales du contrat sur l'année écoulée, organisée pour une appropriation et une compréhension rapide du contenu représentant les événements marquants de l'année, les travaux réalisés, les chiffres clés et les indicateurs de performance du service...*
- *Une partie annexe avec l'ensemble des données techniques détaillées, pour une information précise et complète : votre patrimoine, les interventions réalisées réparties par communes, le détail des calculs des indicateurs...*

*Cette version présente, en toute transparence, l'ensemble des actions de l'année qui façonnent au quotidien la mission de SAUR au service de la collectivité et de tous ses usagers.*

**Parce que chaque territoire est unique**, nous serons à votre écoute sur d'éventuelles améliorations que l'on pourra apporter à ce rapport.

*En répondant ainsi à vos attentes, nos engagements et nos actions seront plus facilement mesurables et évalués dans le temps, afin que chacun puisse juger de notre sincérité et de nos performances en termes de qualité de service sur votre territoire. Bonne lecture !*

Pierre CASTERAN

Le Directeur Régional Ile-de-France





1.

## L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

*Les temps forts et les chiffres  
clés de l'année d'exercice*

## LES CHIFFRES CLÉS DE CETTE ANNÉE



**4** ouvrages de prélèvement



**2** stations de production

**3 974 718** m<sup>3</sup> produits sur la période de relèvement ramenée à 365 jours

**2 762 985** m<sup>3</sup> importés sur la période de relèvement ramenée à 365 jours

**647 150** m<sup>3</sup> exportés sur la période de relèvement ramenée à 365 jours



**12** ouvrages de stockage

**15 400** m<sup>3</sup> de stockage

**6 090 553** m<sup>3</sup> distribués sur la période de relèvement ramenée à 365 jours

**899** kml de réseau

**34 659** branchements

**100%** des analyses bactériologiques conformes

**97,9%** des analyses physico-chimiques conformes



**194** fuite(s) sur conduite(s) réparée(s)

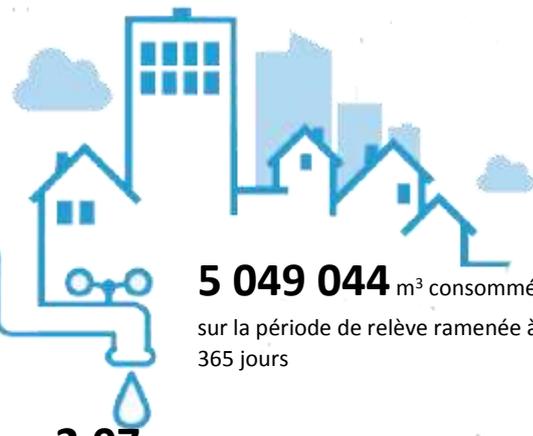
**132** fuite(s) sur branchement(s) réparée(s)



**84,85%** de rendement de réseau

**3,11** m<sup>3</sup>/km/jour d'Indice linéaire de perte

Rendement réseau et ILP Indicateurs du Maire



**5 049 044** m<sup>3</sup> consommés sur la période de relèvement ramenée à 365 jours

Prix de l'eau : **2,07** € TTC / m<sup>3</sup>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une facture de 120 m<sup>3</sup>



## LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNÉE

### Travaux :

- Fin des chantiers de construction des deux usines de décarbonatation du SIRYAE, aux Bîmes et à Rosay, et mise en service à partir du 12 décembre 2017, concomitamment avec l'usine du SIVOM de la Vaucouleurs, à St-Lubin-de-la-Haye, pour un objectif de dureté totale de 22°F.
- Poursuite du marché de renouvellement des canalisations vétustes du Syndicat supervisé par SAFEGE et réalisé par le groupement SOGEA Hydraulique/SAUR ;

### Performances du réseau et sécurité d'approvisionnement :

- Rendement hydraulique et indice linéaire de pertes stables ;
- Poursuite des projets de réduction de pression, sur Beynes la Maladrerie, Elancourt Village, Flexanville Féranville, Montainville, Saulx-Marchais et Beynes Pissotte ;

### Qualité de l'eau :

- En 2017, les non-conformités observées concernent la présence de métaux sur des installations après compteur (plomb), de chlorure de vinyle monomère sur une antenne en PVC et de pesticides sur la ressource (Rosay 1 vers Rosay et Boinvilliers, en attente du raccordement à l'usine de traitement de Rosay 2) ;
- Poursuite de la procédure d'autorisation préfectorale de prélèvement (et de la mise en œuvre de périmètres de protection) sur les captages de Rosay 1 et 2, en lien avec le Conseil Départemental.





2.

## LE CONTRAT

*Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation*



## LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'eau potable du contrat du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION D'YVELINES POUR L'ADDUCTION DE L'EAU est délégué à SAUR dans le cadre d'une Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 janvier 2013, arrivera à échéance le 31 décembre 2024.

### Les avenants du contrat



#### AVENANT N° 1

**Objet :** Adhésion de la commune du Mesnil st Denis

date de signature par la Collectivité : 01/07/2014

date de visa de la Préfecture : 10/07/2014

Date d'effet : 01/07/2014

#### AVENANT N° 2

**Objet :** Passage à une seule relève des compteurs abonnés par an – Nouvelle réglementation (loi Brottes) – Adhésion des communes de Boinvilliers et Rosay – Mise hors service des forages d'Autouillet et de l'Artoire

date de signature par la Collectivité : 26/10/2016

date de visa de la Préfecture : 27/09/2016

Date d'effet : 27/09/2016

#### AVENANT N° 3

**Objet :** Intégration dans le périmètre d'affermage des usines de décarbonatation sur les usines de production des Bîmes et de Rosay

date de signature par la Collectivité : 03/04/2018

date de visa de la Préfecture : 05/04/2018

Date d'effet : 05/04/2018

### Les collectivités adhérentes

Collectivité adhérente	Maire au 31/12/2017
ANDELU	RAVENEL Olivier
AUTEUIL LE ROI	CHAVILLON Marie-Christine
AUTOUILLET	LENARD Françoise
BAZAINVILLE	FEREDIE Daniel
BAZOCHES SUR GUYONNE	NICCO Dominique
BEHOUST	PELISSIER Guy
BEYNES	BRICAULT Alain
BOINVILLIERS	AUBEL Gisèle
BOISSY SANS AVOIR	CORBY Jean-Pierre
FLEXANVILLE	SAUSSAY Didier
GALLUIS	GONTHIER Annie
GAMBAIS	BIZEAU Régis
GAMBAISEUIL	CAZANEUVE Claude
GARANCIERES	LORINQUER Christian

Collectivité adhérente	Maire au 31/12/2017
MAREIL SUR MAULDRE	MANNE Max
MAULETTE	TONDU Eric
MERE	RECOUSSINES Michel
MILLEMONT	JOSEPH Annie
MILON LA CHAPELLE	PELLETIER Jacques
MONTAINVILLE	MARTIN Eric
MONTFORT L'AMAURY	PLANCHENAUULT Hervé
NEAUPHE LE VIEUX	PLANCHON Denise
ORGERUS	VERPLAETSE Jean-Michel
OSMOY	DURAND Joël
PRUNAY LE TEMPLE	MYOTTE Jean
RICHEBOURG	COURTY Bernadette
ROSAY	MARMIN Bruno
SAINT FORGET	JANNIN Jean-Luc





Collectivité adhérente	Maire au 31/12/2017
GOUPILLIERES	JEAN Raymond
GROSROUVRE	WINOCOUR Marc
LA QUEUE LEZ YVELINES	VERENNEMAN Michel
LE MESNIL ST DENIS	AUBERT Evelyne
LE PERRY EN YVELYNES	DESCHAMPS Paulette
LE TREMBLAY SUR MAULDRE	LE FOLL Joseph
LES ESSARTS LE ROI	POMMET Raymond
LES MESNULS	ROUX Michel
LEVIS ST NOM	GRIGNON Anne
MARCQ	SOUIN Pierre
MAREIL LE GUYON	DECROIX Jean-Pierre

Collectivité adhérente	Maire au 31/12/2017
SAINT GERMAIN DE LA GRANGE	HAUET Bertrand
SAINT LAMBERT DES BOIS	GUEGUEN Bernard
SAINT MARTIN DES CHAMPS	BAZONNET Jacques
SAINT QUENTIN EN YVELINES	LAUGIER Michel
SAINT REMY L'HONORE	BOURRAT Toine
SAULX MARCHAIS	DEFIVES Gaëtan
TACOIGNIERES	MANSAT Jean-Jacques
THOIRY	MOUTOT François
VICQ	JACQUES, Bernard
VIEILLE EGLISE EN YVELINES	BEHAGUEL Isabelle
VILLIERS LE MAHIEU	FARE Frédéric

Les communes d'Elancourt et de Magny-les-Hameaux sont adhérentes du SIRYAE par le biais de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY).

## **Les conventions du contrat**

### **Les conventions d'export :**

Acheteur	Pour le compte	Date début	Durée
Lyonnaise des Eaux	Commune de Rambouillet	En cours	En cours
	SIAEP de Feucherolles	En cours	En cours
	CAMY	1/1/2011	8 ans + tacite reconduction
VEOLIA	SIAEP Forêt de Rambouillet	En cours	En cours
	Commune de Septeuil	1/1/2013	12 ans

D'autres exportations d'eau sont intégrées à des conventions d'importation d'eau car le volume exporté est très inférieur au volume importé. Il s'agit des interconnexions suivantes :

- vers le SIVRD entre Maulette et Houdan et entre Richebourg et Gressey : en déduction de l'achat d'eau en gros au SIVRD ;
- vers le SIAEP de Jouars Pontchartrain Maurepas entre Elancourt et Maurepas : en déduction de l'achat d'eau en gros de la Villeparc ;
- vers le SIAEP de Cernay la Ville, entre le Perray et Auffargis : en déduction de l'achat d'eau en gros à Lyonnaise des Eaux – Sud Parisien sur Magny les Hameaux.

Par ailleurs, les habitants de plusieurs écarts de communes non adhérentes sont directement clients du SIRYAE :

- hameau des Brûlins, Commune d'Auffargis, SIAEP de Cernay ;
- une rue de Vieille Église dont un côté est Vieille Église et l'autre Rambouillet ;
- plusieurs antennes en limite de communes (entre Neauphle et Villiers St Frédéric, entre le Tremblay et Maurepas).

Le recensement exhaustif a été réalisé afin que le Syndicat soit en mesure de décider s'il y a lieu d'établir des conventions à ce titre.





### Les conventions d'import :

Vendeur	Zone desservie	Date début	Durée	Origine de l'eau	Particularité
SIVRD / SAUR	Ouest du SIRYAE	01/01/2011	20 ans	St Lubin de la Haye	secours du SIRYAE vers le SIVRD
Lyonnaise des Eaux	Est du SIRYAE et Elancourt	01/01/2013	12 ans	Aubergenville, la Chapelle, Morsang, Viry	quota la Chapelle = 500 000m <sup>3</sup>
SIAEP Jouars Pontchartrain Maurepas / Veolia	Elancourt quartier Villeparc	09/04/2009	30 ans	Cressay	Également dilution des eaux du SIAEP à Cressay avec celles du SIRYAE
SMG SEVESC	Elancourt ZAC des Côtes	01/01/2013	12 ans	Louveciennes	

SAUR n'est pas signataire de la convention avec Lyonnaise des Eaux.

Une convention de secours mutuel doit être conclue entre le SIRYAE et la commune de Dammartin en Serve, précédemment partenaire du SIAEP de Boinvilliers-Rosay.

### Les autres conventions :

Conventions de reversement de redevances assainissement :

Communes concernées	Parties signataires (outre SAUR)	Service assainissement	Date de signature
Boinvilliers	Veolia	Boinvilliers	Non signée
Elancourt, Magny les Hameaux	CA SQY / SEVESC	CA SQY (collecte)	Non signée
Le Perray en Yvelines	Commune	Le Perray en Yvelines	Signée sans date
Les Essarts le Roi	Commune	Les Essarts le Roi (collecte)	24/03/2014
Levis St Nom	Commune	Levis St Nom (collecte)	17/03/2014
Richebourg	Lyonnaise des Eaux	Richebourg	05/11/2013
Maulette	Lyonnaise des Eaux	SIA Houdan Maulette	
St Forget, Magny les Hameaux	Lyonnaise des Eaux	SIA Dampierre/SIAHVY (collecte et traitement)	11/02/2014
Montainville, Mareil sur Mauldre	Lyonnaise des Eaux	SIA Vallée de la Mauldre	14/11/2013
Levis St Nom, Les Essarts le Roi	Syndicat	SIA des Sources de l'Yvette (traitement)	2014
St Forget, Magny les Hameaux	Syndicat	SIAAP (traitement)	Non signée
Neauphle le Vieux, Le Tremblay sur Mauldre, St Rémy l'Honoré, Saulx Marchais, Mareil le Guyon, Bazoches sur Guyonne, Galluis, Villiers le Mahieu, Les Mesnuls, Montfort l'Amaury, St Germain de la Grange	Syndicat	SIARNC	10/12/2013
St Lambert des Bois	Commune	St Lambert des Bois	19/08/2013
St Martin des Champs	Commune	St Martin des Champs	02/10/2013
Andelu, Marcq, Thoiry	Aqualter	SIAR Thoiry	20/09/2013
Vieille Eglise en Yvelines	Commune	Vieille Eglise en Yvelines (collecte)	2014
Vieille Eglise en Yvelines	Syndicat	SI Région de Rambouillet (traitement)	Non signée

Les communes disposant de l'assainissement collectif et dont le délégataire est SAUR ne font pas l'objet d'une convention de reversement de redevances assainissement.



## LA PROXIMITÉ

Écouter et agir  
en conséquence

## LA SOLIDARITÉ

Se rendre disponible  
et faire primer le collectif

## LA TRANSPARENCE

Partager l'information  
et travailler en confiance

## LE SENS DU SERVICE

Se montrer réactif  
et toujours à l'écoute du client

## LA RESPONSABILITÉ

Agir et assumer  
ses décisions

## LE PRAGMATISME

Apporter des solutions  
simples et efficaces



## LA PROXIMITÉ

ÉCOUTER ET DÉCIDER EN CONSÉQUENCE

## LA SOLIDARITÉ

SE RENDRE DISPONIBLE ET FAIRE PRIMER LE COLLECTIF

## LA TRANSPARENCE

PARTAGER L'INFORMATION ET TRAVAILLER EN CONFIANCE

## LE SENS DU SERVICE

SE MONTRER RÉACTIF ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DU CLIENT

## LA RESPONSABILITÉ

AGIR ET ASSUMER SES DÉCISIONS

## LE PRAGMATISME

APPORTER DES SOLUTIONS SIMPLES ET EFFICACES

3.



SAUR, LES VALEURS FORTES FONT LES GRANDES ÉQUIPES.

PRESENTATION DE  
L'ENTREPRISE

*Saur, une organisation et  
une méthode éprouvée*

À MARNE-LA-VALLÉE

Sébastien, Chargé gestion des réseaux | Annick, Expert CPO | Laurent, Directeur de production | Antoine, Dessinateur projeteur | Sandra, Chargée clientèle | Mickaël, Electricien | Richard, Directeur régional | Anne-Sophie



## PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION SAUR

La société SAUR, une entreprise décentralisée proche des territoires, assure une couverture nationale grâce à **6 Directions Opérationnelles (DIROP)**, **8 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO)** ET **20 Directions Régionales (DR)** (dont 2 dans les DOM) composées de 60 **AGENCES** qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces directions régionales et agences assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

En appui de la **Direction Régionale**, la **Direction Opérationnelle** et le **Centre de Pilotage Opérationnel**, regroupent l'ensemble des services pour mettre en œuvre notre stratégie et répondre pleinement aux besoins de votre territoire.

### NOTRE STRATÉGIE

- Une méthodologie approuvée.
- Une organisation et des outils innovants.
- Des équipes et des compétences locales mobilisées 24h/24.

## NOTRE CPO EST LE DISPOSITIF CENTRALISÉ DE SUPERVISION ET DE PILOTAGE EN TEMPS RÉEL DE L'EXPLOITATION



Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Grâce à l'information, issue d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24, votre service de l'eau devient intelligent et interactif.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences votre service des collectivités en intégrant vos enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau sur votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'informations des différents capteurs.

Le CPO permet de mettre à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

Cette organisation et notre stratégie nous permettent de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.





## LES SMART SOLUTIONS BY SAUR

LE MEILLEUR DES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE VOTRE COLLECTIVITÉ ET DE L'INDUSTRIE.

Le développement de technologies intelligentes dans le domaine de l'eau est un axe clé de notre politique d'innovation.

Saur innove en partenariat avec des sociétés spécialisées, afin de relever les défis de demain : gestion de la ressource, gestion du patrimoine, sécurisation de la ressource et de la distribution et suivi permanent de la qualité de l'eau.

Grâce à ce partenariat, nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur tous les territoires et nous créons de nouveaux services pour mieux préserver la ressource en eau, le patrimoine et l'environnement afin de répondre aux 4 grands enjeux de la politique de l'eau.

➔ 4 enjeux : des solutions innovantes



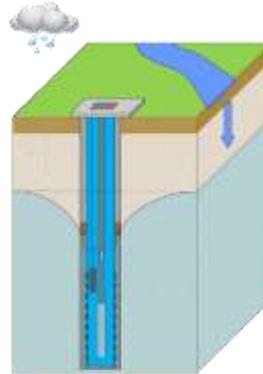
### ENJEU 1 GESTION, SURVEILLANCE ACTIVE ET PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE

#### ① MAÎTRISER ET SURVEILLER LA RESSOURCE EN EAU

**Aquavision©** permet :

- De gérer en continu et de sécuriser la ressource en connaissant parfaitement ses aspects qualitatifs et quantitatifs et leur évolution dans le temps ;
- De mieux anticiper les risques de sécheresse et de dégradation de la ressource ;

- De pérenniser la ressource et d'optimiser son exploitation (vérification du débit spécifique, rabattement...);

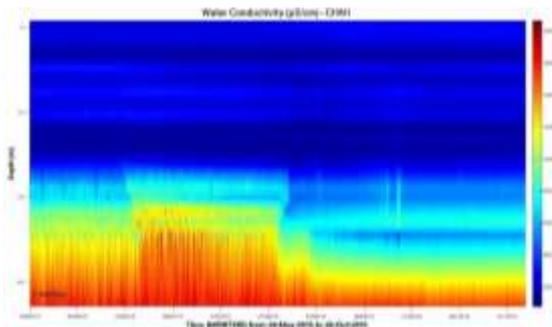


AquaStandard – Control ou Sécurité



Aqua 3D

Les données issues d'Aquavision© (courbe enveloppe, suivi du biseau salé...), vous sont mises à disposition sous **EMI** ou « Interface de gestion des données environnementales »



Exemple de suivi du biseau salé

#### ② AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE EN DÉTECTANT LES FUITES PLUS RAPIDEMENT

**EAR©** (Ecoute Active de Réseaux) permet :

- d'assurer une localisation précise des fuites et de les réparer au plus vite
- une écoute acoustique fiable en continu des réseaux.



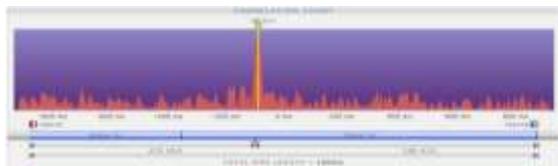
**ENIGMA3M©** permet :

- des écoutes acoustiques géolocalisées





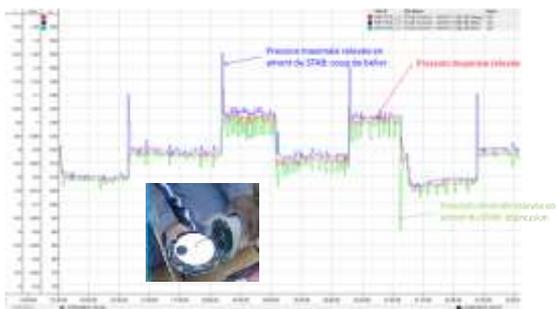
- des **corrélations systématiques de nuit** pour déterminer l'emplacement précis des fuites



### ③ PRÉSERVER VOTRE PATRIMOINE ET LIMITER LES VOLUMES DE PERTE PAR UNE SURVEILLANCE EN CONTINUE DES PHÉNOMÈNES TRANSITOIRES

**CELLO4S©** permet :

- de suivre en continu les phénomènes transitoires et l'évolution des pressions dans les conduites
- proposer des solutions pour limiter les à-coups hydrauliques qui fragilisent le réseau



## ENJEU 2 SÉCURISATION ET SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

### ④ AMÉLIORER EN TEMPS RÉEL LA PERFORMANCE ET LA FIABILITÉ DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU

**Intellitect©** (sondes multiparamètres) permet :

- D'assurer la détection rapide d'anomalies ou de zones de défaillances critiques ;
- D'anticiper les dysfonctionnements ;
- De sécuriser 24h/24 la distribution d'eau aux abonnés ;
- D'obtenir une meilleure maîtrise de la qualité de l'eau et de son évolution dans les réseaux.



### ⑤ GARANTIR LA SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'EAU : R&D

Les procédés de la R&D de Saur :

- **Le CarboPlus©** permet d'éliminer un très large spectre de micropolluants dans l'eau (dont les métabolites de pesticides) et des résidus médicamenteux à un coût maîtrisé.



## ENJEU 3 MAITRISE DE LA CONSOMMATION

### ⑥ MIEUX INFORMER LES CLIENTS GRÂCE À UNE TÉLÉRELÈVE INTÉR-OPÉRABLE

La **Télérelève** permet :

- Pour les consommateurs, de suivre leurs consommations d'eau et d'être alerté en cas de consommation anormale.
- Pour la collectivité et les exploitants, de suivre les rendements sectoriels des réseaux et les pics de consommation, ainsi que les consommations des compteurs communaux.



## ENJEU 4 TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

### ⑦ PRODUIRE DE L'ÉNERGIE VERTE : R&D

Les procédés de la R&D de Saur :

- **La méthanisation** permet de développer de l'énergie à partir de la digestion des boues de station d'épuration et de déchets organiques périurbains.





## LES REPRÉSENTANTS DU CONTRAT

### AGENCE ILE-DE-FRANCE OUEST

**Pierre CASTERAN**

Directeur régional  
ILE-DE-FRANCE

MARNE-LA-VALLÉE

06 63 31 29 77  
pierre.casteran@saur.com



**Bernard SCHNEBELEN**

Chef d'agence  
ILE-DE-FRANCE OUEST

GALLUIS

06 08 87 68 12  
bernard.schnebelen@saur.com



**Jean-Claude GEORGET**

Chef de secteur  
YVELINES

GALLUIS  
06 85 07 51 09  
jean-claude.georget@saur.com



**Antoine PESSOA**

Chef de secteur  
YVELINES

GALLUIS  
06 86 08 28 50  
antoine.pessoa@saur.com



**Jean-Luc FLEURY**

Chef de secteur  
YVELINES

GALLUIS  
06 77 05 10 95  
jean-luc.fleury@saur.com





4.

**LE PATRIMOINE DE  
SERVICE**  
*Votre patrimoine sous  
surveillance*



## VOTRE PATRIMOINE

SYNTHÈSE DE VOTRE PATRIMOINE	
Ouvrages de prélèvement	4
Stations de production	2
Ouvrages de stockage	12
Volume de stockage (m <sup>3</sup> )	15 400
Linéaire de conduites (kml)	899,36

Acier	10,61
Amiante ciment	2,86
Polyéthylène	1,62
Autres	0,54



### Répartition par diamètre

## LE RÉSEAU

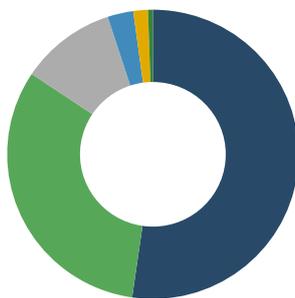
Le réseau de distribution se compose de conduites de transport (également appelées feeders) d'un diamètre en général supérieur à 300 mm et de conduites de distribution.

Dans les graphiques de répartition du linéaire par diamètre et matériaux, seules les 5 premières catégories sont affichées.



■ 150 ■ 110 ■ 63 ■ 100 ■ 80 ■ Autres

### Répartition par matériau



■ Fonte ■ Pvc  
 ■ Acier ■ Amiante ciment  
 ■ Polyéthylène ■ Autres

Diamètre	Valeur (%)
150	21,41
110	12,37
63	12,09
100	7,09
80	6,33
Autres	40,53

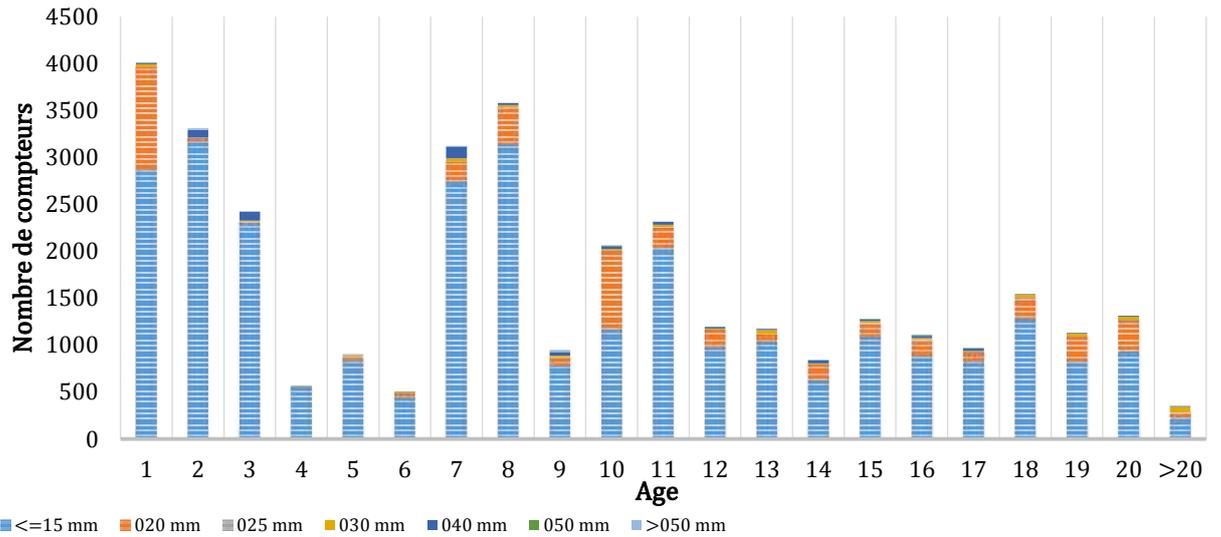
Matériau	Valeur (%)
Fonte	52,27
Pvc	32,1



## LES COMPTEURS

- Il y a au total 34 704 compteurs. 4 013 compteurs ont été renouvelés ou posés dans le cadre de branchements neufs sur l'année 2017.

### Répartition par âge et par diamètre





5.

## LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur  
de nos préoccupations*



## VOS BRANCHEMENTS

### Pour mieux comprendre :

**Le Branchement :** Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution privé d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau et un compteur.

**Le Compteur :** Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

**Le Client :** Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-client le liant avec le service de distribution de l'eau.

Cas général :

**1 Client** = 1 Branchement = 1 Compteur

Cas particuliers :

**1 Client** = 1 Branchement = 2 Compteurs

⇒ Compteur domestique

⇒ Compteur arrosage

**1 Client** = n Branchements = x compteur

⇒ Mairie = 1 Compteur

⇒ Salle des fêtes = 1 Compteur

⇒ Piscine = 2 Compteurs

	2016	2017	Evolution N/N-1
Nombre de branchement	34 238	34 659	1,23%

Ce chiffre prend en compte les branchements en service (actifs, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

## LES VOLUMES CONSOMMÉS

**Volume consommé :** Conformément au décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ramenés sur 365 jours. Les volumes en annexes sont ceux relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève (356j) afin d'être le plus représentatif par rapport à la relève réelle des compteurs.

Le volume d'eau potable consommé par les clients du périmètre de votre contrat n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros (VEG) et / ou les volumes exportés.

→ Volume consommé hors VEG = Volume relevé + Volume estimé des clients\*

**Volume facturé :** Volume consommé, mise à jour des corrections administratives éventuelles (dégrèvements, réajustements, annulations et réémissions de factures,...).

ATTENTION → Volume consommé hors VEG ≠ volume facturé

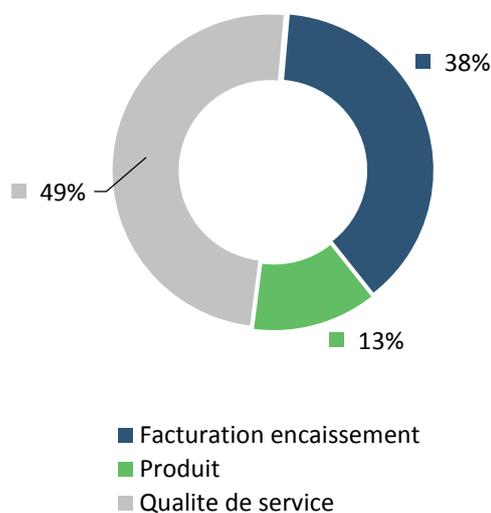
Le présent rapport fait apparaître le volume consommé. Le décompte de gestion fait apparaître le volume facturé.

	2016	2017	Evolution N/N-1
Volume consommé hors VEG (m³)	5 127 221	5 049 044	-1,5%



## LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RÉCLAMATIONS

Motifs de réclamations	2016	2017
Facturation encaissement	49	60
Produit	17	20
Qualité de service	51	78





6.

**BILAN DE L'ACTIVITE  
DE CETTE ANNÉE**  
*Un regard sur notre activité*



**Le volume produit** est le volume issu des ouvrages du service et introduit dans le réseau de distribution.

**Le volume importé** est le volume d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.

**Le volume exporté** est le volume d'eau livré à un service d'eau extérieur.

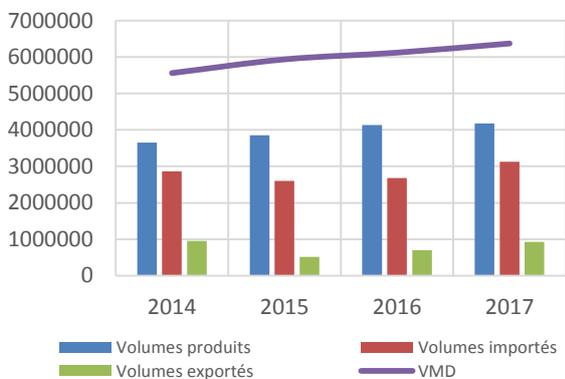
**Le volume mis en distribution** correspond à la somme des volumes produits et importés, auxquels on retranche le volume exporté.

**Le volume consommé autorisé** est la somme du volume consommé hors VEG sur 365 jours, du volume sans comptage (essai de poteaux d'incendie, arrosage, ...) et du volume de service du réseau (purges, nettoyage de réservoirs, ...).

**Les volumes présentés dans les sections ci-dessous sont extrapolés sur la période de relève de 356j et ramenés sur 365j afin de répondre aux exigences du décret.**

Synthèse des volumes (m <sup>3</sup> ) transitants dans le réseau	2016	2017
Volumes produits	4 137 425	3 974 718
Volumes importés	2 678 335	2 762 985
Volumes exportés	695 886	647 150
Volumes mis en distribution	6 119 873	6 090 553
Volumes consommés	5 127 221	5 049 044

### Volumes en m<sup>3</sup>



## CAPACITÉ DE STOCKAGE

Synthèse des volumes mis en distribution	
Capacité de stockage (en m <sup>3</sup> )*	15 400
Volume mis en distribution moyen/jour (en m <sup>3</sup> )	16 686
Capacité d'autonomie (en j)	0,92

\*Le calcul de l'autonomie ne prend pas en compte le volume des bâches d'eau brute.

## LE RENDEMENT DE RÉSEAU

**Le rendement** d'un réseau compare les volumes d'eau introduits en amont et ceux consommés en aval par les usagers. La différence correspond aux volumes non comptabilisés dont les fuites de réseau.

	2016	2017
Rendement primaire (%)	83,8%	78,7%
Rendement IDM (%)	85,74%	84,85%

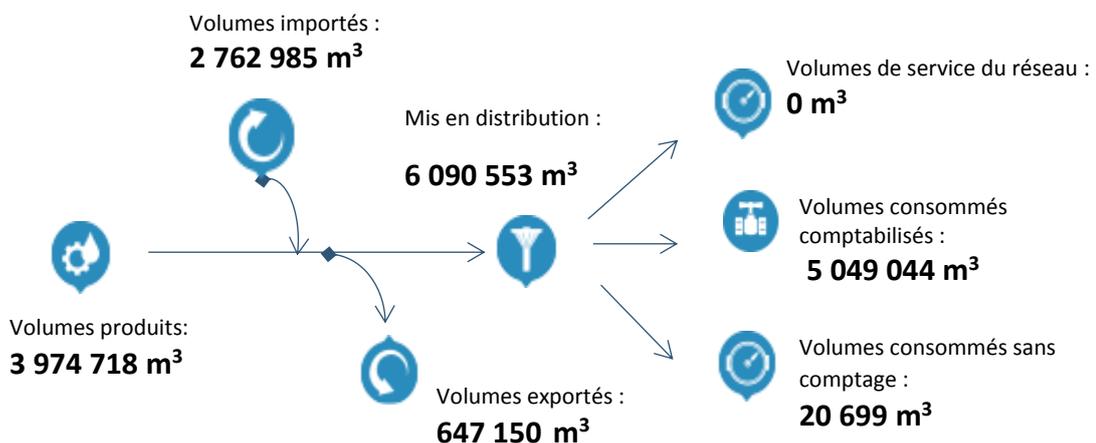
Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau : une politique de **gestion patrimoniale adaptée** permet d'optimiser les performances de vos réseaux.

## L'INDICE LINÉAIRE DE PERTES (ILP)

L'Indice Linéaire de Pertes (ILP) indique le volume perdu par jour et par kilomètre de réseau.

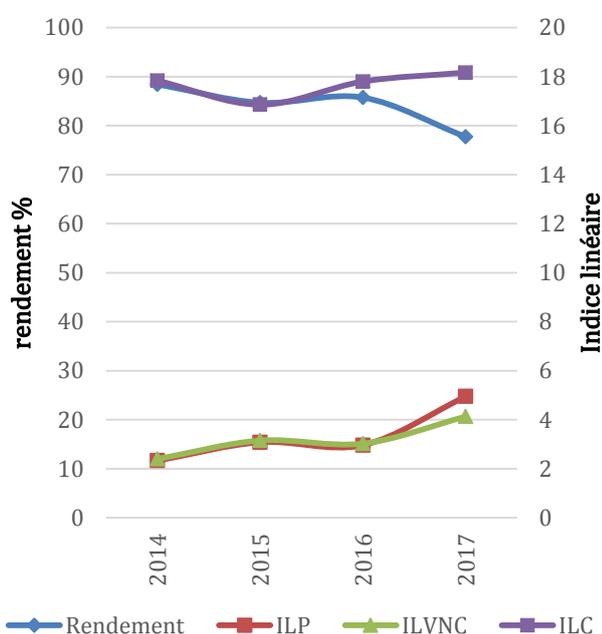
Il permet de mieux traduire la performance du réseau selon sa nature.

	2016	2017
Indice linéaire de pertes (en m <sup>3</sup> /km/j)	2,96	3,11





Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.



## L'INDICE LINÉAIRE DE VOLUME NON COMPTÉ (ILVNC)

L'Indice Linéaire de volume non compté (ILVNC) indique le ratio de volume non compté par jour, par kilomètre de réseau.

	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/j)	3,02	3,17

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

## L'INDICE LINÉAIRE DE CONSOMMATION (ILC)

L'Indice Linéaire de consommation (ILC) indique le ratio de volume consommé par jour, par km.

	2016	2017
Indice linéaire de consommation (m <sup>3</sup> /km/jour)	17,80	15,39

Ce ratio est utilisé pour évaluer la conformité du rendement de réseau. Il est également utilisé pour mesurer les écarts entre services dans le comparateur inter services.

## LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice :

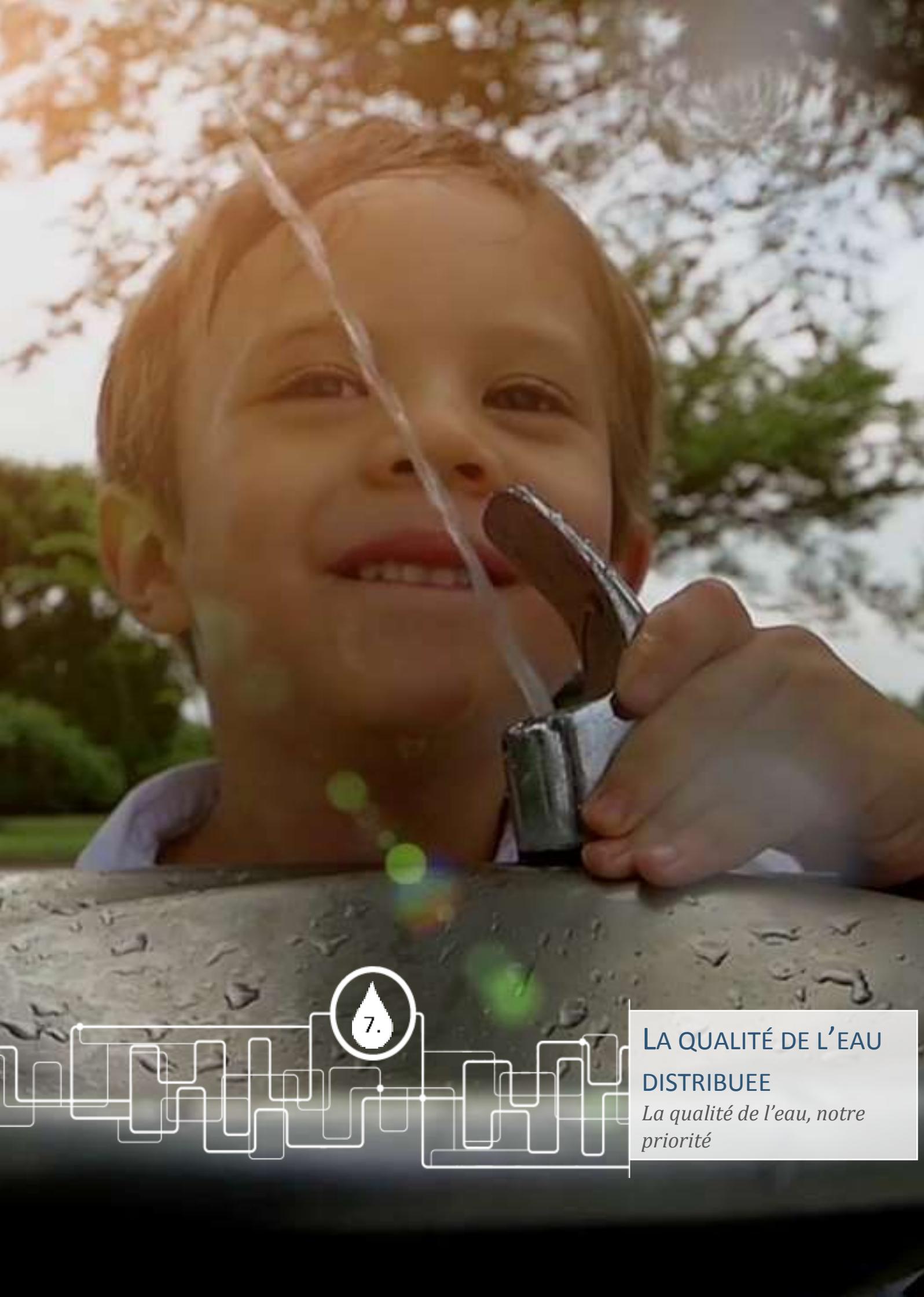
(Les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie)

	2016	2017
Consommation en KWh	3 963 858	3 733 806

Face au défi environnemental et climatique et à la nécessité absolue de réduire drastiquement les émissions humaines de CO<sub>2</sub>, de nombreuses entreprises françaises se sont engagées dans la transition énergétique.

Dans ce cadre, SAUR a mis en place un plan d'action afin d'optimiser ses consommations d'énergie. Des améliorations des conditions d'exploitation sont apportées et un suivi de l'évolution des consommations d'électricité est réalisé tous les mois sur l'ensemble du parc, afin de détecter d'éventuelles dérives





**LA QUALITÉ DE L'EAU  
DISTRIBUÉE**

*La qualité de l'eau, notre  
priorité*



L'eau potable est une denrée alimentaire, c'est pourquoi elle fait l'objet d'un suivi régulier et rigoureux. SAUR œuvre chaque jour afin de vous délivrer, en toutes circonstances, de l'eau de grande qualité.

Le code de la santé publique (CSP, articles L1321-1 à 10 et R1321-1 à 63) précise les dispositions à respecter par la personne publique responsable de la production et de la distribution des eaux.

Ce chapitre présente les résultats de conformité de l'eau par rapport à la réglementation, en distinguant les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

Par ailleurs, il vous est présenté en annexe la problématique du CVM (Chlorure de Vinyle Monomère), rappelant le contexte réglementaire et les actions à réaliser en cas de non-conformités. Saur vous accompagnera dans la gestion de cette problématique le cas échéant.

## SYNTHÈSE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EN 2017

*Les eaux brutes constituent la ressource et peuvent être issues d'eaux souterraines (sources, forages) ou d'eaux de surface (rivières, lacs, barrages ...).*

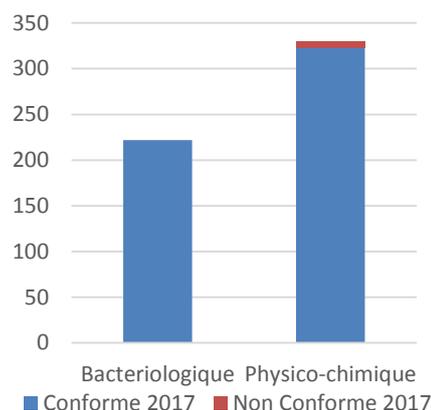
Nature de l'analyse	2016	2017
Bactériologique	5	3
Physico-chimique	5	3
Nombre d'échantillons analysés (ARS)	5	3

## SYNTHÈSE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUÉES ET TRAITÉES EN 2017

Taux de conformité	2016	2017
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	99,2%	97,9%

Nombre total de non conformités	2016	2017
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	3	7

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



Nombre d'analyses conformes et non-conformes tout type de point compris

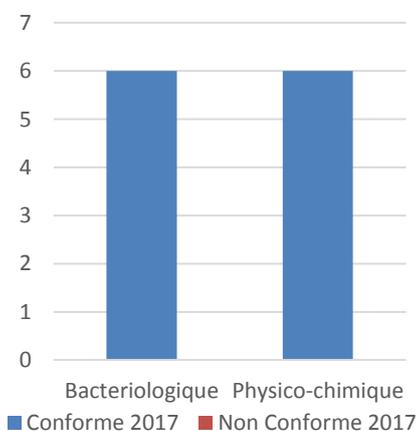
## L'EAU TRAITÉE

*Les eaux traitées sont les eaux produites par les stations de traitement.*

Taux de conformité	2016	2017
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	100%

Nombre total de non conformités eau traitée	2016	2017
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	0	0

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



Nombre d'analyses conformes et non conformes sur l'eau traitée



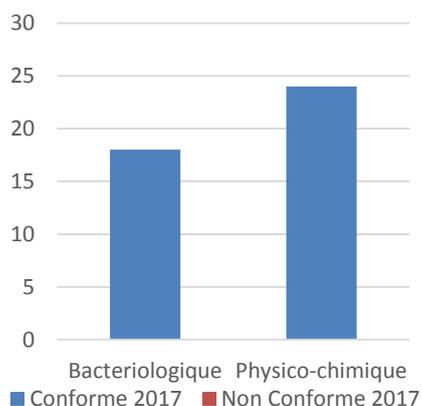


## L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION

Les eaux au point de mise en distribution sont les eaux considérées comme représentatives de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). Ces eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Taux de conformité	2016	2017
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	95%	100%

Nombre total de non-conformité eau au point de mise en distribution	2016	2017
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	1	0



Nombre d'analyses conformes et non conformes au point mis en distribution

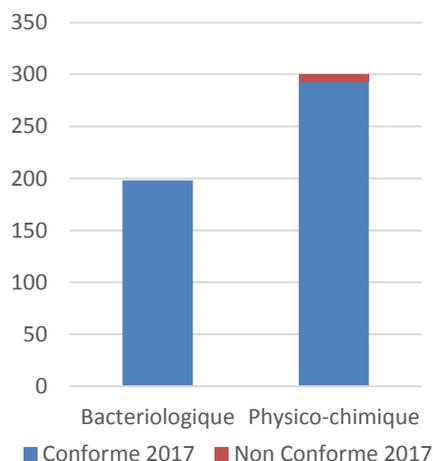
## CONFORMITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

Les eaux distribuées sont les eaux disponibles chez les clients après passage dans le réseau de distribution.

Taux de conformité	2016	2017
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	99%	97%

Nombre total de non-conformité eau distribuée	2016	2017
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	2	7

Le détail des non-conformités est présenté en annexe page 64.



Nombre d'analyses conformes et non conformes au point Eau distribuée





8.

LES INDICATEURS DE  
PERFORMANCE  
*Garantir la performance  
de votre réseau*



## LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

### Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2017

QUALITE DE L'EAU		
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico chimiques.	Somme des volumes consommés et des volumes vendus en gros (m <sup>3</sup> )
100%	97,9%	5 696 194
Pourcentage ou nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques, réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur.	Pourcentage ou nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques, réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur	Ramenés sur 365 jours

PERFORMANCE DE RESEAU			
P104.3 : Rendement du réseau de distribution (%)	Somme des volumes produits et des volumes importés (m <sup>3</sup> )	P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Volume prélevé dans le milieu naturel
84,85%	6 737 703	-	3 974 718
Rendement = (Volume consommé autorisé + volume vendu en gros)/( volume produit + volume acheté en gros)X100. Volume consommé autorisé = Volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau	Données de consolidation	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	Données de consolidation





PERFORMANCE DE RESEAU			
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	Longueur cumulée du linéaire de canalisation renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de desserte au 31/12 (km)	P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
0,2	8,88	899,36	119
Rapport du linéaire de réseau (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de desserte.	Données de consolidation	Données de consolidation	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B, C, voir tableau détail joint en fin de chapitre.

PERFORMANCE DE RESEAU			
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau (m³/km/j)	P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)	P110.3 : Indice linéaire de consommation	Linéaire de réseau de desserte (km)
3,11	3,17	15,39	899,36
Indice = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / 365j. Les pertes sont constituées d'une part des pertes apparentes (volume détourné, défaut de comptage, ...) et d'autres part des pertes réelles (fuites sur conduites, sur réseau, au réservoir, ...).	(Volume mis en distribution – volume comptabilisé) / longueur de réseau de desserte / 365j Volume mis en distribution = Production + volume acheté en gros – volume vendu en gros	Indice = (Volume consommé autorisé + V exporté) / longueur de réseau de desserte / 365 j	Données de consolidation

SERVICE A L'USAGER			
D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m³ pour 120 m³ au 01/01/N+1 (€)	D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m³ pour 120 m³ au 01/01/N (€)	D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable	D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service (jours)
2,07	2,06	103 285	2
		Données de consolidation. Sont considérées le nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel



SERVICE A L'USAGER	
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés	P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
5,67	99,17
Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

SERVICE A L'USAGER				
P154.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'eau potable	Montant des impayés au 31/12/2017	Chiffre d'affaire TTC facturé N-1(hors travaux) (€)	P155.1 : Taux des réclamations du service de l'eau potable pour 1 000 abonnés	Nombre d'abonnés desservis
0,32	33 073	10 497 350	1,36	34 659
Taux d'impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (N étant l'année du RAD)	Données de consolidation.	Données de consolidation.	Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau du prix.	Données de consolidation.

SOLIDARITE		
P109.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité de l'eau (€)	Montants en Euro des abandons de créances (€)	Volumes consommés y compris VEG (m <sup>3</sup> )
0	0	5 696 194
	Données de consolidation.	Données de consolidation. Remis sur 365 jours





## LES INTERVENTIONS RÉALISÉES

*Préserver et moderniser votre patrimoine*



## LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Tout au long de l'année, SAUR réalise des opérations sur les installations et le réseau de la collectivité afin d'assurer la bonne distribution de l'eau.

Synthèse du Nombre d'interventions par type	2016	2017
Nettoyage des réservoirs	12	12
Nombre de campagnes de recherche de fuites	98	34*
Linéaire inspecté (ml)	34 369	44 591
Nombre de fuites trouvées	67	63
Réparation fuites/casses sur conduite	152	194
Réparation fuites/casses sur branchement	83	132
Interventions d'entretien	191	165

\*donnée 2017 non fiable suite à des erreurs de validation d'intervention sur le terrain



## L'Origine des fuites

Il peut s'agir par exemple de fissures de canalisation, de colliers de prise en charge défectueux ou de joints détériorés. L'instrumentation des réseaux via la pose de capteurs permanents ou temporaires reliés à la télégestion, permet d'affiner et d'accroître les techniques de corrélations acoustiques. Ces techniques permettent de détecter les fuites plus rapidement.

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau. Une politique de gestion patrimoniale adaptée permet d'optimiser les performances de vos réseaux.

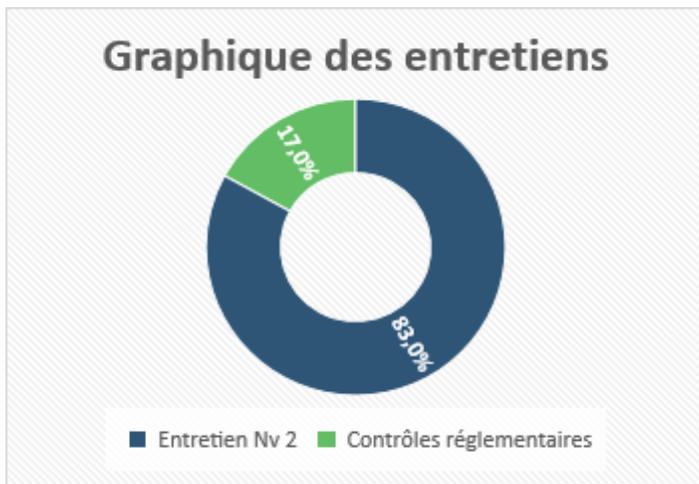




## LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance permettent de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

Nombre d'interventions de maintenance	2016	2017
Entretien niveau 2	88	95
Contrôles réglementaires	15	19



*Les interventions de maintenance*

**Entretien niveau 1:** désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages ...).

**Entretien niveau 2:** désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective de **complexité moyenne** (réparations réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements). L'entretien 2ème niveau n'inclut pas les opérations de renouvellement dans le cadre du compte de renouvellement et/ou du programme de renouvellement

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventive : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2016	2017
Curatif	79	82
Préventif	9	13

**Contrôles réglementaires :** permettent de vérifier la conformité des installations et des équipements ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers





10.

LES PROPOSITIONS  
D'AMÉLIORATION  
*Améliorer votre  
patrimoine, une priorité*



→ **Voir les termes du contrat d'affermage (investissements concessifs)**

→ **Programme annuel de travaux**

Dans le cadre de son assistance technique en vue de maintenir ou d'améliorer l'état des stations de production, des réservoirs et du réseau de distribution et par là, d'assurer la qualité de l'eau et la continuité de service, SAUR communique chaque année des propositions de travaux au Syndicat et son maître d'œuvre.

Ces propositions, sous forme de programme chiffré par le maître d'œuvre, sont examinées par les membres du Bureau Syndical, afin d'établir le programme de travaux de l'année à venir.

Le programme de travaux est construit à partir des éléments suivants :

- expertises et audits techniques par l'exploitant des installations et du réseau ;
- analyse de l'historique des interventions sur le réseau ;
- analyse des événements exceptionnels rencontrés dans l'année ;
- analyse des demandes des communes du SIRYAE et collectivités, administrations et concessionnaires responsables de voirie et réseaux sur le périmètre syndical ;
- analyse des programmes de travaux de voirie des communes, lorsqu'ils sont communiqués suffisamment à l'avance ;
- analyse de l'évolution de la réglementation.

SAUR propose des degrés de priorité pour chaque opération mais celles-ci sont soumises à l'appréciation du Syndicat qui peut les modifier. Le programme prévisionnel de travaux pour l'année à venir se trouve sur la page suivante.

Par ailleurs, SAUR a achevé en 2010 le Schéma Directeur d'Eau Potable du SIRYAE, dont l'objectif est d'orienter et d'optimiser les choix d'investissements du Syndicat, pour pérenniser son patrimoine et améliorer le fonctionnement quotidien des infrastructures.

La modélisation hydraulique réalisée en 2006, suivie d'études détaillées du fonctionnement hydraulique du réseau de chaque commune, a permis la mise en évidence de zones de pressions anormalement faibles ou fortes, nécessitant des investissements de travaux de pose de stabilisateurs de pression ou de surpresseurs (phase 1 du schéma directeur).

De plus, l'étude de la gestion patrimoniale réalisée en 2010, a permis de montrer l'impact positif de la politique volontariste du Syndicat, menée depuis 20 ans, dans le renouvellement des canalisations vétustes. Ces investissements doivent se poursuivre dans les 20 à 30 prochaines années, avec comme premier objectif le remplacement des canalisations vétustes en acier posées à la création du Syndicat et jusqu'au début des années 1960.





Programme de travaux du SIRYAE de l'année 2018



SIRYAE - Proposition de travaux de canalisations 2018

Notation du Schéma Directeur d'Eau Potable par ordre de priorité (colonne priorité) Matériaux et diamètres proposés :

- 1 : canalisation vétuste
- 2 : en cours de dégradation
- 3 : premiers signes de vétusté
- 4 : non vétuste à matériaux problématiques
- 5 : en doublon

- si canalisation en antenne : 63mm minimum sauf si branchement non domestique ou risque extension PLU
- si canalisation maillée : 90 mm minimum
- les canalisations < 90 mm seront en PVC ou en PEHD
- les canalisations entre 75 et 125 mm seront en FBT ou en PVC ; au-delà FD
- nous mentionnons si une étude hydraulique de défense incendie (DI) est à envisager

Abréviations des matériaux :

- A : Acier
- AC : Amiante Ciment
- FBT : Fonte BluTop
- FD : Fonte Ductile
- FG : Fonte Grise

localisation		travaux VRD prévus				canalisation existante					canalisation projetée			observations					
COMMUNE	ADRESSE	chaussée	enfouiss	asst	autre	DELAI	Mat	DN	ml	nbre de fuites 1995-2017	Taux de défaillance (nb fuite/an/km)	Priorité	Mat		dn	ml	Nb brt	€ HT opération	€ TTC opération
GAMBAISEUIL	route de Montfort l'Amaury						AC	80	435	9	0,94	1	FBT	110	433	25	219 000,00 €	262 800,00 €	De la route de Gambais / sortie du village dernière maison route de montfort
MILLEMONT	rue de la Source						Acier	60	355	5	0,64	1	PVC	63	354	15	146 000,00 €	175 200,00 €	_
TACOIGNIERES	rue de l'Église						Acier	60	340	5	0,67	1	PVC	63	340	15	146 000,00 €	175 200,00 €	De Grande rue a rue de la Mare ronde.
<b>Total</b>																	<b>511 000,00 €</b>	<b>613 200,00 €</b>	





11.

## LE CARE

*Le compte rendu financier  
sur l'année d'exercice*



SAUR

04/06/2018

**COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION  
ANNEE 2017**

(en application du décret du 14 mars 2005)

**GESTION DU SERVICE EAU POTABLE**

Région **NORD IDF NORMANDIE**  
 Centre **ILE DE FRANCE**  
 Département **YVELINES**  
 Collectivité **SIRYAE**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2016	Année 2017	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>		<b>10 081,2</b>	<b>10 014,0</b>	<b>-0,5</b>
Exploitation du service		4 344,1	4 337,1	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)		5 100,0	4 975,0	
Travaux attribués à titre exclusif		526,4	607,6	
Produits accessoires		90,7	94,3	
<b>CHARGES</b>		<b>9 915,1</b>	<b>10 007,2</b>	<b>0,9</b>
Personnel		1 243,1	1 227,0	
Energie électrique		325,7	271,3	
Achats d'eau		1 128,0	1 185,2	
Produits de traitement		10,1	24,3	
Analyses		22,4	29,9	
Sous-traitance, matières et fournitures		392,7	429,5	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		68,9	75,9	
Autres dépenses d'exploitation		586,2	619,6	
- Télécommunications, poste et télégestion		26,8	29,8	
- Engins et véhicules		172,2	199,9	
- Informatique		208,6	209,2	
- Assurances		31,7	14,3	
- Locaux		53,5	68,2	
- Divers		73,4	98,2	
Contribution des services centraux et recherche		350,9	389,1	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)		5 100,0	4 975,0	
- Part collectivité		2 700,0	2 654,0	
- Autres organismes publics		2 400,0	2 321,0	
Charges relatives aux renouvellements		301,7	292,9	
- Pour garantie de continuité du service		80,4	82,8	
- Fonds contractuel		221,3	210,1	
Charges relatives aux investissements contractuels		146,7		
- Annuités emprunt collectivité prises en charge (2)		146,7		
Charges relatives aux compteurs du domaine privé		134,0	155,9	
Charges relatives investissements du domaine privé		101,4	315,4	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		23,2	16,3	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>148,0</b>	<b>6,7</b>	<b>-95,4</b>
Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)		50,2	2,8	
<b>RESULTAT</b>		<b>95,8</b>	<b>4,4</b>	<b>-95,4</b>





ANNEXES



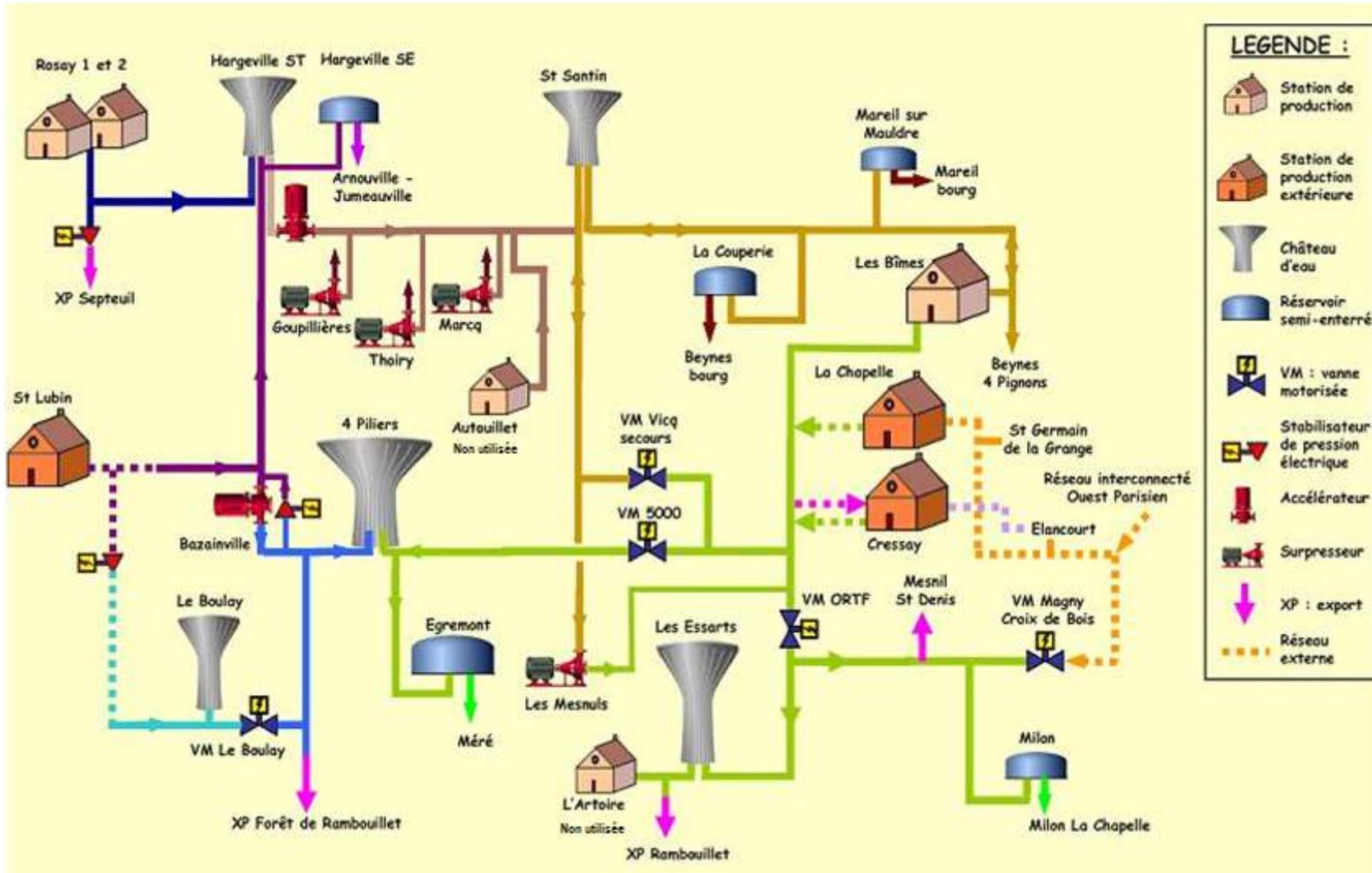
12.

**LE PATRIMOINE DE  
SERVICE**

*Votre patrimoine sous  
surveillance*



## Le schéma de fonctionnement



**LEGENDE :**

- Station de production
- Station de production extérieure
- Château d'eau
- Réservoir semi-enterré
- VM : vanne motorisée
- Stabilisateur de pression électrique
- Accélérateur
- Surpresseur
- XP : export
- Réseau externe





## **Les installations de production**

Ouvrage	Année de mise en service	Capacité nominale	Nature de l'eau	Télesurveillance	Groupe électrogène	Commune
Station de production de Rosay	Rosay 1 : 1959 Rosay 2 : 1974	180 m <sup>3</sup> /h	Souterraine : Nappe – Calcaires de Septeuil	Oui	Non	ROSAY
Station de production des Bîmes	B1 : 1961 B2 : 1989	500 m <sup>3</sup> /h	Souterraine : Nappe – Craie du Sénonien	Oui	Non	MAREIL-SUR-MAULDRE

Chaque station comporte deux forages et est équipée d'une filtration sur charbons actifs en grains, d'une désinfection au chlore gazeux, d'une bache de stockage (voir ci-après) et de groupes de pompage de reprise. La station des Bîmes comprend en outre une pré-ozonation et une rectification du pH. La mise en oeuvre des filières de décarbonatation sur les 2 sites complètera le process de traitement d'ici fin 2017.

Les forages de l'Artoire et d'Autouillet sont hors service.

## **Les ouvrages de stockage**

### ***Châteaux d'eau et réservoirs :***

Libellé	Capacité stockage	Cote trop plein	Cote radier	Cote sol	Télesurveillance	Commune
Réservoir des Quatre Piliers	5 000 m <sup>3</sup>	220	208	177	Oui	GAMBAIS
Réservoir de Saint Martin des Champs	2 000 m <sup>3</sup>	190	184	173	Oui	ST MARTIN DES CHAMPS
Réservoir du Boulay	1 000 m <sup>3</sup>	170	162	126	Oui	GAMBAIS
Réservoir des Essarts	2 000 m <sup>3</sup>	220	215	173,3	Oui	LES ESSARTS-LE-ROI
Réservoir de Saint Santin	2 000 m <sup>3</sup>	185	179	167	Oui	MARCQ

### ***Réservoirs semi-enterrés, bâches de reprise et de surpression :***

Nom de la bache	Capacité stockage	Télesurveillance	Commune
Bâche de Beynes	500 m <sup>3</sup>	Oui	BEYNES
Bâches de Flacourt	400 m <sup>3</sup>	Oui	FLACOURT
Bâche de Mareil sur Mauldre	200 m <sup>3</sup>	Oui	MAREIL-SUR-MAULDRE
Bâche eau traitée production des Bîmes	600 m <sup>3</sup>	Oui	MAREIL-SUR-MAULDRE
Bâche surpression de Egremont	1 300 m <sup>3</sup>	Oui	MERE
Bâche de Milon-la-Chapelle	200 m <sup>3</sup>	Oui	MILON-LA-CHAPELLE
Bâche eau traitée production de Rosay	200 m <sup>3</sup>	Oui	ROSAY





## **Installations de surpression :**

Désignation	Commune	Année de mise en service	Débit nominal	Télésurveillance	Groupe électrogène
Accélérateur de Bazainville	BAZAINVILLE	1995	90 m <sup>3</sup> /h	Oui	Non
Accélérateur de Saint Martin des Champs	ST MARTIN DES CHAMPS	1995	200 m <sup>3</sup> /h	Oui	Non
Surpression en ligne de Goupillières	GOUPILLIERES	1993	9 m <sup>3</sup> /h	Oui	Non
Surpression en ligne des Mesnuls	LES MESNULS	1994	70 m <sup>3</sup> /h	Oui	Non
Surpression en ligne de Marcq	MARCQ	1998	72 m <sup>3</sup> /h	Oui	Non
Surpression & bache de Egremont	MERE	1997	41 m <sup>3</sup> /h	Oui	Non
Surpression en ligne de Thoiry	THOIRY	1998	12 m <sup>3</sup> /h	Oui	Non

## **Le réseau**

Le réseau se constitue des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière générale gravitaire ou sous pression, l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage etc.) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué d'équipements hydrauliques de conduite de transfert et de conduite de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Acier	0	36,11
Acier	40	786,83
Acier	50	337,13
Acier	60	20296,96
Acier	65	1909,81
Acier	80	28987,55
Acier	100	15008,73
Acier	125	8818,86
Acier	150	3112,92
Acier	200	2006,05
Acier	250	8289,76
Acier	300	25,88
Acier	350	5739,75
Acier	400	46,13
Acier	600	8,67
Amiante ciment	60	4267,17
Amiante ciment	80	6750,94
Amiante ciment	100	4718,71
Amiante ciment	125	904,37
Amiante ciment	150	6262,84
Amiante ciment	200	940,61
Amiante ciment	300	282,32
Amiante ciment	400	1586,21
Béton	300	44,29
Fonte	0	34,43
Fonte	25	8,7
Fonte	40	1286,88
Fonte	50	118,92
Fonte	60	24533,01





Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Fonte	70	5438,27
Fonte	80	20752,56
Fonte	90	2180,21
Fonte	100	43056,59
Fonte	110	2074,68
Fonte	125	23670,66
Fonte	150	183052,69
Fonte	160	2129,8
Fonte	200	25285,96
Fonte	250	36247,04
Fonte	300	37336,54
Fonte	350	22,5
Fonte	400	27597,58
Fonte	500	16834,89
Fonte	600	18451,48
Inconnu	0	3517,17
Inconnu	50	108,9
Inconnu	60	5,28
Inconnu	100	961,82
Inconnu	110	24,49
Inconnu	125	18,01
Inconnu	150	72,21
Inconnu	350	25,2
Plomb	40	128,45
Polyéthylène	0	26,78
Polyéthylène	25	9,1
Polyéthylène	40	52,88
Polyéthylène	50	5876,34
Polyéthylène	63	4144,6
Polyéthylène	75	393,62
Polyéthylène	90	956,54
Polyéthylène	110	353,48
Polyéthylène	125	500,13
Polyéthylène	160	1389,46
Polyéthylène	180	843,33
Pvc	20	6,3
Pvc	32	134,26
Pvc	40	2713,77
Pvc	50	7278,98
Pvc	60	13,3
Pvc	63	104569,91
Pvc	75	1782,59
Pvc	80	451,74
Pvc	90	49469,24
Pvc	100	46,51
Pvc	110	108764,01
Pvc	125	2636,55
Pvc	140	3155,22
Pvc	150	29,92
Pvc	160	6672,93





Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Pvc	200	942,85
<b>Total</b>		899357,86

### **Les équipements de réseau**

Type équipement	Nombre
Compteur / débitmètre	144
Régulateur / Réducteur	50
Vanne / Robinet	5117
Ventouse	203
Vidange / Purge	1955

### **Le linéaire de canalisations par commune**

Commune	Linéaire km
ANDELU	3,27
AUTEUIL	9,1
AUTOUILLET	8,78
BAZAINVILLE	22,46
BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	16,6
BEHOUST	7,35
BEYNES	60,3
BOINVILLIERS	3,83
BOISSY-SANS-AVOIR	7,96
ELANCOURT	52,44
FLACOURT	0,57
FLEXANVILLE	8,11
GALLUIS	10,33
GAMBAIS	43,39
GAMBAISEUIL	2,94
GARANCIERES	20,38
GOUPILLIERES	8,66
GROSROUVRE	21,55
LA QUEUE LEZ YVELINES	21,66
LE MESNIL-SAINT-DENIS	42,05
LE PERRAY EN YVELINES	46,72
LE TREMBLAY SUR MAULDRE	8,87
LES ESSARTS LE ROI	48,18
LES MESNULS	15,62
LEVIS SAINT NOM	21,44
MAGNY LES HAMEAUX	52,6
MARCQ	10,61
MAREIL SUR MAULDRE	17,8
MAREIL-LE-GUYON	5,83
MAULETTE	14,37
MERE	27,06
MILLEMONT	3,4
MILON LA CHAPELLE	6,33
MONTAINVILLE	12,49
MONTFORT L'AMAURY	24,99





Commune	Linéaire km
NEAUPHLE LE VIEUX	15,53
ORGERUS	29,64
OSMOY	6,27
PRUNAY LE TEMPLE	3,97
RICHEBOURG	14,67
ROSAY	13,42
SAINT FORGET	9,89
SAINT LAMBERT	9,55
SAINT MARTIN DES CHAMPS	10,86
SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	11,97
SAINT-REMY-L'HONORE	26,85
SAULX-MARCHAIS	5,5
TACOIGNIERES	8,63
THOIRY	14,77
VICQ	9,59
VIEILLE EGLISE-EN-YVELINES	8,97
VILLIERS-LE-MAHIEU	11,24
<b>TOTAL</b>	<b>899,36</b>





13.

## LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de  
nos préoccupations*



## LA GESTION CLIENTÈLE

### Les branchements par commune :

Commune	2015	2016	2017	Evolution N/N-1
ANDELU	176	177	180	1,7%
AUTEUIL	377	382	386	1,0%
AUTOUILLET	215	241	258	7,1%
BAZAINVILLE	588	594	598	0,7%
BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	294	300	319	6,3%
BEHOUST	209	210	216	2,9%
BEYNES	2477	2493	2534	1,6%
BOINVILLIERS	-	132	133	0,8%
BOISSY-SANS-AVOIR	252	253	255	0,8%
ELANCOURT	3273	3278	3310	1,0%
FLEXANVILLE	243	246	245	-0,4%
GALLUIS	490	499	519	4,0%
GAMBAIS	1076	1082	1097	1,4%
GAMBAISEUIL	35	34	35	2,9%
GARANCIERES	921	949	981	3,4%
GOUPILLIERES	230	235	240	2,1%
GROUROUVRE	457	455	459	0,9%
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	801	831	859	3,4%
LE MESNIL ST DENIS	2325	2428	2428	0,0%
LE PERRY-EN-YVELINES	2550	2562	2591	1,1%
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	382	380	385	1,3%
LES ESSARTS-LE-ROI	2370	2388	2391	0,1%
LES MESNULS	423	430	435	1,2%
LEVIS-SAINT-NOM	717	725	731	0,8%
MAGNY-LES-HAMEAUX	2640	2681	2699	0,7%
MARCQ	319	327	328	0,3%
MAREIL-LE-GUYON	167	169	180	6,5%
MAREIL-SUR-MAULDRE	680	691	694	0,4%
MAULETTE	406	414	423	2,2%
MERE	776	779	777	-0,3%
MILLEMONT	119	119	120	0,8%
MILON-LA-CHAPELLE	108	108	110	1,9%
MONTAINVILLE	239	240	251	4,6%
MONTFORT-L'AMAURY	1129	1138	1138	0,0%
NEAUPHLE-LE-VIEUX	356	357	354	-0,8%
ORGERUS	1081	1101	1128	2,5%
OSMOY	160	163	164	0,6%
PRUNAY-LE-TEMPLE	149	151	151	0,0%
RICHEBOURG	486	488	491	0,6%
ROSAY	-	184	182	-1,1%
SAULX-MARCHAIS	347	353	358	1,4%
ST FORGET	215	219	221	0,9%
ST GERMAIN DE LA GRANGE	607	623	634	1,8%





Commune	2015	2016	2017	Evolution N/N-1
ST LAMBERT DES BOIS	161	158	162	2,5%
ST MARTIN DES CHAMPS	143	144	146	1,4%
ST REMY L HONORE	594	597	606	1,5%
TACOIGNIERES	408	411	413	0,5%
THOIRY	538	546	553	1,3%
VICQ	141	143	144	0,7%
VIEILLE-EGLISE-EN-YVELINES	333	332	337	1,5%
VILLIERS-LE-MAHIEU	288	298	310	4,0%
<b>Total de la collectivité</b>	<b>33 471</b>	<b>34 238</b>	<b>34 659</b>	<b>1,2%</b>

### Les volumes par commune :

Les périodes de consommation présentées ci-dessous sont les suivantes :

- ➔ exercice 2016 : d'avril 2015 à avril 2016
- ➔ exercice 2017 : d'avril 2016 à avril 2017

De ce fait, la consommation des communes de Boivilliers et de Rosay ne figure pas sur l'exercice 2017 (vu qu'elles ont rejoint le syndicat au 1<sup>er</sup> juillet 2016).

Les dates barycentre de relève correspondantes sont le 22/4/2016 et le 13/4/2017 soit une période de relève de 356 jours. Les volumes consommés correspondants s'élèvent à 4 924 547 m<sup>3</sup> sur 356 jours soit 5 049 044 m<sup>3</sup> sur 365 jours.

COMMUNES	2015	2016	2017	Evolution N/N-1
ANDELU	18 912	19 597	19 932	1,7%
AUTEUIL	41 693	42 923	39 261	-8,5%
AUTOUILLET	22 161	24 944	22 008	-11,8%
BAZAINVILLE	84 854	84 527	85 349	1,0%
BAZOCHE-SUR-GUYONNE	38 601	42 652	36 869	-13,6%
BEHOUST	32 107	32 877	34 993	6,4%
BEYNES	347 795	358 647	337 969	-5,8%
BOINVILLIERS	-	-	15 538	-
BOISSY-SANS-AVOIR	31 530	27 680	27 383	-1,1%
ELANCOURT	861 779	893 666	913 400	2,2%
FLEXANVILLE	25 115	26 938	30 636	13,7%
GALLUIS	48 570	48 554	47 221	-2,7%
GAMBAIS	113 864	128 745	118 310	-8,1%
GAMBAISEUIL	3 204	3 402	4 427	30,1%
GARANCIERES	101 201	115 045	110 541	-3,9%
GOUPILLIERES	25 641	25 922	34 011	31,2%
GROSROUVRE	58 540	66 811	60 248	-9,8%
LA QUEUE-LES-YVELINES	125 728	123 342	112 976	-8,4%
LE MESNIL-SAINT-DENIS	314 931	311 796	308 349	-1,1%
LE PERRY-EN-YVELINES	316 782	340 034	314 743	-7,4%
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	49 104	49 996	45 328	-9,3%
LES ESSARTS-LE-ROI	280 917	291 192	296 477	1,8%





COMMUNES	2015	2016	2017	Evolution N/N-1
LES MESNULS	53 002	58 785	52 211	-11,2%
LEVIS-SAINT-NOM	78 566	80 928	74 169	-8,4%
MAGNY-LES-HAMEAUX	464 286	473 621	449 025	-5,2%
MARCQ	34 021	35 134	31 409	-10,6%
MAREIL-LE-GUYON	17 631	18 966	32 468	71,2%
MAREIL-SUR-MAULDRE	86 653	90 771	90 515	-0,3%
MAULETTE	77 442	66 341	59 223	-10,7%
MERE	93 759	97 652	90 735	-7,1%
MILLEMONT	13 046	13 308	11 706	-12,0%
MILON-LA-CHAPELLE	18 721	18 951	21 772	14,9%
MONTAINVILLE	25 613	27 937	27 630	-1,1%
MONTFORT-L'AMAURY	214 189	219 907	212 362	-3,4%
NEAUPHLE-LE-VIEUX	42 846	43 964	38 471	-12,5%
ORGERUS	136 723	135 029	93 197	-31,0%
OSMOY	18 388	15 789	16 602	5,1%
PRUNAY-LE-TEMPLE	16 652	16 669	17 786	6,7%
RICHEBOURG	84 945	90 363	83 696	-7,4%
ROSAY	-	-	18 458	-
SAINT-FORGET	26 051	27 658	26 008	-6,0%
SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	65 609	69 631	68 223	-2,0%
SAINT-LAMBERT	28 095	34 067	30 362	-10,9%
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	16 878	15 492	15 265	-1,5%
SAINT-REMY-L'HONORE	82 506	82 971	80 736	-2,7%
SAULX-MARCHAIS	39 891	41 479	34 396	-17,1%
TACOIGNIERES	39 231	42 632	41 539	-2,6%
THOIRY	62 289	80 510	70 994	-11,8%
VICQ	19 118	25 152	17 885	-28,9%
VIEILLE-EGLISE-EN-YVELINES	47 223	49 814	61 996	24,5%
VILLIERS-LE-MAHIEU	40 075	38 221	39 739	4,0%
<b>Total</b>	<b>4 886 478</b>	<b>5 071 032</b>	<b>4 924 547</b>	<b>-2,9%</b>

Les volumes consommés peuvent varier d'une année sur l'autre pour plusieurs raisons :

- ➔ Fuites après compteur ou négligence,
- ➔ Augmentation ou diminution du nombre de consommateurs (par ex. création d'un lotissement),
- ➔ Recherche d'économies d'eau chez les particuliers (renouvellement des équipements électroménagers, mise en place d'une citerne de récupération des eaux pluviales etc.)
- ➔ Activité non domestique (fluctuations de consommation chez les industriels, agriculteurs, établissements publics, etc.)
- ➔ Période de relève (si le nombre de jours entre deux relèves n'est pas exactement de 365) etc.

**Dans le calcul du rendement de réseau, en application du décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ramenés sur 365 jours. Cependant pour être le plus représentatif par rapport à la relève réelle des compteurs les volumes présentés ci-dessus sont ceux relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève.**





## FACTURE 120 M3

L'article 3 et l'annexe 2 de l'avenant n°3 précisent les nouveaux tarifs applicables suite à la mise en service des usines de décarbonatation :

Tarifs du Déléataire Montant HT		Tarifs avant avenant n°3	Avenant n°3	Tarifs en vigueur après avenant 3
Coefficient de révision au 01/01/2018		1,0195		
<b>Aux conditions économiques du contrat initial 01/01/2013</b>				
<b><u>PARTIE FIXE ANNUELLE</u></b>				
Abonnés	A12 Compteurs 15 mm à 25 mm	10,00 €	0,00 €	10,00 €
Abonnés	A30 Compteurs >=30 mm	50,00 €	0,00 €	50,00 €
Vente d'Eau en Gros	Ag Compteurs tout diamètre	50,00 €	0,00 €	50,00 €
<b><u>PARTIE PROPORTIONNELLE</u></b>				
Abonnés	P Montant par m <sup>3</sup> consommé	0,7900 €	0,1765 €	0,9665 €
Vente d'Eau en Gros	Pg Montant par m <sup>3</sup> consommé	0,2700 €	0,1765 €	0,4465 €
<b>Aux conditions économiques actuelles du 01/01/2018</b>				
<b><u>PARTIE FIXE ANNUELLE</u></b>				
Abonnés	A12 Compteurs 15 mm à 25 mm	10,20 €	0,00 €	10,20 €
Abonnés	A30 Compteurs >=30 mm	50,98 €	0,00 €	50,98 €
Vente d'Eau en Gros	Ag Compteurs tout diamètre	50,98 €	0,00 €	50,98 €
<b><u>PARTIE PROPORTIONNELLE</u></b>				
Abonnés	P Montant par m <sup>3</sup> consommé	0,8054 €	0,1800 €	0,9854 €
Vente d'Eau en Gros	Pg Montant par m <sup>3</sup> consommé	0,2753 €	0,1800 €	0,4553 €

La surtaxe syndicale est passée de 0,5500 € HT / m<sup>3</sup> en 2017 à 0,3700 € HT / m<sup>3</sup> en 2018.

L'impact est présenté dans les factures 120m<sup>3</sup> ci-dessous.





<b>Vos Contacts :</b> <b>Accueil :</b> 6 rue du Petit Clos à GALLUIS Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30  <b>Courrier :</b> TSA 51161 92894 NANTERRE CEDEX 09		<b>Téléphone :</b> 01 77 78 80 01 Du lundi au vendredi de 8h à 18h  <b>Dépannage 24h/24 :</b> 01 77 78 80 09 (prix d'un appel local)
<b>SPECIMEN</b> 01 Janvier 2018	<b>Référence à rappeler</b> *****	14
<b>DESTINATAIRE DE LA FACTURE</b> ***** ***** *****		
<b>NOM DU CLIENT</b> *****		

Distribution de l'eau :
<b>SIRYAE</b>

**Ce document est une simulation de facture.**  
Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	10,76 €	
Consommation TTC	237,18 €	soit 0,0020 €/Litre
<b>Total facture TTC</b>	<b>247,94 €</b>	
	<b>247,94 €</b>	

BRANCHEMENT	COMPTEUR		Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre		
ANDELU	A10HA1230960	Ø15 mm	120	Conso. simulée
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>			120	

SPECIMEN	FACTURE N° Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
<b>Distribution de l'eau</b>	184,61 € HT / 194,77 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part SAUR	Année 2018					10,20	5,50
Consommation part Syndicale	Année 2018		120	0,3700	44,40		5,50
Consommation part SAUR	Année 2018		120	0,9854	118,24		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	Année 2018		120	0,0980	11,76		5,50

		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
<b>Organismes publics</b>	50,40 € HT / 53,17 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	07-2017 / 06-2018		120	0,4200	50,40		5,50

<b>Total Facture</b>	<b>247,94 € TTC</b>	HT soumis à TVA : 235,01 €
		TVA sur les débits : 12,93 €

<b>ABONNEMENT</b> Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.	<b>ORGANISMES PUBLICS</b> <b>Les Agences De l'Eau</b> sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques. La taxe intitulée <b>Voies navigables de France</b> concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.
<b>CONSOMMATION</b> Volume en m <sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.	
<small>Conformément à l'article L. 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.</small>	





Vos Contacts :

**Accueil :** 6 rue du Petit Clos  
à GALLUIS  
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

**Téléphone :** 01 77 78 80 01  
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

**Dépannage 24h/24 :** 01 77 78 80 09 (prix d'un appel local)

www.saurclient.fr

**SPECIMEN**  
01 Janvier 2017

Référence à rappeler  
\*\*\*\*\*

**Courrier :** TSA 51161  
92894 NANTERRE CEDEX 09

14

DESTINATAIRE  
DE LA FACTURE

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

NOM DU CLIENT  
\*\*\*\*\*

Distribution de l'eau :

**SIRYAE**

**Ce document est une simulation de facture.**

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	10,63 €	
Consommation TTC	236,60 €	soit 0,0020 €/Litre
<b>Total facture TTC</b>	<b>247,23 €</b>	
	<b>247,23 €</b>	

BRANCHEMENT	COMPTEUR		Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre		
ELANCOURT	G17AA024320	015 mm	120	Conso. simulée
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>			<b>120</b>	

SPECIMEN	FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
	182,47 € HT	192,50 € TTC						
Distribution de l'eau			m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part SAUR		07-2016 / 06-2017					10,08	5,50
Consommation part Syndicale		07-2016 / 06-2017		120	0,5500	66,00		5,50
Consommation part SAUR		07-2016 / 06-2017		120	0,7966	95,59		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)		07-2016 / 06-2017		120	0,0900	10,80		5,50

Organismes publics	51,88 € HT	54,73 € TTC	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Voies Navigables de France		07-2016 / 06-2017		120	0,0123	1,48		5,50
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		07-2016 / 06-2017		120	0,4200	50,40		5,50

<b>Total Facture</b>	<b>247,23 € TTC</b>
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 234,35 €  
TVA sur les débits : 12,88 €

**ABONNEMENT**

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

**CONSOMMATION**

Volume en m<sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

**ORGANISMES PUBLICS**

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.





## NOTE DE CALCUL DE RÉVISION DU PRIX DE L'EAU

L'article 4 de l'avenant n°3 a modifié les modalités d'indexation du tarif de base de la part Délégataire du contrat initial comme suit :

« Le tarif de base de la part du Délégataire tel qu'il est défini à l'article précédent est indexé annuellement par application de la formule suivante :

$$A_n = A_o \times K$$

$$P_n = P_o \times K$$

Où :

- $A_o, P_o$  sont les tarifs initiaux ;
- $A_n, P_n$  sont les tarifs qui s'appliquent au 1<sup>er</sup> jour de la période de facturation ;
- $K_n$  est un coefficient de révision établi, à partir des indices représentatifs de la répartition des charges d'exploitation prévisionnelles, de la façon suivante :

$$K = 0,15 + 0,25 \frac{ICHTE - HC}{ICHTE - HC_o} + 0,04 \frac{1771242}{1771242_o} + 0,25 \frac{FSD3}{FSD3_o} + 0,03 \frac{TP10a2010}{TP10a2010_o} + 0,23 \frac{AEG}{AEG_o} + 0,05 \frac{NaOH}{NaOH_o}$$

- Avec :

Indices	Définition	Valeur de base au 01/09/2017
Ci	Coefficients représentatifs de la répartition des charges d'exploitation prévisionnelles	
ICHTE-HC	Indice des salaires des industries de production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution – hors CICE	ICHTE-HC <sub>0</sub> = 113,1 (site internet INSEE)
1771242	Indice électricité moyenne tension, tarif vert 2000 - moyenne des 12 derniers mois	1771242 = 117,75 (site internet INSEE)
FSD3	Frais et services divers - modèle de référence n°3, publié par le Moniteur des travaux publics	FSD3 <sub>0</sub> = 123 (MTPB 5933 du 4/8/2017)
TP10a 2010	Indice des Travaux Publics relatif aux Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux – Base 2010	TP10a 2010 <sub>0</sub> = 106,7 (MTPB 5935 du 18/8/2017)
AEG	Tarif d'achat d'eau en gros à : - <b>0,36 x AEG1</b> : SIVOM de la Vaucouleurs (800 000 m <sup>3</sup> ) Surtaxe syndicale : 0,2207 € + part délégataire moyenne pour 800 000 m <sup>3</sup> : 0,3008 € soit : 0,36 x 0,5215 € = <b>0,1877</b>	AEG <sub>0</sub> = 0,36AEG1 + 0,42AEG2 + 0,04AEG3 + 0,19AEG4  Soit : AEG <sub>0</sub> = 0,1877 + 0,3347 + 0,0184 + 0,0515  Soit :





	<p><b>-0,42 x AEG2</b> : SUEZ Elancourt (950 000 m<sup>3</sup>) Frais d'exploitation : 0,6068 € (tarif 09/2017) + avenant décarbonatation : +0,19 € soit :</p> <p>0,42 x 0,7968 € = <b>0,3347</b></p> <p><b>-0,04 x AEG3</b> : SUEZ St Germain (80 000 m<sup>3</sup>) Frais d'exploitation : 0,2709 € (tarif 09/2017) + avenant décarbonatation : +0,19 € soit :</p> <p>0,04 x 0,4609 € = <b>0,0184</b></p> <p><b>-0,19 x AEG4</b> : SUEZ La Chapelle (420 000 m<sup>3</sup>) Frais d'exploitation : 0,2709 € (tarif 09/2017) soit :</p> <p>0,19 x 0,2709 = <b>0,0515</b></p>	<b>AEG<sub>0</sub> = 0,5923</b>
NaOH	<p>Prix de la soude, évoluant comme suit :</p> <p><math>NaOH = NaOH_0 + (IHS - IHS_0) \times 0,30</math></p> <p>IHS étant l'indice « market overview of european caustic soda domestic prices – France » moyen des 4 derniers trimestres, publié sur le site internet <a href="https://www.ihs.com/industry/chemical.html">https://www.ihs.com/industry/chemical.html</a></p>	<p>NaOH<sub>0</sub> = 306</p> <p>IHS<sub>0</sub> = 695</p>
IND <sub>0</sub>	Valeur à la date d'effet du présent avenant	





14.

**BILAN DE L'ACTIVITE  
DE CETTE ANNEE**  
*Un regard sur notre activité*



## Bilan des besoins et ressources, performances hydrauliques du réseau

Les volumes ci-dessous prennent en compte la période de relève des compteurs des abonnés, d'avril 2016 à avril 2017 et sont extrapolés à 365 jours.

Nous n'avons pas pris en compte la période d'avril 2017 à avril 2018 car celle-ci n'est pas clôturée à la date de remise du rapport annuel le 31/5, la relève s'échelonnant de mars à mai, avec traitement des anomalies en juin.

Précédemment, jusqu'à l'exercice 2015, la période de relève prise en compte allait d'octobre en octobre.

### Production

Libellé de la station	2013	2014	2015	2016	2017	%2017/2016
les Bîmes	2 771 311	2 612 590	2 949 173	3 117 458	2 997 893	-3,84%
Rosay 1	322 132	805 090	931 870	1 019 967	976 825	-4,23%
Rosay 2	547 156	547 156				
<b>Total</b>	<b>3 640 599</b>	<b>3 417 680</b>	<b>3 881 043</b>	<b>4 137 425</b>	<b>3 974 718</b>	<b>-3,93%</b>
évolution N/N-1	107,0%	-6,1%	13,6%	6,6%	<b>-3,93%</b>	

En 2017, légère baisse de la production du fait des périodes d'indisponibilité de la ressource lors des essais de mise en régime des usines de décarbonatation.

### Importation

Collectivité ou fermier / installation	2013	2014	2015	2016	2017	%2017/2016
DAMMARTIN EN SERVE > BOINVILLIERS	0	0	0	0	20 403	-
RAMBOUILLET	0	1	0	0	0	-
SIAEP JOUARS > ELANCOURT	11 336	20 079	14 116	22 433	13 596	-39,39%
SIAEP JOUARS > NEAUPHLE	0	0	0	0	0	-
SIVRD	1 150 806	1 202 454	1 096 730	1 256 119	1 190 203	-5,25%
SQY LA VERRIERE > LE MESNIL	0	0	174	174	10 637	6013,22%
SUEZ ELANCOURT	937 716	922 084	931 102	955 890	913 931	-4,39%
SUEZ LA CHAPELLE	412 076	487 241	476 913	347 021	484 045	39,49%
SUEZ MORSANG	15 895	29 192	22 349	18 887	50 171	165,64%
SUEZ ST GERMAIN DE LA GRANDE	89 987	81 294	77 168	77 811	79 999	2,81%
<b>Total</b>	<b>2 617 816</b>	<b>2 742 345</b>	<b>2 618 552</b>	<b>2 678 335</b>	<b>2 762 985</b>	<b>3,16%</b>
évolution N/N-1	-46,10%	4,80%	-4,50%	2,30%	3,16%	

Importation d'eau moins importante du SIVRD du fait des périodes d'indisponibilité de la ressource lors des essais de mise en régime de l'usine de décarbonatation de St Lubin. Compensation de la baisse ponctuelle de production du SIRYAE par l'achat d'eau à la Chapelle.

Changements liés à l'adhésion des communes de Rosay et Boinvilliers :

Interconnexion de secours entre les réservoirs de Flacourt et la commune de Dammartin en Serve, utilisée en importation d'eau jusqu'à décembre 2017 pour diluer l'eau du forage de Rosay 1, comportant des pesticides et desservant directement les deux communes sans passer par la filtration sur charbons actifs de Rosay 2.

Secours également du Mesnil St Denis depuis le réseau de SQY à la Verrière.





## Exportation

Désignation destination	2013	2014	2015	2016	2017	%2017/2016
DAMMARTIN EN SERVE	0	0	0	0	2593	
GPSEO Arnouville Hargeville	171 758	192 556	190 138	201 728	160 365	-20,50%
GPSEO Flacourt	0	0	0	0	3782	-
LE MESNIL-ST-DENIS	324 568	0	0	0	0	-
RAMBOUILLET	71 815	68 954	59 074	29 169	32 871	12,69%
SEPTUIL	133 726	137 921	135 959	128 567	134 550	4,65%
SIAEP BOINVILLIERS Hameau de St-Correntin	5 983	5 356	6 288	5 145	905	-82,41%
SIAEP FORET DE RAMBOUILLET Bourdonné	20 710	1 700	38 580	38 631	20 829	-46,08%
SIAEP JOUARS PONTCHARTRAIN vers Cressay	11 631	10 614	14 657	18 354	6 559	-64,26%
SIVRD	30 605	69 810	71 155	274 869	251 761	-8,41%
SQY LA VERRIERE	0	0	0	0	68	-
SUEZ AUFFARGIS	6 630	1 580	-1 982	-2 244	-430	-80,84%
SUEZ CRESPIERES	1 719	1 749	1 760	1 667	1 647	-1,20%
SUEZ MORSANG	0	0	0	0	31 650	-
<b>Total</b>	<b>779 145</b>	<b>490 240</b>	<b>515 629</b>	<b>695 886</b>	<b>647 150</b>	<b>-7,00%</b>
évolution N/N-1	-10,30%	-37,10%	5,20%	35,00%	-7,00%	

Exportation d'eau plus importante vers le SIVRD (venant en déduction de l'import) du fait des périodes d'indisponibilité de la ressource lors des essais de mise en régime de l'usine de décarbonatation de St Lubin.

Sur Auffargis, volume d'eau négatif en raison d'une vanne fermée qui laissait passer un volume d'eau dans le sens Auffargis vers le Perray-en-Yvelines, renouvelée en 2017.

Changements liés à l'adhésion des communes de Rosay et Boinvilliers :

Fourniture d'eau en gros à la commune de Flacourt (GPSEO), arrêt de la fourniture d'eau au hameau de St Correntin, à Rosay, englobé dorénavant dans le SIRYAE.

## Bilan hydraulique

Volume mis en distribution = Volume produit + Volume importé – Volume exporté

Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	%2017/2016
volume produit	3 640 599	3 417 680	3 881 043	4 137 425	3 974 718	-3,93%
volume importé	2 617 816	2 742 345	2 618 552	2 678 335	2 762 985	3,16%
volume exporté	779 145	490 240	515 629	695 886	647 150	-7,00%
<b>mis en distribution</b>	<b>5 479 270</b>	<b>5 669 785</b>	<b>5 983 966</b>	<b>6 119 874</b>	<b>6 090 553</b>	<b>-0,48%</b>
évolution N/N-1	-4,6%	3,5%	5,5%	2,3%	-0,48%	





## **Rendement IDM (indicateur du Maire) %**

Rendement = (Volume consommé autorisé + Volume exporté) / (Volume produit + Volume importé)

Volume consommé autorisé = Volume consommé + Volume non compté et de service

Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	%2017/2016
volume produit	3 640 599	3 417 680	3 881 043	4 137 425	3 974 718	-3,93%
volume importé	2 617 816	2 742 345	2 618 552	2 678 335	2 762 985	3,16%
volume exporté	779 145	490 240	515 629	695 886	647 150	-7,00%
volume consommé	4 572 696	4 786 519	4 968 146	5 127 221	5 049 044	-1,52%
volume non compté et volume de service	20 415	20 415	20 415	20 585	20 699	0,55%
volume consommé autorisé	4 593 111	4 806 934	4 988 561	5 147 806	5 069 743	-1,52%
<b>rendement hydraulique en %</b>	<b>85,8%</b>	<b>86,0%</b>	<b>84,7%</b>	<b>85,7%</b>	<b>84,85%</b>	<b>-0,99%</b>
évolution N/N-1	0,6%	0,2%	-1,5%	1,2%	-0,99%	

## **Détail de l'estimation des volumes non comptés**

On entend principalement par « volumes sans comptage », les volumes d'eau utilisés dans le cadre des manœuvres et essais des dispositifs de protection incendie. Ils peuvent être complétés par les eaux de lavage des voiries, d'arrosage des espaces verts, ou d'éventuelles chasses sur réseaux.

On entend par « volumes de service du réseau », l'eau utilisée lors des nettoyages de réservoirs, des purges de réseaux, et par certains appareils de mesure en ligne.

La prise en compte de ces volumes dans le calcul du rendement de réseau est conforme à la réglementation. Les estimations réalisées respectent les préconisations de l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE).

Pour l'exercice 2016, les volumes pris en compte sont les suivants :

Désignation	2017
Volume sans comptage (m <sup>3</sup> )	6 770
Volume de service du réseau (m <sup>3</sup> )	13 929
Total	20 699

## **Indice linéaire de pertes (m3/km/jour)**

ILP = (Volume mis en distribution – Volume consommé autorisé) / linéaire de réseau / 365 jours

Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	%2017/2016
volume mis en distribution	5 479 270	5 669 785	5 983 966	6 119 874	6 090 553	-0,48%
volume consommé autorisé	4 593 111	4 806 934	4 988 561	5 147 806	5 069 743	-1,52%
linéaire de réseau (km)	843	885	885	899	899	0,00%
<b>ILP en m3/j/km</b>	<b>2,88</b>	<b>2,67</b>	<b>3,08</b>	<b>2,96</b>	<b>3,11</b>	<b>-3,90%</b>
évolution N/N-1	-4,3%	-7,3%	15,4%	-3,9%	-3,90%	



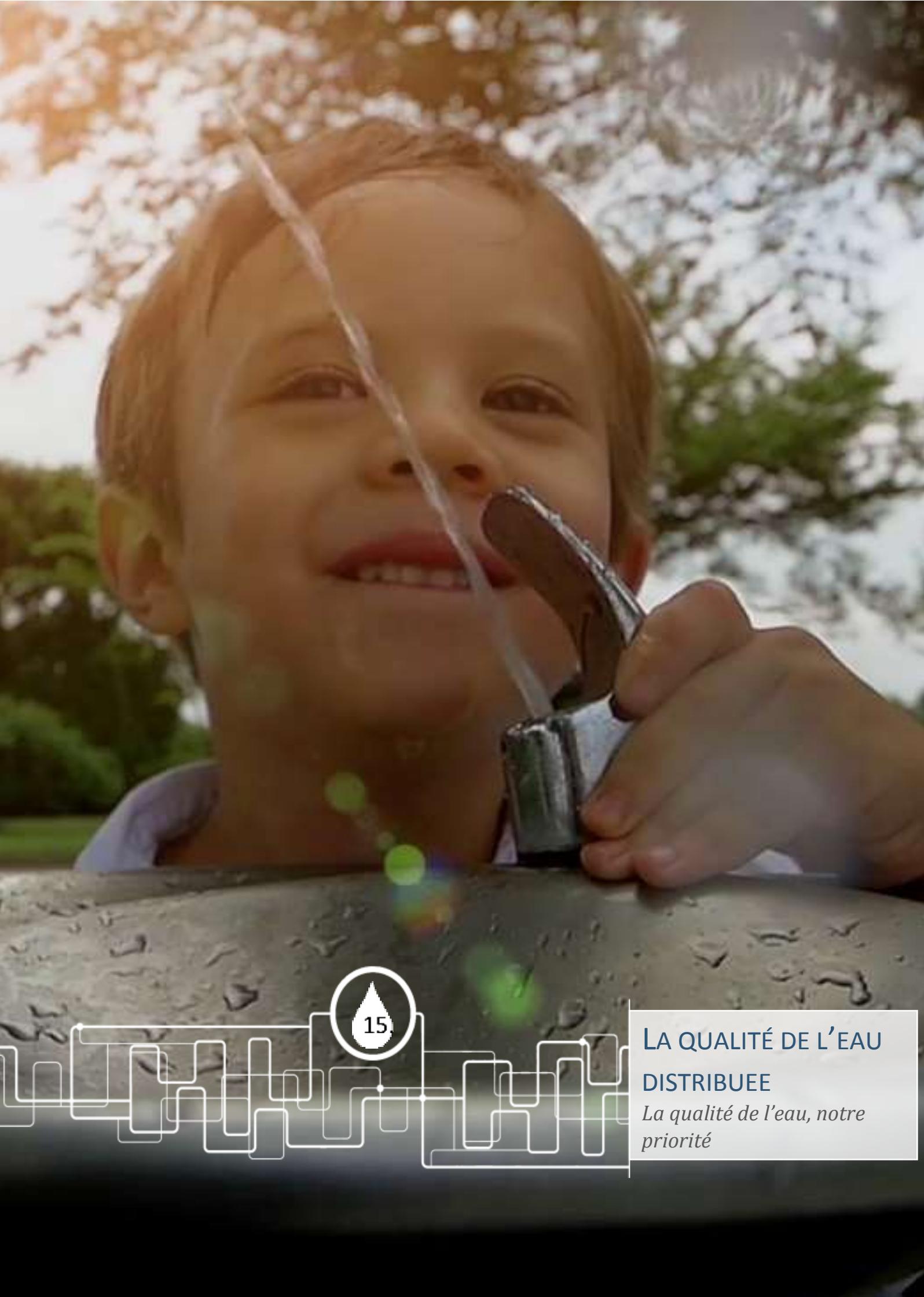


## CONSOMMATION D'ÉNERGIE

	2013	2014	2015	2016	2017
Accélérateur de Bazainville	27 835	12 059	30 001	57 656	52 429
Analyseur de Fer de Cressay	0	0	3 160	- 815	1 670
Bâche de Beynes - La Couperie	582	390	517	531	528
Bâche de Mareil sur Mauldre	451	432	434	449	423
Bâche de Milon-la-Chapelle	1 343	1 702	1 358	1 530	1 358
Bâches des Bineaux - Flacourt	0	0	0	260	244
Captage de Rosay	0	0	0	9 134	21 972
Comptage AE017 SIRYAE- Richebourg vers Vaucouleurs	592	749	742	760	763
Comptage CS067 SIRYAE vers Saint Corentin	738	315	0	0	0
Comptages VE012 & VE154 & AE013 Perray	601	562	530	531	683
Forage & station de production de Rosay 2	496 296	660 305	821 704	899 696	664 623
Forage de production d'Autouillet	15 099	- 79 756	221	199	0
Forage de production de l'Artoire	4 744	3 898	1 554	0	0
Forage de Rosay 1	247 808	17 130	33 426	30 718	23 646
Reprise du réservoir de Marcq Saint Santin (Hors service)	3 933	3 684	3 181	2 600	3 647
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	22 385	21 088	25 642	31 331	15 695
Réservoir & chloration des Quatre Piliers	1 962	3 114	3 022	3 848	4 503
Réservoir de Saint Santin - Marcq	631	93	663	1 141	1 666
Réservoir des Essarts	1 221	1 014	3 854	1 079	1 060
Réservoir du Boulay	580	551	466	571	754
Station de production des Bîmes	2 434 372	2 777 647	2 387 824	2 897 652	2 907 353
Suppression & bâche de Egremont	2 991	- 3 575	3 020	- 2 550	402
Suppression en ligne de Goupillières	4 190	4 709	4 625	4 445	6 114
Suppression en ligne de Marcq	15 870	16 140	14 460	8 094	7 766
Suppression en ligne des Mesnuls	3 747	3 892	5 968	5 829	6 730
Vanne motorisée de Magny les Hameaux Croix Du Bois	877	665	1 022	1 007	566
Vannes motorisées & sectorisation de Vicq	489	485	469	335	739
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	7 954	3 538	9 933	7 827	8 472
<b>Total</b>	<b>3 297 291</b>	<b>3 450 831</b>	<b>3 357 796</b>	<b>3 963 858</b>	<b>3 733 806</b>

Les consommations électriques présentées ci-dessus sont extraites des factures du fournisseur d'électricité et peuvent donc avoir fait l'objet d'estimations.





## LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

*La qualité de l'eau, notre  
priorité*



## L'EAU BRUTE

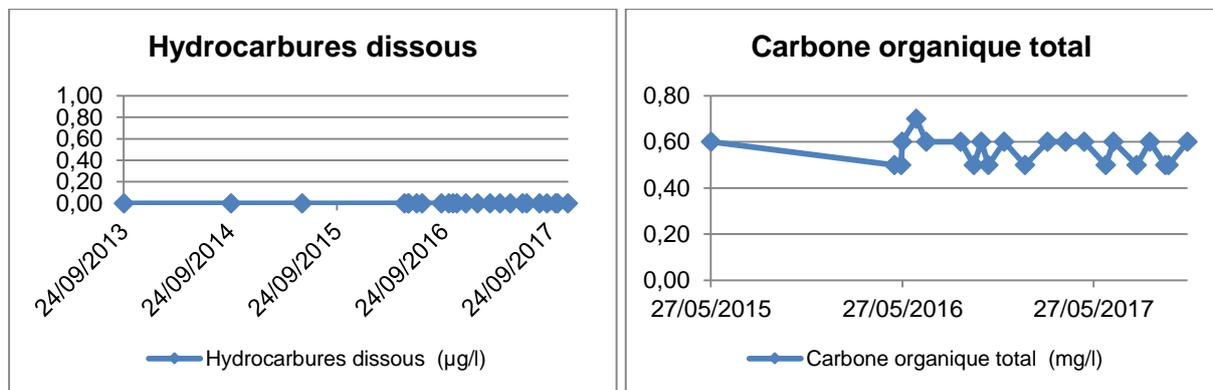
### Synthèse des analyses sur l'eau brute

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (SAUR)
Bactériologique	3	0
Physico-chimique	3	75
Nombre total d'échantillons	3	75

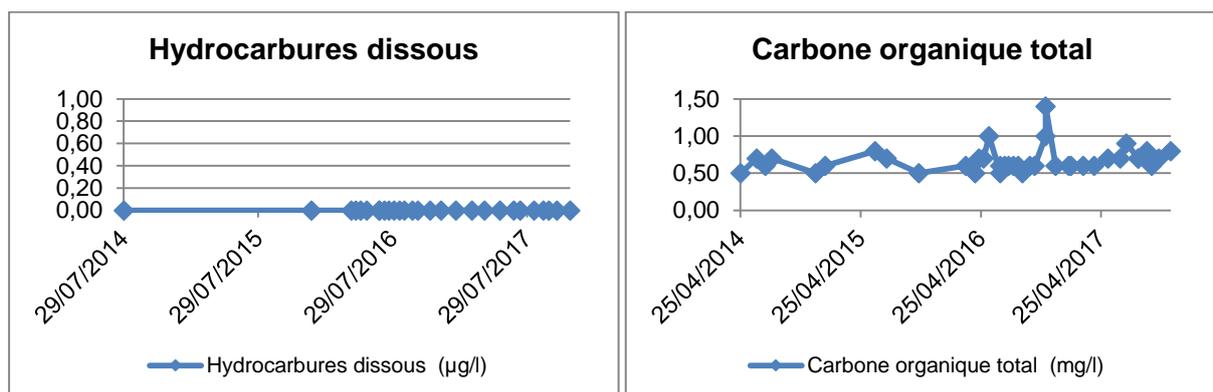
Des contrôles sont réalisés sur l'ensemble des forages dans le cadre du pilotage des stations, des contrôles sanitaires (ARS) et de la surveillance SAUR selon les méthodes normalisées.

La quantité importante d'échantillons analysés par SAUR en 2017 fait suite à une demande de l'ARS dans le cadre des travaux de construction des unités de décarbonatation en cours sur les stations des Bîmes et de Rosay.

#### Rosay

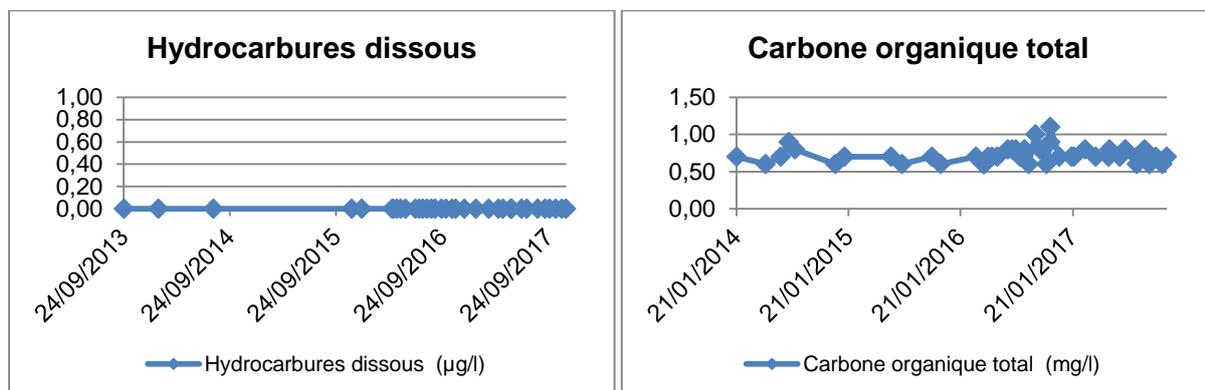


#### Bîmes F1





## Bîmes F2



00

## L'EAU TRAITÉE

### Synthèse des analyses sur l'eau traitée

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (SAUR)	Nombre d'échantillons conformes (SAUR)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	6	6	100	0	0	0
Physico-chimique	6	6	100	2	2	100
Nombre total d'échantillons	6	6	100	2	2	100

## L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION

### Synthèse des analyses sur l'eau point de mise en distribution

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (SAUR)	Nombre d'échantillons conformes (SAUR)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	18	18	100	1	1	100
Physico-chimique	24	24	100	7	7	100
Nombre total d'échantillons	24	24	100	7	7	100



## L'EAU DISTRIBUÉE

### Synthèse des analyses sur l'eau distribuée

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (SAUR)	Nombre d'échantillons conformes (SAUR)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	198	198	100	5	5	100
Physico-chimique	300	293	97	29	28	96
Nombre total d'échantillons	300	293	97	29	28	96

### Détail des non conformités sur l'eau distribuée

Paramètres	Origine de l'analyse	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite de qualité	Valeur
Atrazine déséthyl	ARS	04/04 /17	Réseau d'eau potable de Boinvilliers	µg/l	0,1	0,15
Pesticides	ARS	04/04 /17	Réseau d'eau potable de Boinvilliers	µg/l	0,5	0,65
Déisopropyl-déséthyl-atrazine	ARS	04/04 /17	Réseau d'eau potable de Boinvilliers	µg/l	0,1	0,38
Chlorure de vinyle	ARS	21/07 /17	Réseau d'eau potable de Milon la Chapelle	µg/l	0,5	1,17
Chlorure de vinyle	ARS	21/07 /17	Réseau d'eau potable de Milon la Chapelle	µg/l	0,5	0,95
Chlorure de vinyle	ARS	25/07 /17	Réseau d'eau potable de Milon la Chapelle	µg/l	0,5	1,14
Chlorure de vinyle	ARS	02/08 /17	Réseau d'eau potable de Milon la Chapelle	µg/l	0,5	0,96
Chlorure de vinyle	SAUR	21/08 /17	Réseau d'eau potable de Milon la Chapelle	µg/l	0,5	0,55
Plomb	ARS	30/10 /17	Réseau d'eau potable de Montfort l'Amaury	µg/l	10	22
Plomb	ARS	02/11 /17	Réseau d'eau potable de Montfort l'Amaury	µg/l	10	16

### Commentaire sur l'eau distribuée

100% des analyses bactériologiques réalisées sur le réseau de distribution est conforme.

Les non conformités physico chimiques relevés sur l'eau distribuée sont les suivantes :

- Trois dépassements de norme pour les pesticides sur un seul échantillon d'eau prélevé sur la commune de Boinvilliers en raison d'une dilution insuffisante à ce moment-là de l'eau provenant du forage de Rosay 1. Des travaux ont été réalisés en fin d'année 2017 pour d'alimenter la commune par de l'eau de Rosay passant par les filtres à Charbon Actif en Grain (CAG) qui permettent de traiter ces résidus.
- Du plomb a été trouvé sur un robinet de la mairie de Montfort l'Amaury le 30 octobre avec une valeur à 22µg/l, le reconrôle du 2 novembre est encore à 16µg/l. Cette teneur en plomb ne vaut que pour le robinet où elle a été mesurée et n'est pas représentative de la qualité de l'eau distribuée sur le réseau. L'origine principale du plomb dans les réseaux de distribution d'eau provient des canalisations en plomb (branchements publics et réseaux intérieurs). Or, le branchement de la mairie n'est pas en plomb. Une vérification du réseau interne à la mairie est donc à réaliser pour identifier l'origine du plomb.





- Cinq non-conformités liées à la présence de chlorure de vinyle sur la commune de Milon La Chapelle. Le 21 juillet l'ARS contrôle ce paramètre non conforme à la mairie et au numéro 5 de la sente de la ravine. Le recontrôle du 25 juillet à la mairie est conforme mais pas celui dans la sente de la ravine, toujours non conforme le 2 août malgré des purges du réseau.

SAUR fait de nouveaux contrôles fin août en lien avec l'ARS, les résultats sont les suivants :

Milon-la-Chapelle - Suivi des CVM (µg/l)		
21/08/2017	sente de la ravine - avant purge	0,55
21/08/2017	sente de la ravine - après purge	0,01
21/08/2017	chemin de la madeleine	0,036
21/08/2017	chemin de beauregard est	0,012
21/08/2017	route de st lambert	<0,004
21/08/2017	alimentation du bas Fondation Anne de Gaulle	0,013
22/08/2017	sente de la ravine	0,0048
23/08/2017	sente de la ravine	0,0068
24/08/2017	sente de la ravine	0,006
25/08/2017	sente de la ravine	0,0093
15/09/2017	sente de la ravine	0,0056
19/10/2017	sente de la ravine	0,004

Limite de qualité = 0,5µg/l
-----------------------------

## SYNTHÈSE

### → Bactériologie

100% de conformité bactériologique mesurée l'année dernière.

### → Pesticides

Les traitements par filtration sur charbon actif en grains des usines des Bîmes et de Rosay sont efficaces et permettent la distribution d'eau conforme aux exigences de qualité. Depuis fin 2017 les communes de Boinvilliers et Rosay bénéficient également de ce traitement.

### → Nitrates

Les teneurs moyennes en nitrates sur le réseau sont comprises entre 22 et 40 mg/l, la norme étant fixée à 50 mg/l.

### → Dureté

La dureté moyenne de l'eau sur le réseau de distribution est comprise entre 34 et 42 °F. Tout au long de l'année 2017 des travaux ont été réalisés afin de mettre en place des unités de décarbonatation qui auront pour intérêt la réduction notable de la dureté de l'eau.

### → Plomb

Seul un point de contrôle s'est trouvé être non conforme en 2017, il n'est pas représentatif de la qualité de l'eau distribuée sur la totalité du réseau





## → CVM

Dans le cadre d'une étude nationale sur les composés émergents dans les eaux distribuées, La Direction Générale de la Santé a engagé en 2011 une investigation sur le CVM (Chlorure de Vinyle Monomère), composant des conduites PVC utilisée pour la distribution de l'eau. Le CVM est un produit chimique synthétique, reconnu cancérigène.

L'étude a mis en évidence que les conduites PVC fabriquées avant 1980 ont un potentiel de relargage très important, dû au process de fabrication du PVC.

**L'instruction DGS/EA4/2012/366, émise par la Direction Générale de la Santé, le 18 octobre 2012**, a consisté à collecter les données de repérage des canalisations en PVC susceptibles de contenir du CVM et risquant de migrer vers l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH).

Dans le respect de la réglementation, Saur a transmis en 2013 à l'ARS, l'ensemble des informations disponibles dans ses bases de données, avec notamment une cartographie du réseau faisant apparaître les tronçons à risque.

Sur cette base, l'ARS renforce le contrôle sanitaire et adapte la stratégie d'échantillonnage au contrôle du CVM en eau distribuée par rapport aux risques identifiés, et selon les facteurs influençant le relargage (Linéaire de conduite PVC, température de l'eau, temps de contact avec le matériau etc...)

En cas de non-conformité, c'est-à-dire en cas de dépassement de la limite de qualité à  $0,5 \mu\text{g}\cdot\text{L}^{-1}$ , Saur propose des mesures correctives immédiates pour garantir la potabilité de l'eau distribuée, en proposant des purges, manuelles de tronçons de conduites. L'objectif visé est de limiter le temps de contact de l'eau avec les tronçons contaminants.

Saur peut s'appuyer sur des outils comme la modélisation hydraulique du réseau, sur la réalisation d'analyses des CVM en campagnes, en complément des données patrimoniales, pour accompagner les collectivités dans la gestion de l'exploitation du réseau.

Toutefois, la connaissance acquise à ce jour met en évidence les limites des actions par purges autant en efficacité qu'en contrainte hydraulique. **C'est pourquoi nous attirons votre attention sur le fait que le remplacement des conduites PVC avérées contaminantes est le seul moyen d'action pérenne à ce jour.**





16.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE  
*Garantir la performance de votre réseau*



## DÉTAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
<b>PARTIE A</b>			
<b>Plan du réseau</b>			
Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	VP.236	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	VP.237	OUI	5
<b>Total Partie A :</b>			<b>15</b>
<b>PARTIE B</b>			
<b>Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage</b>			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
<b>Informations structurelles</b>			
Linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (kml)	VP.239	99,46%	15
		894,527	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		899,358	
<b>Connaissance de l'âge des canalisations</b>			
Linéaire de réseau eau potable avec âge renseigné au 31/12 (kml)	VP.241	92,36%	14
		830,629	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		899,358	
<b>Total Partie B :</b>			<b>29</b>
<b>PARTIE C</b>			
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	VP.242	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.243	OUI	10
Localisation des branchements du réseau d'eau potable	VP.244	OUI	10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	VP.245	OUI	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	VP.246	OUI	10
Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	VP.247	OUI	10





<b>Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations</b>	VP.248		10
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	VP.249	OUI	5
<b>Total Partie C :</b>			<b>75</b>
<b>VALEUR DE L'INDICE</b>			<b>119</b>





## LES INTERVENTIONS RÉALISÉES

*Préserver et moderniser  
votre patrimoine*



## LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

### Les nettoyages de réservoirs

Commune	Site	Ouvrage	Date de lavage
Beynes	Bâche de Beynes - La Couperie	Bâche de Beynes	29/05/17
Gambais	Réservoir & chloration des Quatre Piliers	Réservoir des Quatre Piliers	13/06/17
Gambais	Réservoir du Boulay	Réservoir du Boulay	31/05/17
Les Essarts-le-Roi	Réservoir des Essarts	Réservoir des Essarts	06/06/17
Marcq	Réservoir de Saint Santin - Marcq	Réservoir de Saint Santin	09/06/17
Mareil-sur-Mauldre	Bâche de Mareil sur Mauldre	Bâche de Mareil sur Mauldre	08/06/17
Mareil-sur-Mauldre	Bâche de Mareil sur Mauldre	Bâche de Mareil sur Mauldre	14/06/17
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Bâche eau traitée production des Bîmes	04/10/17
Méré	Supression & bâche de Egremont	Bâche supression de Egremont	12/06/17
Milon-la-Chapelle	Bâche de Milon-la-Chapelle	Bâche de Milon-la-Chapelle	12/06/17
Rosay	Forage & station de production de Rosay 2	Bâche eau filtrée	14/06/17
Rosay	Forage & station de production de Rosay 2	Bâche eau traitée production de Rosay	04/12/17

### Synthèse des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
Andelu	1
Auteuil	3
Autouillet	1
Bazainville	6
Bazoches-sur-Guyonne	2
Béhoust	3
Beynes	17
Boinvilliers	3
Boissy-sans-Avoir	6
Élancourt	11
Flexanville	4
Galluis	5
Gambais	6
Gambaiseuil	6
Garancières	9
Grosrouvre	2
La Queue-les-Yvelines	4
Le Mesnil-Saint-Denis	6
Le Perray-en-Yvelines	8
Le Tremblay-sur-Mauldre	2
Les Essarts-le-Roi	7
Les Mesnuls	2





Commune	Nombre de casse/fuites réparées
Lévis-Saint-Nom	9
Magny-les-Hameaux	10
Marcq	1
Mareil-le-Guyon	2
Mareil-sur-Mauldre	3
Maulette	5
Méré	5
Millemont	1
Milon-la-Chapelle	2
Montainville	3
Montfort-l'Amaury	1
Neauphle-le-Vieux	1
Orgerus	3
Osmoy	4
Richebourg	2
Rosay	1
Saint-Forget	1
Saint-Lambert	2
Saint-Martin-des-Champs	3
Saint-Rémy-l'Honoré	8
Thoiry	3
Vicq	4
Vieille-Église-en-Yvelines	1
Villiers-le-Mahieu	5
Total	194

### Détails des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Andelu	Fonte	150	15/06/17	22 GRANDE RUE
Auteuil	Pvc	110	24/01/17	39 CROIX BLEUE (Rue de la)
Auteuil	Pvc	63	03/07/17	1 HOURDIERE (Impasse de la)
Auteuil	Pvc	110	11/07/17	22 AUX BOEUFs (Chemin )
Autouillet	Fonte	60	05/12/17	0 MARE NEUVE (Sentier de la)
Bazainville	Acier	200	24/07/17	129 ORGERUS (Route d')
Bazainville	Acier	200	27/07/17	98 ORGERUS (Route d')
Bazainville	Acier	200	04/08/17	98 ORGERUS (Route d')
Bazainville	Pvc	90	16/08/17	24 SABLIERE (Route de la)
Bazainville	Pvc	90	19/09/17	24 SABLIERE (Route de la)
Bazainville	Fonte	100	27/12/17	81 TACOIGNIERES (Route de)
Bazoches-sur-Guyonne	Fonte	100	27/09/17	CHATEAU BERTIN (Chemin du)
Bazoches-sur-Guyonne	Fonte	100	14/10/17	2 BUISSONNERIE (Chemin de la)
Béhoust	Pvc	110	19/06/17	25 MASSE (Rue de la)
Béhoust	Acier	80	24/10/17	10 PIMARDIERE (Chemin de la)
Béhoust	Fonte	150	08/12/17	5 PORTE DES CHAMPS (Allée de la)
Beynes	Pvc	90	23/01/17	15 GARENNE (Rue de la)
Beynes	Fonte	80	15/02/17	MARCQ (Rue de)
Beynes	Fonte	100	17/02/17	2 CHEMIN DE FER (Rue du)





Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Beynes	Fonte	125	20/02/17	45 TUILERIE (Rue de la)
Beynes	Fonte	250	03/03/17	FRILEUSE (Route de)
Beynes	Pvc	110	21/03/17	18 EGLANTINES (Rue des)
Beynes	Pvc	90	11/05/17	17 VIOLETTES (Rue des)
Beynes	Fonte	80	15/05/17	1 TUILERIE (Rue de la)
Beynes	Pvc	110	13/06/17	16 EGLANTINES (Rue des)
Beynes	Pvc	110	13/06/17	16 EGLANTINES (Rue des)
Beynes	Pvc	90	26/07/17	2 CAILLOUX (Rue des)
Beynes	Pvc	90	27/07/17	5 NOURRICES (Chemin des)
Beynes	Fonte	60	28/07/17	9 PONT BARRAT (Rue du)
Beynes	Pvc	90	08/08/17	33 THIVERVAL (Rue de)
Beynes	Acier	80	19/09/17	11 TUILERIE (Rue de la)
Beynes	Acier	80	19/09/17	11 TUILERIE (Rue de la)
Beynes	Fonte	60	10/10/17	17 BOIS (Rue du)
Boinvilliers	Acier	60	22/06/17	10 EPINETTES (Rue des)
Boinvilliers	Acier	60	28/06/17	10 EPINETTES (Rue des)
Boinvilliers	Acier	60	30/06/17	10 EPINETTES (Rue des)
Boissy-sans-Avoir	Pvc	90	18/04/17	14 CLOS PESANT (Allée du)
Boissy-sans-Avoir	Pvc	40	18/04/17	39 MOULINS (Rue des)
Boissy-sans-Avoir	Fonte	150	18/04/17	5 LIERRES (Rue des)
Boissy-sans-Avoir	Amiante ciment	60	21/04/17	1 PARC (Ruelle du)
Boissy-sans-Avoir	Amiante ciment	60	21/04/17	7 PARC (Ruelle du)
Boissy-sans-Avoir	Acier	80	10/05/17	0 PRES (Ferme des)
Élancourt	Acier	60	19/01/17	1 PARIS (Chemin de)
Élancourt	Pvc	63	25/01/17	18 PAYNS (Rue de)
Élancourt	Pvc	110	27/02/17	20 ALFRED DE MUSSET (Rue )
Élancourt	Fonte	150	08/03/17	TEMPLIERS (Boulevard des)
Élancourt	Pvc	63	16/06/17	11 PINSONS (Rue des)
Élancourt	Acier	60	17/06/17	14 JULIENNE (Chemin de la)
Élancourt	Pvc	63	30/06/17	11 PINSONS (Rue des)
Élancourt	Fonte	200	11/10/17	2 NOYERS (Sentier des)
Élancourt	Fonte	150	27/10/17	1 VERTE (Rue )
Élancourt	Fonte	150	27/10/17	1 VERTE (Rue )
Élancourt	Fonte	200	24/11/17	NOYERS (Sentier des)
Flexanville	Pvc	63	13/01/17	4 PRES DE TESSE (Rue des)
Flexanville	Fonte	60	02/02/17	0 GOUPILLIERES (Rue de)
Flexanville	Acier	125	02/05/17	6 ROGER DARIN (Rue )
Flexanville	Pvc	110	27/12/17	
Galluis	Fonte	70	22/01/17	4 TUILERIE (Rue de la)
Galluis	Fonte	70	23/01/17	6 LIEUTEL (Avenue du)
Galluis	Fonte	150	25/01/17	9 MAIRIE (Rue de la)
Galluis	Fonte	150	13/07/17	13 MONTFORT (Rue de)
Galluis	Fonte	150	27/11/17	15 MONTFORT (Rue de)
Gambais	Acier	60	21/04/17	112 FERME DES BOIS (Chemin de la)
Gambais	Acier	60	17/07/17	68 BOULAY (Route du)
Gambais	Acier	60	17/07/17	0 CROIX DE PIERRE (Route de la)
Gambais	Pvc	63	20/07/17	72 BOULAY (Route du)
Gambais	Pvc	125	16/10/17	6 RACONIS (Chemin de)
Gambais	Acier	60	19/12/17	112 FERME DES BOIS (Chemin de la)
Gambaiseuil	Pvc	63	27/01/17	3 GAMB AIS (Route de)





Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Gambaiseuil	Amiante ciment	80	17/03/17	17 MONTFORT L'AMAURY (Route de)
Gambaiseuil	Amiante ciment	80	17/03/17	17 MONTFORT L'AMAURY (Route de)
Gambaiseuil	Amiante ciment	80	12/04/17	17 MONTFORT L'AMAURY (Route de)
Gambaiseuil	Amiante ciment	80	19/05/17	17 MONTFORT L'AMAURY (Route de)
Gambaiseuil	Pvc	63	05/10/17	4 SAINT-LEGER EN YVELINES (Route de)
Garancières	Fonte	150	18/01/17	MOULIN DU BOIS (Chemin du)
Garancières	Fonte	150	20/01/17	VILLIERS-LE-MAHIEU (Route de)
Garancières	Fonte	80	23/01/17	3 PRE BERANGER (Rue du)
Garancières	Fonte	150	03/02/17	17 MOULINET (Rue du)
Garancières	Pvc	110	07/04/17	11 NOEL BENOIST (Rue )
Garancières	Pvc	110	08/06/17	9 LOUP (Ruelle du)
Garancières	Fonte	125	10/10/17	26 GARE (Route de la)
Garancières	Fonte	125	10/10/17	18 GARE (Route de la)
Garancières	Polyéthylène	50	30/10/17	20 MOULINET (Rue du)
Grosrouvre	Amiante ciment	80	17/03/17	D112
Grosrouvre	Fonte	100	08/06/17	4 4 PILIERS (Chemin des)
La Queue-les-Yvelines	Polyéthylène	50	04/01/17	4 PRAIRIE AUX CHEVAUX (Impasse de la)
La Queue-les-Yvelines	Fonte	100	08/03/17	35 PRESIDENT COTY (Rue du)
La Queue-les-Yvelines	Pvc	110	28/04/17	2 CLOS DE L'ABREUVOIR (Rue du)
La Queue-les-Yvelines	Fonte	150	16/05/17	9 GARE (Rue de la)
Le Mesnil-Saint-Denis	Fonte	400	02/02/17	
Le Mesnil-Saint-Denis	Amiante ciment	80	25/04/17	10 JEAN RACINE (Rue )
Le Mesnil-Saint-Denis	Pvc	110	18/07/17	1 BRUYERES (Avenue des)
Le Mesnil-Saint-Denis	Pvc	63	30/11/17	4 PROVINCIALES (Place des)
Le Mesnil-Saint-Denis	Fonte	150	13/12/17	6 ERNEST ET PAUL PICARD (Rue )
Le Mesnil-Saint-Denis	Amiante ciment	80	17/12/17	7 BLAISE PASCAL (Rue )
Le Perray-en-Yvelines	Fonte	250	11/01/17	1 PARIS (Rue de)
Le Perray-en-Yvelines	Fonte	250	11/01/17	1 PARIS (Rue de)
Le Perray-en-Yvelines	Fonte	150	24/02/17	2 PARFOND (Rue de)
Le Perray-en-Yvelines	Fonte	80	10/04/17	1 GRIMACE (Rue de la)
Le Perray-en-Yvelines	Fonte	80	10/04/17	1 GRIMACE (Rue de la)
Le Perray-en-Yvelines	Fonte	80	14/04/17	1 GRIMACE (Rue de la)
Le Perray-en-Yvelines	Fonte	150	14/08/17	36 ROSEAU (Rue du)
Le Perray-en-Yvelines	Fonte	150	04/09/17	22 ROSEAU (Rue du)
Le Tremblay-sur-Mauldre	Fonte	100	30/05/17	
Le Tremblay-sur-Mauldre	Pvc	110	22/12/17	11 VERT BUISSON (Residence du)
Les Essarts-le-Roi	Fonte	100	09/01/17	4 BOURGOGNE (Rue de)
Les Essarts-le-Roi	Fonte	60	19/01/17	16 AUFFARGIS (Rue d')
Les Essarts-le-Roi	Acier	100	31/05/17	7 DAMPIERRE (Route de)
Les Essarts-le-Roi	Pvc	110	18/07/17	16 PLATEAU (Rue du)
Les Essarts-le-Roi	Fonte	60	28/09/17	16 AUFFARGIS (Rue d')
Les Essarts-le-Roi	Acier	60	14/11/17	6 YVETTE (Chemin de l')
Les Essarts-le-Roi	Fonte	150	23/11/17	12 JULES VERNE (Allée )
Les Mesnuls	Fonte	100	01/02/17	GANCHES (Chemin des)
Les Mesnuls	Pvc	63	08/12/17	47 CHAMPS (Rue des)





Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Lévis-Saint-Nom	Pvc	110	25/04/17	13 BRUYERES (Rue des)
Lévis-Saint-Nom	Pvc	110	25/04/17	13 BRUYERES (Rue des)
Lévis-Saint-Nom	Pvc	110	27/04/17	3 FOUGERAIE (Rue de la)
Lévis-Saint-Nom	Amiante ciment	125	17/05/17	4 PORTE DOREE (Rue de la)
Lévis-Saint-Nom	Amiante ciment	80	06/06/17	21 RECETTE (Route de la)
Lévis-Saint-Nom	Pvc	90	17/08/17	47 MAUREGARD (Rue de)
Lévis-Saint-Nom	Pvc	90	18/08/17	54 MAUREGARD (Rue de)
Lévis-Saint-Nom	Fonte	600	22/09/17	21 RECETTE (Route de la)
Lévis-Saint-Nom	Pvc	110	18/12/17	31 CHATAIGNIERS (Rue des)
Magny-les-Hameaux	Pvc	110	16/03/17	49 JOSEPH LEMARCHAND (Rue )
Magny-les-Hameaux	Pvc	110	23/03/17	5 PAUL ET JEANNE WEISS (Rue )
Magny-les-Hameaux	Fonte	600	30/05/17	PORT ROYAL DES CHAMPS (Route de)
Magny-les-Hameaux	Fonte	600	01/06/17	PORT ROYAL DES CHAMPS (Route de)
Magny-les-Hameaux	Acier	100	03/06/17	25 GABRIEL PERI (Rue )
Magny-les-Hameaux	Fonte	600	06/06/17	PORT ROYAL DES CHAMPS (Route de)
Magny-les-Hameaux	Fonte	150	07/06/17	43 PIERRE MENDES FRANCE (Rue )
Magny-les-Hameaux	Acier	125	23/06/17	15 GABRIEL PERI (Rue )
Magny-les-Hameaux	Acier	100	26/06/17	50 PORT ROYAL DES CHAMPS (Route de)
Magny-les-Hameaux	Pvc	110	10/08/17	PORT ROYAL DES CHAMPS (Route de)
Marcq	Fonte	80	30/08/17	1 FONTENELLES (Rue )
Mareil-le-Guyon	Acier	80	02/08/17	6 HIRONDELLE (Rue de l')
Mareil-le-Guyon	Pvc	63	04/08/17	1 MAIRIE (Rue de la)
Mareil-sur-Mauldre	Fonte	150	09/01/17	13 PAIN PERDU (Rue du)
Mareil-sur-Mauldre	Pvc	110	16/12/17	7 CRAYONS (Allée des)
Mareil-sur-Mauldre	Pvc	110	19/12/17	7 CRAYONS (Allée des)
Maulette	Fonte	150	12/01/17	30 RAMBOUILLET (Route de)
Maulette	Pvc	63	08/02/17	4 CHAMPAGNE (Rue de)
Maulette	Pvc	63	13/02/17	10 CHAMPAGNE (Rue de)
Maulette	Pvc	110	29/06/17	10 POMMERAIE (Rue de la)
Maulette	Pvc	63	27/12/17	12 CHAMPAGNE (Rue de)
Méré	Fonte	70	21/02/17	0 LONGUE TOISE (Rue de la)
Méré	Fonte	80	12/06/17	50 LEON CRETE (Avenue )
Méré	Fonte	80	11/08/17	31 LONGUE TOISE (Rue de la)
Méré	Acier	60	12/10/17	MONTFORT-L'AMAURY (Chemin de)
Méré	Fonte	80	23/10/17	42 LEON CRETE (Avenue )
Millomont	Fonte	150	05/09/17	D199
Milon-la-Chapelle	Pvc	63	14/02/17	9 BEAUREGARD (Chemin de)
Milon-la-Chapelle	Acier	100	18/08/17	3 CHEVREUSE (Route de)
Montainville	Pvc	63	03/01/17	7 COUR AUX BORNES (Sentier de la)
Montainville	Pvc	110	05/01/17	0 MURGERS (Chemin des)
Montainville	Pvc	110	20/02/17	0 MURGERS (Chemin des)
Montfort-l'Amaury	Fonte	100	10/11/17	22 VERSAILLES (Rue de)
Neauphle-le-Vieux	Acier	100	12/06/17	2 PARIS (Rue de)
Orgerus	Fonte	100	20/01/17	29 MOUTIER (Rue de)
Orgerus	Acier	125	25/01/17	22 FLEXANVILLE (Route de)
Orgerus	Pvc	80	08/03/17	5 ONZIEME SALON (Impasse du)
Osmoy	Polyéthylène	50	06/01/17	1 RU (Passe du)
Osmoy	Fonte	100	06/01/17	25 PAVILLON (Rue du)
Osmoy	Fonte	100	18/01/17	25 PAVILLON (Rue du)
Osmoy	Fonte	100	22/04/17	25 PAVILLON (Rue du)





Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Richebourg			19/01/17	0 LE MOULIN DE RENONVILLE
Richebourg	Pvc	63	20/11/17	8 CROIX DE SAULX (Impasse de la)
Rosay	Fonte	150	30/08/17	9 GLORIETTES (Rue des)
Saint-Forget	Acier	60	07/07/17	1 DAMPIERRE (Route de)
Saint-Lambert	Fonte	100	27/01/17	13 CHAMPS (Rue des)
Saint-Lambert	Fonte	600	20/06/17	8 MOULIN (Rue du)
Saint-Martin-des-Champs	Fonte	150	20/01/17	24 FONTENELLE (Residence de)
Saint-Martin-des-Champs	Fonte	80	10/06/17	1 CADET ROSE (Chemin de)
Saint-Martin-des-Champs	Acier	250	21/09/17	THOIRY (Route de)
Saint-Rémy-l'Honoré	Acier	60	02/01/17	8 SAPINS (Rue des)
Saint-Rémy-l'Honoré	Pvc	63	30/01/17	0 COCCINELLES (Rue des)
Saint-Rémy-l'Honoré	Acier	60	24/04/17	2 CROIX (Rue de la)
Saint-Rémy-l'Honoré	Acier	60	04/05/17	2 CROIX (Rue de la)
Saint-Rémy-l'Honoré	Fonte	100	03/08/17	BEAUVAIS (Chemin de)
Saint-Rémy-l'Honoré	Acier	60	29/08/17	6 SAPINS (Rue des)
Saint-Rémy-l'Honoré	Fonte	150	04/09/17	0 CHATILLON (Rue de)
Saint-Rémy-l'Honoré	Acier	60	06/10/17	2 CROIX (Rue de la)
Thoiry	Acier	80	15/05/17	D45
Thoiry	Pvc	90	14/09/17	6 VERT (Chemin )
Thoiry	Pvc	90	06/10/17	14 VERT (Chemin )
Vicq	Fonte	125	27/03/17	TREILLE (Rue de la)
Vicq	Pvc	63	22/08/17	D42
Vicq	Fonte	150	24/08/17	15 MAIRIE (Rue de la)
Vicq	Fonte	300	12/09/17	15 CROIX FERON (Rue de la)
Vieille-Église-en-Yvelines	Fonte	150	20/06/17	30 AUFFARGIS (Route d')
Villiers-le-Mahieu	Fonte	150	06/01/17	3 GARANCIERES (Route de)
Villiers-le-Mahieu	Fonte	150	08/01/17	3 GARANCIERES (Route de)
Villiers-le-Mahieu	Fonte	125	11/01/17	5 PONT D'AULNE (Rue du)
Villiers-le-Mahieu	Fonte	150	31/01/17	GARANCIERES (Route de)
Villiers-le-Mahieu	Fonte	150	21/02/17	GARANCIERES (Route de)

### Synthèse des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
Andelu	1
Auteuil	3
Bazainville	1
Bazoches-sur-Guyonne	1
Béhoust	1
Beynes	3
Boinvilliers	1
Boissy-sans-Avoir	2
Élancourt	13
Flexanville	4
Galluis	6
Gambais	3
Garancières	3





Goupillières	3
Grosrouvre	1
La Queue-les-Yvelines	4
Le Mesnil-Saint-Denis	14
Le Perray-en-Yvelines	7
Le Tremblay-sur-Mauldre	2
Les Essarts-le-Roi	7
Lévis-Saint-Nom	4
Magny-les-Hameaux	8
Marcq	2
Mareil-le-Guyon	1
Mareil-sur-Mauldre	2
Maulette	2
Méré	5
Millemont	1
Milon-la-Chapelle	1
Montainville	2
Montfort-l'Amaury	4
Neauphle-le-Vieux	1
Orgerus	1
Richebourg	4
Saint-Forget	2
Saint-Germain-de-la-Grange	5
Saint-Lambert	1
Saint-Rémy-l'Honoré	1
Saulx-Marchais	1
Thoiry	1
Vieille-Église-en-Yvelines	1
Villiers-le-Mahieu	2
Total	132

### Détails des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Date	Adresse
Andelu	04/09/17	2 GRANDE RUE
Auteuil	04/07/17	SAINT-SANCTIN (Chemin de)
Auteuil	19/07/17	16 GRAVIERS (Rue des)
Auteuil	15/11/17	58 GRANDE RUE
Bazainville	18/07/17	Route d' ORGERUS (à 1 m du n°8)
Bazoche-sur-Guyonne	01/02/17	23 ROCHER MARQUANT (Chemin du)
Béhoust	03/10/17	67 MASSE (Rue de la)
Beynes	14/02/17	0 MARCQ (Rue de)
Beynes	08/08/17	10 MEUNERIE (Rue de la)
Beynes	16/11/17	12 BOIS (Rue du)
Boinvilliers	16/06/17	10 EPINETTES (Rue des)
Boissy-sans-Avoir	20/04/17	2 MAIRIE (Rue de la)
Boissy-sans-Avoir	19/05/17	14 LIERRES (Rue des)
Élancourt	29/05/17	7 GABRIEL FAURE (Rue )
Élancourt	30/06/17	17 CRESSAC (Avenue de)
Élancourt	25/07/17	3 PIERRE FRESNAY (Allée )
Élancourt	04/08/17	14 MONTFORT (Route de)





Élancourt	08/09/17	34 JOHANNES KEPLER (Rue )
Élancourt	11/09/17	9 COUDRIETTES (Clos des)
Élancourt	10/10/17	0 GENERAL DE GAULLE (Place du)
Élancourt	17/10/17	11 BERCEAU (Rue du)
Élancourt	02/11/17	47 BEAUJEU (Avenue de)
Élancourt	10/11/17	2 PAYNS (Rue de)
Élancourt	21/11/17	4 TRAMELAY (Rue de)
Élancourt	21/12/17	2 COMMANDANT LOUIS BOUCHET (Rue du)
Élancourt	21/12/17	2 COMMANDANT LOUIS BOUCHET (Rue du)
Flexanville	29/01/17	25 PONT MALPAULT (Rue du)
Flexanville	17/02/17	6 ROGER DARIN (Rue )
Flexanville	06/03/17	4 PRES DE TESSE (Rue des)
Flexanville	19/06/17	21 FONTAINE HEDIN (Rue de la)
Galluis	25/01/17	2 MAIRIE (Rue de la)
Galluis	07/04/17	RC10 Réseau d'eau potable de Galluis
Galluis	09/08/17	19 MONTFORT (Rue de)
Galluis	14/08/17	13 MONTFORT (Rue de)
Galluis	17/08/17	11 BERTHE HENRI (Allée du)
Galluis	11/12/17	0 VAUX (Chemin des)
Gambais	23/02/17	61 FERME DES BOIS (Chemin de la)
Gambais	02/10/17	45 CROIX DE PIERRE (Route de la)
Gambais	30/10/17	60 NOVALES (Rue de)
Garancières	30/03/17	4 PRE MAROT (Rue du)
Garancières	29/09/17	22 Route de la GARE
Garancières	29/09/17	22 Route de la GARE
Goupillières	31/07/17	4 SEPTEUIL (Route de)
Goupillières	12/09/17	4 SEPTEUIL (Route de)
Goupillières	31/10/17	12 CROISETTE (Chemin de la)
Grosrouvre	13/09/17	2 SURIE (Route de la)
La Queue-les-Yvelines	24/05/17	BOISSY (Route de)
La Queue-les-Yvelines	28/08/17	2 NATIONALE (Rue )
La Queue-les-Yvelines	11/10/17	9 CHRISTIAN LAZARD (Rue )
La Queue-les-Yvelines	08/12/17	25 route de Grosrouvre
Le Mesnil-Saint-Denis	13/02/17	7 PATRIARCHES (Rue des)
Le Mesnil-Saint-Denis	18/04/17	20 TILLEULS (Avenue des)
Le Mesnil-Saint-Denis	27/04/17	37 FORT MANOIR (Rue du)
Le Mesnil-Saint-Denis	27/06/17	23 VENEUR (Rue du)
Le Mesnil-Saint-Denis	28/06/17	28 POMMERET (Rue du)
Le Mesnil-Saint-Denis	08/07/17	Rue JEAN RACINE (à 4 m du n°10)
Le Mesnil-Saint-Denis	31/07/17	14 HENRI IV (Avenue )
Le Mesnil-Saint-Denis	03/08/17	23 CHARLES DE GAULLE (Avenue )
Le Mesnil-Saint-Denis	07/08/17	34 PAVE D'ARGENT (Rue du)
Le Mesnil-Saint-Denis	07/08/17	11 RODON (Rue de)
Le Mesnil-Saint-Denis	05/10/17	4 FORT MANOIR (Rue du)
Le Mesnil-Saint-Denis	05/10/17	4 FORT MANOIR (Rue du)
Le Mesnil-Saint-Denis	22/11/17	7 PRESOIR (Chemin du)
Le Mesnil-Saint-Denis	05/12/17	2 VIVIERS (Place des)
Le Perray-en-Yvelines	22/02/17	39 MOULINET (Rue du)
Le Perray-en-Yvelines	28/03/17	15 AUFFARGIS (Rue d')
Le Perray-en-Yvelines	03/04/17	9 VIEUX MOULIN (Chemin du)
Le Perray-en-Yvelines	04/04/17	15 AUFFARGIS (Rue d')





Le Perray-en-Yvelines	17/07/17	2 VERGERS (Rue des)
Le Perray-en-Yvelines	02/10/17	39 MOULINET (Rue du)
Le Perray-en-Yvelines	08/11/17	39 MARE AUX LOUPS (Rue de la)
Le Tremblay-sur-Mauldre	04/04/17	0 PAVE (Rue du)
Le Tremblay-sur-Mauldre	02/09/17	19 GRANDE RUE
Les Essarts-le-Roi	04/05/17	54 HAIE AUX VACHES (Rue de la)
Les Essarts-le-Roi	22/05/17	12 AUFFARGIS (Rue d')
Les Essarts-le-Roi	09/06/17	1 JULES VERNE (Allée )
Les Essarts-le-Roi	17/08/17	16 PLATEAU (Rue du)
Les Essarts-le-Roi	31/08/17	20 GEORGES CLEMENCEAU (Rue )
Les Essarts-le-Roi	09/10/17	22 PERRAY (Rue du)
Les Essarts-le-Roi	14/11/17	16 FORET (Rue de la)
Lévis-Saint-Nom	26/06/17	5 CHATAIGNIERS (Rue des)
Lévis-Saint-Nom	04/07/17	10 CHENES (Rue des)
Lévis-Saint-Nom	23/10/17	RC50 Réseau d'eau potable Levis Saint Nom
Lévis-Saint-Nom	06/12/17	2 MAISON BLANCHE (Route de)
Magny-les-Hameaux	09/06/17	9 SORBIERS (Allée des)
Magny-les-Hameaux	16/06/17	9 SORBIERS (Allée des)
Magny-les-Hameaux	22/06/17	60 GABRIEL PERI (Rue )
Magny-les-Hameaux	22/06/17	45 GABRIEL PERI (Rue )
Magny-les-Hameaux	01/08/17	58 PIERRE MENDES FRANCE (Rue )
Magny-les-Hameaux	04/09/17	22 ERNEST CHAUSSON (Rue )
Magny-les-Hameaux	05/09/17	22 ERNEST CHAUSSON (Rue )
Magny-les-Hameaux	07/11/17	11 ANTOINE LEMAISTRE (Rue )
Marcq	01/08/17	13 MONTFORT (Rue de)
Marcq	16/11/17	12 GRANDE RUE
Mareil-le-Guyon	28/05/17	RC14 Réseau d'eau potable de Mareil le Guyon
Mareil-sur-Mauldre	05/09/17	0 PARIS OU COTE BA (Chemin de)
Mareil-sur-Mauldre	29/12/17	7 CRAYONS (Allée des)
Maulette	05/01/17	110 VIGNES (Rue des)
Maulette	16/06/17	17 ABREUVOIRS (Rue des)
Méré	23/08/17	23 MALADRERIE (Rue de la)
Méré	03/10/17	23 MALADRERIE (Rue de la)
Méré	17/10/17	8 CROIX DE ROME (Rue de la)
Méré	06/11/17	0 CHASIERE (Rue de la)
Méré	06/11/17	0 FRANCOIS DEZORT (Rue )
Millemont	05/05/17	7 SAINTE-MARIE (Chemin )
Milon-la-Chapelle	26/01/17	6 ROMAINVILLE (Route de)
Montainville	17/02/17	5 FONTAINE DE LA SERPE (Chemin )
Montainville	15/11/17	1 SENTE AU CURE (Rue de la)
Montfort-l'Amaury	06/01/17	67 PARIS (Rue de)
Montfort-l'Amaury	29/06/17	7 GROUSSAY (Allée de)
Montfort-l'Amaury	30/06/17	69 VERSAILLES (Rue de)
Montfort-l'Amaury	30/10/17	1 PARIS (Rue de)
Neauphle-le-Vieux	01/09/17	3 COQUELICOTS (Impasse des)
Orgerus	18/08/17	33 MARE MONTIGNY (Rue de la)
Richebourg	12/05/17	6 BAZAINVILLE (Route de)
Richebourg	28/06/17	70 HOUDAN (Route de)
Richebourg	06/09/17	56 TACOIGNIERES (Route de)
Richebourg	05/10/17	8 MANTES (Route de)
Saint-Forget	03/03/17	2 GRANDS PRES (Rue des)





Saint-Forget	04/09/17	32 MAIRIE (Rue de la)
Saint-Germain-de-la-Grange	14/02/17	impasse des graviers RUE DES TERRES DU PUIITS - LOT 16
Saint-Germain-de-la-Grange	13/09/17	11 BAS CHATRON (Rue du)
Saint-Germain-de-la-Grange	24/10/17	13 VALLEE YART (Chemin de la)
Saint-Germain-de-la-Grange	27/10/17	7 THIVERVAL (Rue de)
Saint-Germain-de-la-Grange	20/11/17	44 LOUIS PASTEUR (Rue )
Saint-Lambert	20/10/17	18 FERME (Rue de la)
Saint-Rémy-l'Honoré	25/10/17	2 SAINT-NICOLAS (Rue )
Saulx-Marchais	27/07/17	6 BOULEAUX (Impasse des)
Thoiry	02/08/17	44 PORTE SAINT-MARTIN (Rue de la)
Vieille-Église-en-Yvelines	31/03/17	0 VIEILLE EGLISE (Rue de)
Villiers-le-Mahieu	09/03/17	6 NEUF (Chemin )
Villiers-le-Mahieu	09/03/17	12 NEUF (Chemin )
Tacoignières	03/03/17	16 BRICES (Rue des)
Tacoignières	03/03/17	16 BRICES (Rue des)

### **Synthèse des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau**

Commune	Nature	Nombre d'intervention d'entretien
Andelu	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	2
Auteuil	Manoeuvre de vannes	1
Bazainville	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	2
Bazainville	Manoeuvre de vannes	3
Bazoches-sur-Guyonne	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	1
Bazoches-sur-Guyonne	Manoeuvre de vannes	6
Béhoust	Manoeuvre de vannes	1
Beynes	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	2
Beynes	Entretien / Vérification de ventouses	1
Beynes	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	2
Beynes	Manoeuvre de vannes	4
Beynes	Purge de réseau	1
Boinvilliers	Purge de réseau	1
Boissy-sans-Avoir	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	3
Élancourt	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
Élancourt	Manoeuvre de vannes	15
Élancourt	Purge de réseau	1
Flexanville	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	1
Galluis	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	1





Commune	Nature	Nombre d'intervention d'entretien
Galluis	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	2
Galluis	Manoeuvre de vannes	1
Gambais	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	4
Garancières	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	1
Garancières	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
Garancières	Manoeuvre de vannes	1
Goupillières	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	2
Goupillières	Manoeuvre de vannes	1
Grosrouvre	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	3
La Queue-les-Yvelines	Manoeuvre de vannes	1
Le Mesnil-Saint-Denis	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	2
Le Mesnil-Saint-Denis	Manoeuvre de vannes	5
Le Perray-en-Yvelines	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	1
Le Perray-en-Yvelines	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	2
Le Perray-en-Yvelines	Manoeuvre de vannes	7
Le Tremblay-sur-Mauldre	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	2
Le Tremblay-sur-Mauldre	Manoeuvre de vannes	6
Les Essarts-le-Roi	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	3
Les Essarts-le-Roi	Manoeuvre de vannes	3
Les Mesnuls	Manoeuvre de vannes	1
Lévis-Saint-Nom	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	3
Lévis-Saint-Nom	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
Lévis-Saint-Nom	Manoeuvre de vannes	1
Magny-les-Hameaux	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	3
Magny-les-Hameaux	Manoeuvre de vannes	3
Marcq	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	2
Mareil-le-Guyon	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	1
Mareil-sur-Mauldre	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	6





Commune	Nature	Nombre d'intervention d'entretien
Mareil-sur-Mauldre	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
Maulette	Purge de réseau	1
Méré	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	1
Méré	Manoeuvre de vannes	1
Milon-la-Chapelle	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	1
Milon-la-Chapelle	Purge de réseau	1
Montainville	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	1
Montainville	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
Montainville	Manoeuvre de vannes	2
Neauphle-le-Vieux	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	4
Orgerus	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	2
Osmoy	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	2
Prunay-le-Temple	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	2
Richebourg	Manoeuvre de vannes	2
Rosay	Manoeuvre de vannes	2
Saint-Forget	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	1
Saint-Germain-de-la-Grange	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	1
Saint-Germain-de-la-Grange	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
Saint-Germain-de-la-Grange	Manoeuvre de vannes	1
Saint-Lambert	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	1
Saint-Lambert	Manoeuvre de vannes	1
Saint-Martin-des-Champs	Vérification ponctuelle de vanne	1
Saint-Rémy-l'Honoré	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	1
Saint-Rémy-l'Honoré	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
Saint-Rémy-l'Honoré	Manoeuvre de vannes	3
Saulx-Marchais	Manoeuvre de vannes	1
Thoiry	Manoeuvre de vannes	1





Commune	Nature	Nombre d'intervention d'entretien
Vicq	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	2
Vicq	Entretien / Vérification de ventouses	1
Vicq	Manoeuvre de vannes	2
Vieille-Église-en-Yvelines	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
Villiers-le-Mahieu	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	2
Villiers-le-Mahieu	Vérification ponctuelle de vanne	1
Total		165

### Détail des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

Commune	Nature	Date	Adresse
Andelu	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	24/10/17	2 MONTAINVILLE (Route de)
Andelu	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	04/12/17	2 MONTAINVILLE (Route de)
Auteuil	Manoeuvre de vannes	19/07/17	0 GRAVIERS (Rue des)
Bazainville	Manoeuvre de vannes	24/07/17	129 ORGERUS (Route d')
Bazainville	Manoeuvre de vannes	27/07/17	11 ORGERUS (Route d')
Bazainville	Manoeuvre de vannes	04/08/17	98 ORGERUS (Route d')
Bazainville	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	04/10/17	0626 Stabilisateur de pression & CS057 de Bazainville
Bazainville	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	04/10/17	0017 Accélérateur de Bazainville
Bazoches-sur-Guyonne	Manoeuvre de vannes	17/01/17	RC04 Réseau d'eau potable de Bazoches sur Guyonne
Bazoches-sur-Guyonne	Manoeuvre de vannes	19/01/17	RC04 Réseau d'eau potable de Bazoches sur Guyonne
Bazoches-sur-Guyonne	Manoeuvre de vannes	10/02/17	RC04 Réseau d'eau potable de Bazoches sur Guyonne
Bazoches-sur-Guyonne	Manoeuvre de vannes	31/05/17	RC04 Réseau d'eau potable de Bazoches sur Guyonne
Bazoches-sur-Guyonne	Manoeuvre de vannes	26/06/17	RC04 Réseau d'eau potable de Bazoches sur Guyonne
Bazoches-sur-Guyonne	Manoeuvre de vannes	27/09/17	
Bazoches-sur-Guyonne	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	04/10/17	0649 Réducteur de pression de Bazoches
Béhoust	Manoeuvre de vannes	11/05/17	RC05 Réseau d'eau potable de Behoust
Beynes	Manoeuvre de vannes	08/02/17	0807 Bâche de Beynes - La Couperie
Beynes	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	22/02/17	5 PONT BARRAT (Rue du)
Beynes	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	14/03/17	RC06 Réseau d'eau potable de Beynes
Beynes	Manoeuvre de vannes	06/04/17	LAVOIR (Rue du)





Commune	Nature	Date	Adresse
Beynes	Entretien / Vérification de ventouses	07/04/17	7 CARCASSONNE (Rue de)
Beynes	Manoeuvre de vannes	26/04/17	9 PONT BARRAT (Rue du)
Beynes	Purge de réseau	05/05/17	0 LES CELESTINS
Beynes	Manoeuvre de vannes	28/07/17	9 PONT BARRAT (Rue du)
Beynes	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	04/10/17	0665 Comptage CS093 & stabilisateur de Beynes Bourg secours
Beynes	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	04/10/17	0807 Bâche de Beynes - La Couperie
Boinvilliers	Purge de réseau	29/05/17	5 NOUROTTE (Rue de la)
Boissy-sans-Avoir	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	18/04/17	0624 Stabilisateur de pression & CS048 de Boissy
Boissy-sans-Avoir	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	04/10/17	0624 Stabilisateur de pression & CS048 de Boissy
Boissy-sans-Avoir	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	04/10/17	0624 Stabilisateur de pression & CS048 de Boissy
Élancourt	Manoeuvre de vannes	13/03/17	RC08 Réseau d'eau potable d'Elancourt
Élancourt	Manoeuvre de vannes	15/03/17	RC08 Réseau d'eau potable d'Elancourt
Élancourt	Manoeuvre de vannes	16/03/17	RC08 Réseau d'eau potable d'Elancourt
Élancourt	Manoeuvre de vannes	20/03/17	RC08 Réseau d'eau potable d'Elancourt
Élancourt	Manoeuvre de vannes	22/03/17	RC08 Réseau d'eau potable d'Elancourt
Élancourt	Manoeuvre de vannes	23/03/17	RC08 Réseau d'eau potable d'Elancourt
Élancourt	Manoeuvre de vannes	03/04/17	RC08 Réseau d'eau potable d'Elancourt
Élancourt	Manoeuvre de vannes	04/04/17	RC08 Réseau d'eau potable d'Elancourt
Élancourt	Manoeuvre de vannes	05/05/17	RC08 Réseau d'eau potable d'Elancourt
Élancourt	Manoeuvre de vannes	22/05/17	7 HAIE A SOREL (Rue de la)
Élancourt	Manoeuvre de vannes	24/05/17	13 MESNIL (Route du)
Élancourt	Manoeuvre de vannes	16/06/17	VILLEDIEU (Avenue de la)
Élancourt	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	20/07/17	RC08 Réseau d'eau potable d'Elancourt
Élancourt	Manoeuvre de vannes	17/10/17	11 BERCEAU (Rue du)
Élancourt	Manoeuvre de vannes	30/10/17	RC08 Réseau d'eau potable d'Elancourt
Élancourt	Purge de réseau	31/10/17	RC08 Réseau d'eau potable d'Elancourt
Élancourt	Manoeuvre de vannes	21/12/17	2 JAUNE (Rue )
Flexanville	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	11/05/17	RC35 Réseau d'eau potable de Flexanville





Commune	Nature	Date	Adresse
Galluis	Manoeuvre de vannes	08/06/17	11 FONTAINE AUX OYERES (Rue de la)
Galluis	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	08/09/17	RC10 Réseau d'eau potable de Galluis
Galluis	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	22/09/17	RC10 Réseau d'eau potable de Galluis
Galluis	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	04/10/17	0650 Stabilisateur de pression de Galluis
Gambais	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	04/10/17	0629 Stabilisateur de pression & CS058 de Gambais-Perdreauville
Gambais	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	04/10/17	0630 Stabilisateur de pression & CS059 du Boulay
Gambais	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	04/10/17	0646 Stabilisateur de pression de Gambais-Goupigny
Gambais	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	04/10/17	0628 Réducteur de pression de Gambais Neuville
Garancières	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	06/09/17	RC34 Réseau d'eau potable de Garancières
Garancières	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	04/10/17	0654 Comptage CS049 & stabilisateur du Chemin Vert à Garancières
Garancières	Manoeuvre de vannes	30/10/17	20 MOULINET (Rue du)
Goupillières	Manoeuvre de vannes	20/09/17	4 SEPTEUIL (Route de)
Goupillières	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	20/12/17	RC12 Réseau d'eau potable de Goupillières
Goupillières	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	20/12/17	RC12 Réseau d'eau potable de Goupillières
Grosrouvre	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	10/01/17	RC13 Réseau d'eau potable de Grosrouvre
Grosrouvre	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	11/01/17	RC13 Réseau d'eau potable de Grosrouvre
Grosrouvre	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	21/07/17	RC13 Réseau d'eau potable de Grosrouvre
La Queue-les-Yvelines	Manoeuvre de vannes	24/05/17	BOISSY (Route de)
Le Mesnil-Saint-Denis	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	19/01/17	0701 Regard débitmètre AExxx & VExxx à La Verrière
Le Mesnil-Saint-Denis	Manoeuvre de vannes	02/02/17	
Le Mesnil-Saint-Denis	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	18/05/17	38 bis Rue RAYMOND BERRURIER
Le Mesnil-Saint-Denis	Manoeuvre de vannes	31/05/17	17 BONNELLES (Avenue de)
Le Mesnil-Saint-Denis	Manoeuvre de vannes	05/12/17	RC53 Réseau d'eau potable Le Mesnil Saint Denis
Le Mesnil-Saint-Denis	Manoeuvre de vannes	07/12/17	RC53 Réseau d'eau potable Le Mesnil Saint Denis
Le Mesnil-Saint-Denis	Manoeuvre de vannes	13/12/17	RC53 Réseau d'eau potable Le Mesnil Saint Denis





Commune	Nature	Date	Adresse
Le Perray-en-Yvelines	Manoeuvre de vannes	21/02/17	27 PORTE MOUTONNIERE (Rue de la)
Le Perray-en-Yvelines	Manoeuvre de vannes	31/07/17	0 ROSEAU (Rue du)
Le Perray-en-Yvelines	Manoeuvre de vannes	03/08/17	0 ROSEAU (Rue du)
Le Perray-en-Yvelines	Manoeuvre de vannes	11/08/17	0 ROSEAU (Rue du)
Le Perray-en-Yvelines	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	22/09/17	RC48 Réseau d'eau potable Le Perray en Yvelines
Le Perray-en-Yvelines	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	05/10/17	0608 Comptages VE012 & VE154 & AE013 Perray
Le Perray-en-Yvelines	Manoeuvre de vannes	26/10/17	80 CHARTRES (Rue de)
Le Perray-en-Yvelines	Manoeuvre de vannes	07/11/17	RC48 Réseau d'eau potable Le Perray en Yvelines
Le Perray-en-Yvelines	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	08/11/17	42 PETITE RUE VERTE
Le Perray-en-Yvelines	Manoeuvre de vannes	07/12/17	RC48 Réseau d'eau potable Le Perray en Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	16/01/17	RC29 Réseau d'eau potable Le Tremblay sur Mauldre
Le Tremblay-sur-Mauldre	Manoeuvre de vannes	17/01/17	RC29 Réseau d'eau potable Le Tremblay sur Mauldre
Le Tremblay-sur-Mauldre	Manoeuvre de vannes	19/01/17	RC29 Réseau d'eau potable Le Tremblay sur Mauldre
Le Tremblay-sur-Mauldre	Manoeuvre de vannes	30/05/17	RC29 Réseau d'eau potable Le Tremblay sur Mauldre
Le Tremblay-sur-Mauldre	Manoeuvre de vannes	07/06/17	RC29 Réseau d'eau potable Le Tremblay sur Mauldre
Le Tremblay-sur-Mauldre	Manoeuvre de vannes	09/06/17	RC29 Réseau d'eau potable Le Tremblay sur Mauldre
Le Tremblay-sur-Mauldre	Manoeuvre de vannes	23/06/17	RC29 Réseau d'eau potable Le Tremblay sur Mauldre
Le Tremblay-sur-Mauldre	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	27/06/17	EVECHE (Chemin de l')
Les Essarts-le-Roi	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	20/01/17	16 AUFFARGIS (Rue d')
Les Essarts-le-Roi	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	22/05/17	12 AUFFARGIS (Rue d')
Les Essarts-le-Roi	Manoeuvre de vannes	01/06/17	1 JULES VERNE (Allée )
Les Essarts-le-Roi	Manoeuvre de vannes	28/06/17	RC09 Réseau d'eau potable Les Essarts le Roi
Les Essarts-le-Roi	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	15/09/17	RC09 Réseau d'eau potable Les Essarts le Roi
Les Essarts-le-Roi	Manoeuvre de vannes	28/09/17	16 AUFFARGIS (Rue d')
Les Mesnuls	Manoeuvre de vannes	01/02/17	5 VIEIL ETANG (Chemin du)
Lévis-Saint-Nom	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	15/03/17	0647 Stabilisateur de pression de Levis Saint Nom
Lévis-Saint-Nom	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	16/03/17	0647 Stabilisateur de pression de Levis Saint Nom
Lévis-Saint-Nom	Manoeuvre de vannes	06/07/17	2 CHARMES (Route des)





Commune	Nature	Date	Adresse
Lévis-Saint-Nom	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	21/07/17	RC50 Réseau d'eau potable Lévis Saint Nom
Lévis-Saint-Nom	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	05/10/17	0647 Stabilisateur de pression de Lévis Saint Nom
Magny-les-Hameaux	Manoeuvre de vannes	23/03/17	5 PAUL ET JEANNE WEISS (Rue )
Magny-les-Hameaux	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	28/06/17	RC47 Réseau d'eau potable de Magny les Hameaux
Magny-les-Hameaux	Manoeuvre de vannes	18/07/17	RC47 Réseau d'eau potable de Magny les Hameaux
Magny-les-Hameaux	Manoeuvre de vannes	28/09/17	RC47 Réseau d'eau potable de Magny les Hameaux
Magny-les-Hameaux	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	12/10/17	18 MARE AUX 3 ORMES (Rue de la)
Magny-les-Hameaux	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	13/10/17	RC47 Réseau d'eau potable de Magny les Hameaux
Marcq	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	05/10/17	0039 Suppression en ligne de Marcq
Marcq	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	05/10/17	0039 Suppression en ligne de Marcq
Mareil-le-Guyon	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	04/10/17	0634 Réducteur de pression de Mareil-le-Guyon
Mareil-sur-Mauldre	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	27/02/17	7 MANTES (Route de)
Mareil-sur-Mauldre	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	05/10/17	0645 Stabilisateur de pression de Mareil sur Mauldre Pouillard
Mareil-sur-Mauldre	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	05/10/17	0808 Bâche de Mareil sur Mauldre
Mareil-sur-Mauldre	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	05/10/17	0619 Réducteur de pression de Mareil sur Mauldre
Mareil-sur-Mauldre	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	05/10/17	0001 Station de production des Bîmes
Mareil-sur-Mauldre	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	05/10/17	0001 Station de production des Bîmes
Mareil-sur-Mauldre	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	05/10/17	0001 Station de production des Bîmes
Maulette	Purge de réseau	10/07/17	RC15 Réseau d'eau potable de La Maulette
Méré	Manoeuvre de vannes	27/06/17	50 LEON CRETE (Avenue )
Méré	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	04/10/17	0011 Suppression & bâche de Egremont
Milon-la-Chapelle	Purge de réseau	18/08/17	RC51 Réseau d'eau potable de Milon la Chapelle





Commune	Nature	Date	Adresse
Milon-la-Chapelle	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	05/10/17	0811 Bâche de Milon-la-Chapelle
Montainville	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	11/01/17	RC18 Réseau d'eau potable de Montainville
Montainville	Manoeuvre de vannes	24/05/17	0 FORT (Rue du)
Montainville	Manoeuvre de vannes	30/05/17	0 FORT (Rue du)
Montainville	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	15/11/17	1 Rue de la SENTE AU CURE
Neauphle-le-Vieux	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	04/10/17	0617 Stabilisateur de pression de Neauphle le Vieux
Neauphle-le-Vieux	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	04/10/17	0644 Stabilisateur de pression de Cressay
Neauphle-le-Vieux	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	04/10/17	0644 Stabilisateur de pression de Cressay
Neauphle-le-Vieux	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	04/10/17	0648 Stabilisateur de pression de Neauphle le Vieux - Ferme Toussac
Orgerus	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	04/07/17	RC20 Réseau d'eau potable d'Orgerus
Orgerus	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	03/11/17	5 PETITS CLOS (Rue des)
Osmoy	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	05/10/17	0632 Stabilisateur de pression & CS038 d'Osmoy
Osmoy	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	05/10/17	0632 Stabilisateur de pression & CS038 d'Osmoy
Prunay-le-Temple	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	23/02/17	6 COMMANDERIE (Rue de la)
Prunay-le-Temple	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	05/10/17	0643 Stabilisateur de pression de Prunay le Temple
Richebourg	Manoeuvre de vannes	20/01/17	0 LE MOULIN DE RENNVILLE
Richebourg	Manoeuvre de vannes	12/05/17	6 BAZAINVILLE (Route de)
Rosay	Manoeuvre de vannes	23/11/17	RC55 Réseau d'eau potable de Rosay
Rosay	Manoeuvre de vannes	29/11/17	RC55 Réseau d'eau potable de Rosay
Saint-Forget	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	05/10/17	0659 Comptage CS021 & stabilisateur Saint Forget
Saint-Germain-de-la-Grange	Manoeuvre de vannes	01/08/17	6 VALLEE YART (Chemin de la)
Saint-Germain-de-la-Grange	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	05/10/17	0658 Stabilisateur de pression & CS002 Saint Germain de la Grange Mairie





Commune	Nature	Date	Adresse
Saint-Germain-de-la-Grange	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	12/12/17	RC24 Réseau d'eau potable de Saint Germain de la Grange
Saint-Lambert	Manoeuvre de vannes	07/03/17	12 CHAMPS (Rue des)
Saint-Lambert	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	05/10/17	0657 Comptage CS136 & stabilisateur Rue Port Royal Saint Lambert des Bois
Saint-Martin-des-Champs	Vérification ponctuelle de vanne	29/08/17	RC49 Réseau d'eau potable Saint Martin des Champs
Saint-Rémy-l'Honoré	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	25/01/17	RC26 Réseau d'eau potable de Saint Rémy l'Honore
Saint-Rémy-l'Honoré	Manoeuvre de vannes	03/08/17	BEAUVAIS (Chemin de)
Saint-Rémy-l'Honoré	Manoeuvre de vannes	25/10/17	2 SAINT-NICOLAS (Rue )
Saint-Rémy-l'Honoré	Manoeuvre de vannes	06/12/17	RC26 Réseau d'eau potable de Saint Rémy l'Honore
Saint-Rémy-l'Honoré	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	20/12/17	RC26 Réseau d'eau potable de Saint Rémy l'Honore
Saulx-Marchais	Manoeuvre de vannes	27/04/17	RC22 Réseau d'eau potable de Saulx Marchais
Thoiry	Manoeuvre de vannes	02/08/17	44 PORTE SAINT-MARTIN (Rue de la)
Vicq	Manoeuvre de vannes	27/01/17	0621 Vannes motorisées & sectorisation de Vicq
Vicq	Manoeuvre de vannes	27/03/17	TREILLE (Rue de la)
Vicq	Entretien / Vérification de ventouses	12/09/17	RC43 Réseau d'eau potable de Vicq
Vicq	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	04/10/17	0622 Stabilisateur de pression & CS097 de Vicq Mairie
Vicq	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	04/10/17	0623 Stabilisateur de pression & CS099 de Vicq vers Neauphle
Vieille-Église-en-Yvelines	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	17/10/17	RC30 Réseau d'eau potable La Vieille Eglise en Yvelines
Villiers-le-Mahieu	Vérification ponctuelle de vanne	20/02/17	GARANCIERES (Route de)
Villiers-le-Mahieu	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	26/04/17	10 CLOS (Rue des)
Villiers-le-Mahieu	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	09/10/17	RC33 Réseau d'eau potable de Villiers Le Mahieu

## LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

### Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
Beynes	3	0	3
Élancourt	1	0	1
Flacourt	6	1	7
Gambais	5	0	5
Goupillières	0	1	1





Le Perray-en-Yvelines	0	1	1
Les Mesnuls	1	0	1
Magny-les-Hameaux	1	0	1
Marcq	2	1	3
Mareil-sur-Mauldre	39	5	44
Méré	1	0	1
Rosay	14	2	16
Saint-Martin-des-Champs	4	1	5
Saint-Rémy-l'Honoré	4	0	4
Thoiry	0	1	1
Vicq	1	0	1
<b>Total</b>	<b>82</b>	<b>13</b>	<b>95</b>

### Détail des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
Beynes	Bâche de Beynes - La Couperie	Bâche de Beynes - La Couperie	21/02/2017	Curatif
Beynes	Bâche de Beynes - La Couperie	Compteur de sectorisation RE094 Distribution RE Beynes La Couperie	29/05/2017	Curatif
Beynes	Bâche de Beynes - La Couperie	Bâche de Beynes - La Couperie	03/08/2017	Curatif
Élancourt	Chloration sur réseau - Elancourt	Analyseur de chlore	24/03/2017	Curatif
Flacourt	Réservoirs semi-enterrés des Bineaux - Flacourt	Réservoirs semi-enterrés des Bineaux - Flacourt	16/01/2017	Curatif
Flacourt	Réservoirs semi-enterrés des Bineaux - Flacourt	Réservoirs semi-enterrés des Bineaux - Flacourt	19/01/2017	Curatif
Flacourt	Réservoirs semi-enterrés des Bineaux - Flacourt	Télésurveillance Réservoirs des Bineaux - Flacourt	24/01/2017	Curatif
Flacourt	Bâches des Bineaux - Flacourt	Débitmètre VExxx SIRYAE vers CAMY Flacourt	21/03/2017	Préventif
Flacourt	Bâches des Bineaux - Flacourt	Bâches des Bineaux - Flacourt	20/07/2017	Curatif
Flacourt	Bâches des Bineaux - Flacourt	Bâches des Bineaux - Flacourt	06/11/2017	Curatif
Flacourt	Bâches des Bineaux - Flacourt	Bâches des Bineaux - Flacourt	22/11/2017	Curatif
Gambais	Réservoir du Boulay	Analyseur de chlore	01/08/2017	Curatif
Gambais	Réservoir & chloration des Quatre Piliers	Compteur bleu Résevoir des 4 Piliers RN12	23/08/2017	Curatif
Gambais	Réservoir & chloration des Quatre Piliers	Télétransmission	17/10/2017	Curatif
Gambais	Réservoir & chloration des Quatre Piliers	Analyseur en continu	17/10/2017	Curatif
Gambais	Réservoir & chloration des Quatre Piliers	Régulateur	30/10/2017	Curatif
Goupillières	Suppression en ligne de Goupillières	Ballon régulation	22/11/2017	Préventif





Commune	Installation	Equipement	Date	Type
Le Perray-en-Yvelines	Comptages VE012 & VE154 & AE013 Perray	Armoire électrique	23/11/2017	Préventif
Les Mesnuls	Supression en ligne des Mesnuls	Supression en ligne des Mesnuls	17/10/2017	Curatif
Magny-les-Hameaux	Comptage Morsang vers Magny	Comptage Morsang vers Magny	17/07/2017	Curatif
Marcq	Réservoir de Saint Santin - Marcq	Réservoir de Saint Santin - Marcq	18/05/2017	Curatif
Marcq	Supression en ligne de Marcq	Supression en ligne de Marcq	22/08/2017	Curatif
Marcq	Supression en ligne de Marcq	Compteur bleu Supression de Marcq	05/12/2017	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	03/01/2017	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Compteur agence Production des Bîmes Exhaure B2	06/01/2017	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	EXHAURE B1	20/01/2017	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	24/01/2017	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Turbidimètre eau brute	27/01/2017	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	03/02/2017	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	OZONATION	16/02/2017	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	17/02/2017	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	08/03/2017	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Pompe de reprise 4 piliers PS6	31/03/2017	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Pompe de reprise 4 piliers PS6	04/04/2017	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	06/04/2017	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	06/04/2017	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	07/04/2017	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	24/04/2017	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	28/04/2017	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Rivière la Mauldre	06/06/2017	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Bâche de Mareil sur Mauldre	Bâche de Mareil sur Mauldre	14/06/2017	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Bâche de Mareil sur Mauldre	Télétransmission bâche	28/06/2017	Curatif





Commune	Installation	Equipement	Date	Type
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Pompe échantillon eau traitée	28/06/2017	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	29/06/2017	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	06/07/2017	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	24/07/2017	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	08/08/2017	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	11/08/2017	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	13/09/2017	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	15/09/2017	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Ozoneur	20/09/2017	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	25/09/2017	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	25/09/2017	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Compteur agence Production des Bîmes Exhaure B2	28/09/2017	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	09/10/2017	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	09/10/2017	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Pompe PE2 exhaure B1	18/10/2017	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Pompe PE3 exhaure B1	18/10/2017	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Bâche de Mareil sur Mauldre	Télétransmission bâche	06/11/2017	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	08/11/2017	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	09/11/2017	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	20/11/2017	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Pompe de reprise Saint Santin PS2	24/11/2017	Curatif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	08/12/2017	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	18/12/2017	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	28/12/2017	Préventif
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Pompe de reprise 4 piliers PS6	28/12/2017	Préventif





Commune	Installation	Equipement	Date	Type
Méré	Suppression & bâche de Egremont	Télétransmission	24/07/2017	Curatif
Rosay	Forage & station de production de Rosay 2	Forage & station de production de Rosay 2	09/01/2017	Curatif
Rosay	Forage & station de production de Rosay 2	Chloromètre détenteur n°1	31/01/2017	Curatif
Rosay	Forage de Rosay 1	Forage de Rosay 1	08/02/2017	Curatif
Rosay	Forage & station de production de Rosay 2	Forage & station de production de Rosay 2	16/03/2017	Curatif
Rosay	Forage & station de production de Rosay 2	Forage & station de production de Rosay 2	05/04/2017	Curatif
Rosay	Forage & station de production de Rosay 2	Forage & station de production de Rosay 2	21/04/2017	Curatif
Rosay	Forage de Rosay 1	Compteur Agence Forage de Rosay 1	13/06/2017	Curatif
Rosay	Forage & station de production de Rosay 2	Télégestion générale	14/06/2017	Curatif
Rosay	Forage & station de production de Rosay 2	Pompe de reprise n°1	06/07/2017	Curatif
Rosay	Forage de Rosay 1	Forage de Rosay 1	09/08/2017	Curatif
Rosay	Forage & station de production de Rosay 2	Forage & station de production de Rosay 2	10/08/2017	Curatif
Rosay	Forage & station de production de Rosay 2	Télégestion générale	15/09/2017	Curatif
Rosay	Captage de Rosay	Télésurveillance	12/10/2017	Curatif
Rosay	Forage & station de production de Rosay 2	Armoire chloration	24/10/2017	Curatif
Rosay	Forage & station de production de Rosay 2	Forage & station de production de Rosay 2	13/12/2017	Préventif
Rosay	Forage & station de production de Rosay 2	Forage & station de production de Rosay 2	19/12/2017	Préventif
Saint-Martin-des-Champs	Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	Analyseur de chlore	18/05/2017	Curatif
Saint-Martin-des-Champs	Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	30/06/2017	Curatif
Saint-Martin-des-Champs	Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	26/07/2017	Curatif
Saint-Martin-des-Champs	Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	Télésurveillance	16/10/2017	Curatif
Saint-Martin-des-Champs	Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	09/11/2017	Préventif
Saint-Rémy-l'Honoré	Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	Portail accès installation	03/01/2017	Curatif





Commune	Installation	Equipement	Date	Type
Saint-Rémy-l'Honoré	Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	27/03/2017	Curatif
Saint-Rémy-l'Honoré	Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	18/05/2017	Curatif
Saint-Rémy-l'Honoré	Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	Télétransmission	22/09/2017	Curatif
Thoiry	Suppression en ligne de Thoiry	Ballon anti-bélier	22/11/2017	Préventif
Vicq	Vannes motorisées & sectorisation de Vicq	Vannes motorisées & sectorisation de Vicq	26/07/2017	Curatif

### **Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques**

Commune	Installation	Equipement	Date
Autouillet	Forage de production d'Autouillet	Forage de production d'Autouillet	24/04/17
Beynes	Bâche de Beynes - La Couperie	Bâche de Beynes - La Couperie	04/05/17
Élancourt	Chloration sur réseau - Elancourt	Chloration sur réseau - Elancourt	05/05/17
Flacourt	Bâches des Bineaux - Flacourt	Bâches des Bineaux - Flacourt	03/05/17
Gambais	Réservoir & chloration des Quatre Piliers	Réservoir & chloration des Quatre Piliers	04/05/17
Goupillières	Suppression en ligne de Goupillières	Suppression en ligne de Goupillières	04/05/17
Le Perray-en-Yvelines	Forage de production de l'Artoire	Forage de production de l'Artoire	24/04/17
Les Essarts-le-Roi	Réservoir des Essarts	Réservoir des Essarts	25/04/17
Les Mesnuls	Suppression en ligne des Mesnuls	Suppression en ligne des Mesnuls	26/04/17
Marcq	Réservoir de Saint Santin - Marcq	Réservoir de Saint Santin - Marcq	04/05/17
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	28/04/17
Milon-la-Chapelle	Bâche de Milon-la-Chapelle	Bâche de Milon-la-Chapelle	05/05/17
Neauphle-le-Vieux	Analyseur de Fer de Cressay	Analyseur de Fer de Cressay	04/05/17
Richebourg	Comptage AE017 SIRYAE-Richebourg vers Vaucouleurs	Comptage AE017 SIRYAE-Richebourg vers Vaucouleurs	05/05/17
Rosay	Captage de Rosay	Captage de Rosay	03/05/17
Saint-Martin-des-Champs	Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	04/05/17
Saint-Rémy-l'Honoré	Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	26/04/17
Vicq	Vannes motorisées & sectorisation de Vicq	Vannes motorisées & sectorisation de Vicq	26/04/17





### **Les interventions de contrôle réglementaire ouvrant automatique**

Commune	Installation	Equipement	Date
Mareil-sur-Mauldre	Station de production des Bîmes	Rideau motorisé exhaure B1	28/04/17





## LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT DANS LE CADRE DU FOND CONTRACTUEL STATIONS (ÉQUIPEMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES)

Un Fonds Contractuel de Renouvellement consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement, et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

### Renouvellement prévisionnel annexé au contrat au titre du Fonds contractuel

#### SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DES YVELINES POUR L'ADDUCTION D'EAU ( Eau Potable )

Désignation du site	Désignation de l'équipement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Accélérateur de Bazainville / ELECTRICITE COMMANDE	Armoire de commande						8 296							8 296
	Automate						1 499							1 499
	Coffret télétransmission						420							420
	Télétransmission						2 259							2 259
Accélérateur de Bazainville / INSTRUMENTATION	Débitmètre SU042 SU056 Bazainville 4 piliers vers Saint Martin & retour				2 269									2 269
Accélérateur de Bazainville / POMPAGES STATION	Pompe n°1				2 769									2 769
	Pompe n°2				2 769									2 769
	Stabilisateur by-pass Hargeville DN125				2 839									2 839
Bâche de Baynes - La Couperie	Compteur de sectorisation RE094 Distribution RE Baynes La Couperie										560			560
	Télétransmission										1 859			1 859
	Vanne altimétrique										1 229			1 229
Bâche de Mareil sur Mauldre	Régulateur de niveau altimétrique			1 129										1 129
	Stabilisateur de pression aval			600										600
	Télétransmission bâche			1 399										1 399
	Tuyauterie distribution			1 529										1 529
	Tuyauterie refoulement			3 059										3 059
Bâche de Mareil sur Mauldre / Chambre de vannes motorisées	Tuyauterie vidange/trop plein			3 059										3 059
	Télétransmission chambre de vannes			1 859										1 859
Bâche de Milon-la-Chapelle	Analyseur de Chlore aval							1 679						1 679
	Compteur de sectorisation RE022 Remplissage RE Milon la Chapelle							390						390
	Télétransmission							2 259						2 259
	Tuyauterie distribution							2 139						2 139
	Tuyauterie refoulement							4 588						4 588
	Tuyauterie vidange/trop plein							4 588						4 588



Désignation du site	Désignation de l'équipement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Comptage AE006 & VE005 entre le SIAEP JPM et SIRYAE	Compteur VE005 Cressay SIRYAE vers SIAEP JPM - VEO06									1 259				1 259
	Télétransmission Interco Cressay Jouars									730				730
Comptage AE025 Saint Germain 100 arpents	Télétransmission AE025 Saint Germain 100 Arpents									730				730
Comptage CS008 & CS009 Point P vers les Essarts & Saint Rémy	Débitmètre CS008 CS009 Point P vers Les Essarts & vers Saint Rémy								2 659					2 659
	Télétransmission CS008 CS009 Essarts (Grace de Dieu)								730					730
Comptage CS010 & CS011 SNCF Artoire vers Le Perray & Les Essarts	Débitmètre CS010 CS011 SNCF Artoire vers Le Perray & vers Les Essarts								2 449					2 449
	Télétransmission CS010 CS011 Artoire - Le Perray								730					730
Comptage CS016 & CS017 Levis - F600 vers Essarts & retour	Cello de sectorisation Levis - Essarts								730					730
	Débitmètre CS016 CS017 Levis - F600 vers Essarts & retour								2 269					2 269
Comptage CS018 & CS019 Levis vers Measil Saint Denis & retour	Cello vente d'eau en gros Levis Saint Nom vers Measil								730					730
	Débitmètre CS018 CS019 Levis vers Measil Saint Denis & retour								2 449					2 449
Comptage CS020 Levis vers Grands Ambésis	Compteur CS020 Levis vers Grand Ambésis									590				590
	Télétransmission CS020 Hameau Grands Ambésis									730				730
Comptage CS021 & stabilisateur Saint Forget	Compteur CS021 Saint Forget										590			590
	Stabilisateur de pression aval										750			750
	Télétransmission CS021 Saint Forget										730			730
Comptage CS024 & stabilisateur rue des Pommiers Magny les Hameaux	Cello sectorisation Rue des Pommiers								730					730
	Compteur CS024 Magny Pommiers								1 259					1 259
	Stabilisateur aval								1 459					1 459
Comptage CS033 & CS034 Tacoignières vers Orgerus & retour	Cello de sectorisation Tacoignières-Orgerus									730				730
	Compteur CS033 CS034 Tacoignières vers Orgerus & retour									2 339				2 339
Comptage CS035 Orgerus vers Prunay	Compteur CS035 Orgerus vers Prunay								590					590
	Disconnecteur								1 279					1 279
	Télétransmission CS035 Prunay								730					730



Désignation du site	Désignation de l'équipement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Comptage CS036 & CS037 Behoust vers Orgerus & retour	Cello de sectorisation Behoust									730				730
	Débitmètre CS036 CS037 Behoust vers Orgerus & retour									2 269				2 269
Comptage CS039 Saint Martin des Champs	Compteur CS039 Saint Martin des Champs								590					590
	Télétransmission CS039 Saint Martin des Champs								730					730
Comptage CS049 & stabilisateur du Chemin Vert à Garancières	Cello de sectorisation CH Vert à Garancières 3									730				730
	Compteur CS049 Garancières DN100								560					560
Comptage CS050 & CS051 La Queue vers Grosrouvre 4 Piliers & retour	Cello de sectorisation La Queue - Grosrouvre										730			730
	Débitmètre CS050 CS051 La Queue vers Grosrouvre 4 Piliers & retour										2 449			2 449
Comptage CS053 Galluis les Abeilles	Cello de sectorisation Les Abeilles à Galluis							730						730
	Compteur CS053 Galluis les Abeilles							390						390
Comptage CS060 Gambais Centre	Télétransmission CS060 Gambais Bourg										730			730
Comptage CS067 SIRYAE vers Saint Corentin	Compteur CS067 SIRYAE vers Saint Corentin							590						590
	Télétransmission CS067 Rosay-Saint Corentin							730						730
Comptage CS075 Orgerus vers Flexanville	Cello de sectorisation Flexanville							730						730
Comptage CS076 & CS077 Goupillères vers Villiers & retour	Cello de sectorisation Goupillères-Villiers									730				730
	Débitmètre CS076 CS077 Goupillères vers Villiers & retour										2 269			2 269
Comptage CS079 & CS080 Autouillet vers Saint Santin & retour	Débitmètre CS079 CS080 Autouillet vers Saint Santin & retour										2 269			2 269
	Télétransmission CS079 CS080 Autouillet										730			730
Comptage CS082 & CS083 Saint Santin vers Auteuil & retour	Débitmètre CS082 CS083 Saint Santin vers Auteuil & retour								2 449					2 449
	Télétransmission CS082 CS083 Saint Santin - Auteuil								730					730
Comptage CS088 & CS089 Feeder A350 vers Andelu & retour	Débitmètre CS088 CS089 Feeder A350 vers Andelu & retour										2 269			2 269
	Télétransmission CS088 CS089 Andelu										730			730
Comptage CS093 & stabilisateur de Beynes Bourg secours	Télétransmission CS093 Beynes Secours Stab S23									730				730





Désignation du site	Désignation de l'équipement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Comptage CS095 & CS096 Feeder A350 vers Montainville & retour	Débitmètre CS095 CS096 Feeder A350 vers Montainville & retour										2 129			2 129
	Télétransmission CS095 CS096 Montainville										730			730
Comptage CS100 Bazoches vers Montfort & Les Mesnuls	Cello de sectorisation Bazoches vers Montfort										730			730
	Débitmètre CS100 Bazoches vers Montfort et Les Mesnuls										2 339			2 339
Comptage CS136 & stabilisateur Flue Port Royal Saint Lambert des Bois	Compteur CS136 Saint Lambert Port Royal										590			590
	Stabilisateur de pression aval										750			750
	Télétransmission CS136 Rue Port Royal à Saint Lambert 6										730			730
Comptage NORTEL MATRA	Compteur DN 100									560				560
	Compteur DN 150									950				950
Comptage VE061 Bourdonné - Forêt de Rambouillet	Cello vente en gros export Bourdonné							730						730
	Compteur VE061 Bourdonné - Forêt de Rambouillet							950						950
Comptage VE066 SIRYAE vers Septeuil	Compteur VE066 SIRYAE vers Septeuil									560				560
Comptage VExxx à Crespières	Compteur VExxx à Crespières				500									500
Comptages Quota Lyonnaise des Eaux - La Chapelle	Télésurveillance - achat d'eau la chapelle				2 259									2 259
	Armoire électrique						2 769							2 769
	Coffret électrique télétransmission						300							300
Comptages VE154 & AE013 Perray	Télétransmission						2 259							2 259
	Compteur export Chemin des deux pavillons AUFFARGIS									950				950
Forage & station de production de Rosay 2	Pompe forage n°1											2 319		2 319
Forage & station de production de Rosay 2 / ELECTRICITE COMMANDE / ELECTRICITE HT	Cellule Haute Tension						35 674							35 674
	Transformateur - Tarif vert						12 524							12 524
Forage & station de production de Rosay 2 / ELECTRICITE COMMANDE / INFORMATIQUE AUTOMATE TELEGESTION	Anti-intrusion										2 139			2 139



Designation du site	Désignation de l'équipement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Forage & station de production de Rosay 2 / INSTRUMENTATION / COMPTAGE DEBIT NIVEAU PRESSION	Compteur PT156 Reprise Rosay vers voir St Martin										390			390
	Sonde niveau bache eau traitée										920			920
Forage & station de production de Rosay 2 / OXYDATION / DESINFECTION / CHLORATION	Chloromètre détendeur n°1										1 384			1 384
	Chloromètre détendeur n°2										1 384			1 384
	Débitmètre chloration										380			380
	Hydro-éjecteur chloration										310			310
Forage & station de production de Rosay 2 / POMPAGES STATION	Pompe de reprise n°2										11 695			11 695
Forage de production d'Autouillet / ELECTRICITE COMMANDE / ELECTRICITE BT	Armoire de commande							2 999						2 999
	Armoire télétransmission							420						420
	Démameur							600						600
Forage de production d'Autouillet / ELECTRICITE COMMANDE / INFORMATIQUE AUTOMATE TELEGESTION	Télétransmission							1 859						1 859
Forage de production d'Autouillet / INSTRUMENTATION / COMPTAGE DEBIT NIVEAU PRESSION	Compteur agence Production PT078 Refoulement vers Autouillet					560								560
Forage de production d'Autouillet / INSTRUMENTATION / QUALITE EAU	Analyseur de chlore					3 029								3 029
Forage de production d'Autouillet / OXYDATION / DESINFECTION / CHLORATION	Hydro-éjecteur					240								240
	Inverseur					730								730
Forage de Rosay 1	Pompe forage n°1											2 119		2 119
Réducteur de pression de Bazoches	Réducteur de pression						260							260
Réducteur de pression de Gambais Neuville	Stabilisateur de pression aval						750							750
Réducteur de pression de Mareil-le-Guyon	Stabilisateur de pression aval						860							860
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	Analyseur de chlore						1 899							1 899
	Centrale d'alarme anti intrusion						1 609							1 609
	Coffret Ferax						420							420
	Débitmètre de sectorisation RE040 & RE041 Distribution RE Saint Martin vers Saint Lubin & Remplissage RE Saint Martin depuis Saint Lubin						2 339							2 339



Désignation du site	Désignation de l'équipement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs / Accélérateur de Saint Martin des Champs	Pompe n°1								2 399					2 399
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs / ELECTRICITE COMMANDE / ELECTRICITE BT	Armoire accélérateur									4 028				4 028
	Variateur accélérateur									2 109				2 109
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs / ELECTRICITE COMMANDE / INFORMATIQUE AUTOMATE TELEGESTION	Automate accélérateur									1 499				1 499
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs / GENERAL STATION / EQUIPEMENTS COMMUNS INSTALLATION	Cloûture						6 797							6 797
Réservoir & chloration des Quatre Piliers	Armoire Perax				420									420
	Centrale d'alarme anti intrusion				1 609									1 609
	Sonde de niveau				420									420
	Télétransmission				2 259									2 259
Réservoir & chloration des Quatre Piliers / EQUIPEMENTS COMMUNS INSTALLATION	Cloûture				6 477									6 477
Réservoir de Saint Santin - Marcq	Centrale anti-intrusion							1 609						1 609
	Coffret télétransmission							420						420
	Niveau réservoir							420						420
	Télétransmission							2 259						2 259
Réservoir des Essarts	Centrale d'alarme anti intrusion					1 609								1 609
	Coffret électrovanne distribution					1 219								1 219
	Coffret électrovanne refoulement					1 219								1 219
	Coffret Perax					510								510
	Télétransmission					2 259								2 259
Réservoir du Boulay	Alarme anti-intrusion							1 609						1 609
	Coffret télétransmission							420						420
	Niveau d'eau réservoir							420						420
	Télétransmission							2 259						2 259



Désignation du site	Désignation de l'équipement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Réservoir du Boulay / EQUIPEMENTS COMMUNS INSTALLATION	Cloûture						11 195							11 195
Stabilisateur de pression & CS002 Saint Germain de la Grange Mairie	Cello de sectorisation St Germain 26								730					730
	Compteur CS002 Saint Germain Mairie								590					590
	Vanne de régulation								750					750
Stabilisateur de pression & CS038 d'Osmy	Cello de sectorisation Clos Moutiers Osmy										730			730
	Compteur CS038 Osmy Moutiers									390				390
	Vanne de régulation n° DN100										860			860
	Vanne de régulation n°1 DN65										600			600
Stabilisateur de pression & CS048 de Boissy	Cello de sectorisation Boissy							730						730
	Compteur CS048 Boissy Mairie							390						390
Stabilisateur de pression & CS057 de Bazainville	Cello de sectorisation Bazainville										730			730
	Compteur CS057 Bazainville Bourg										560			560
	Stabilisateur de pression aval										860			860
Stabilisateur de pression & CS058 de Gambais-Perdreauville	Cello de sectorisation Vieilles Tuileries Perdreauville Gambais										730			730
	Compteur CS058 Perdreauville										390			390
Stabilisateur de pression & CS059 du Boulay	Cello de sectorisation Gambais Boulay								730					730
	Compteur CS059 Gambais Boulay (stab)								560					560
	Stabilisateur de pression aval										860			860
Stabilisateur de pression & CS097 de Vicq Mairie	Télétransmission CS097 Vicq Mairie									730				730
Stabilisateur de pression & CS099 de Vicq vers Neauphle	Cello de sectorisation Vicq vers NEAUPHLE								730					730
	Stabilisateur de pression aval									750				750
Stabilisateur de pression de Cressay	Vanne de régulation n°1 DN100										860			860
	Vanne de régulation n°1 DN65										600			600
Stabilisateur de pression de Galluis	Vanne de régulation DN100										860			860
Stabilisateur de pression de Levis Saint Nom	Stabilisateur								860					860



Désignation du site	Désignation de l'équipement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Stabilisateur de pression de Mareil sur Mauldre Pouillard	Vanne de régulation DN50						450							450
Station de production des Bîmes / AFFINAGE / FILTRATION CHARBON ACTIF EN GRAIN	Déshumidificateur saie filtration				12 674									12 674
Station de production des Bîmes / CORRECTION EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE / ACIDE CHLORHYDRIQUE	Cuve d'acide chlorhydrique										15 143			15 143
	Event de dégazage cuve acide					5 837								5 837
	Pompe doseuse acide n°2								360					360
	Pompe doseuse acide n°4									360				360
Station de production des Bîmes / ELECTRICITE COMMANDE / ELECTRICITE BT	Armoire local transformateur								8 156					8 156
	Coffret mural télétransmission						410							410
	Démarrateur PS4							5 238						5 238
	Démarrateur PSS/PS6							5 238						5 238
	Démarrateur statorique pompe Saint Santin PS2										1 469			1 469
	Démarrateur statorique pompe Saint Santin PS3										1 469			1 469
	Disjoncteur différentiel nouveau tableau Q3										8 066			8 066
	Disjoncteur général Q1										8 156			8 156
	Sectionneur armoire électrique nouveau tableau										8 056			8 056
	Variateur Pompe Filtration N°1										2 109			2 109
Variateur Pompe Filtration N°2										2 109			2 109	
Variateur Pompe Filtration N°3										2 109			2 109	
Variateur Pompe Filtration N°4										2 109			2 109	
Variateur pompe n°1 puits B1									1 519					1 519
Variateur pompe n°1 puits B2									3 818					3 818
Variateur pompe n°2 puits B1									1 519					1 519
Variateur pompe n°2 puits B2									3 818					3 818
Variateur vitesse reprises 4 Piliers							15 533							15 533
Station de production des Bîmes / ELECTRICITE COMMANDE / ELECTRICITE HT	Batterie de condensateurs (4)					3 209								3 209
	Transformateur (tarif vert)								19 661					19 661



Designation du site	Désignation de l'équipement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Station de production des Bîmes / ELECTRICITE COMMANDE / INFORMATIQUE AUTOMATE TELEGESTION	Alarme anti-intrusion GSM						1 000							1 000
	Alarme anti-intrusion principale						2 609							2 609
	Automate TSX57					23 669								23 669
	Télesurveillance					2 259								2 259
	Télétransmission					2 259								2 259
Station de production des Bîmes / EXHAURE / EXHAURE B1	Déshumidificateur exhaure B1				10 485									10 485
	Pompe PE2 exhaure B1								12 764					12 764
	Pompe PE3 exhaure B1					12 764								12 764
Station de production des Bîmes / EXHAURE / EXHAURE B2	Pompe PE4 exhaure B2								20 431					20 431
	Pompe PE5 exhaure B2					20 431								20 431
Station de production des Bîmes / GENERAL STATION / EQUIPEMENTS DE SECURITE	Capteur 1.1 HCL						780							780
	Capteur 1.1 HCL											780		780
	Capteur 1.2 HCL						780							780
	Capteur 1.2 HCL											780		780
	Capteur 1.3 HCL						780							780
	Capteur 1.3 HCL											780		780
	Centrale 1 3 points - HCL						1 849							1 849
	Centrale 1 3 points - HCL												1 849	1 849
Station de production des Bîmes / INSTRUMENTATION / COMPTAGE DEBIT NIVEAU PRESSION	Compteur agence E8070 Les Bîmes 1											950		950
	Compteur agence Production des Bîmes Exhaure B1		950											950
	Compteur agence Production des Bîmes Exhaure B2											1 259		1 259
	Compteur agence Production des Bîmes Exhaure B2		1 259											1 259
	Débitmètre PT014 Bîmes vers Gambais									2 869				2 869
	Niveau bache eau traitée						420							420
	Niveau d'eau exhaure B1						420							420
Station de production des Bîmes / INSTRUMENTATION / QUALITE EAU	Analyseur de chlore bache 600 m3 (col de cygne)										3 179			3 179
	Analyseur de chlore bache ET										1 879			1 879
	Analyseur fixe ozone Les Bîmes										3 029			3 029
	pHmètre eau brute								1 279					1 279
	pHmètre eau ozonée								1 209					1 209
	Turbidimètre eau brute								3 368					3 368
	Turbidimètre eau traitée						3 358							3 358
Station de production des Bîmes / LEVAGE	Pont roulant exhaure B1				9 536									9 536



Désignation du site	Désignation de l'équipement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Station de production des Bîmes / OXYDATION DESINFECTION / CHLORATION	Chloromètre N°1										770			770
	Chloromètre N°2										770			770
Station de production des Bîmes / OXYDATION DESINFECTION / OZONATION	Dômes poreux							3 988						3 988
Station de production des Bîmes / POMPAGES STATION / RELEVAGES INTERMEDIAIRES	Extracteur renouvellement d'air bâche eau ozonée				5 298									5 298
	Pompe de filtration PF1					2 649								2 649
	Pompe de filtration PF2					2 649								2 649
	Tuyauterie refoulement pompes stripping DN 350							6 247						6 247
Station de production des Bîmes / POMPAGES STATION / REPRISE 4 PILIERS	Baïon anti-bâlier 220						17 592							17 592
	Clapet refoulement PS4							530						530
	Clapet refoulement PS5							530						530
	Clapet refoulement PS6							530						530
	Pompe de reprise 4 piliers PS4											28 927		28 927
	Pompe de reprise 4 piliers PS6							28 927						28 927
Station de production des Bîmes / POMPAGES STATION / REPRISE SAINT SANTI	Baïon anti-bâlier Saint. Santin									7 537				7 537
Station de production des Bîmes / Stabilisateur de pression & sectorisation vers Quatre Pignons	Compteur sectorisation vers 4 Pignons								590					590
	Stabilisateur de pression bi-étage DN125								3 348					3 348
	Télétransmission sectorisation vers 4 Pignons										730			730
Surpression & bâche de Egrement	Stabilisateur de pression amont								2 509					2 509
Surpression & bâche de Egrement / GENERAL STATION / EQUIPEMENTS COMMUNS INSTALLATION	Clôture									6 197				6 197
	Analyseur de chlore								1 679					1 679
Surpression & bâche de Egrement / INSTRUMENTATION	Compteur RE052 Remplissage Réservoir Egrement								950					950
	Sonde de niveau										420			420
Surpression en ligne de Goupilières / ELECTRICITE COMMANDE	Télétransmission										1 859			1 859
Surpression en ligne de Marq / ELECTRICITE COMMANDE	Automate			1 609										1 609
	Télétransmission			2 259										2 259
	Variateur pompe n°1			2 409										2 409



Désignation du site	Désignation de l'équipement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Surpression en ligne de Marcq / ELECTRICITE COMMANDE	Variateur pompe n°2			2 409										2 409
	Variateur pompe n°3			2 409										2 409
Surpression en ligne de Marcq / GENERAL STATION	Déshumidificateur			2 129										2 129
Surpression en ligne de Marcq / INSTRUMENTATION	Compteur SU061 Marcq Supprimé			590										590
Surpression en ligne de Marcq / POMPAGES STATION	Pompe surpression n°1								2 609					2 609
	Pompe surpression n°2								2 609					2 609
	Pompe surpression n°3								2 609					2 609
Surpression en ligne de Thoisy	Automate													1
Surpression en ligne de Thoisy / ELECTRICITE COMMANDE	Armoire de commande			6 117										6 117
	Coffret télétransmission			420										420
	Télétransmission			3 758										3 758
Surpression en ligne de Thoisy / POMPAGES STATION	Pompe surpression n°1										770			770
	Pompe surpression n°2										770			770
	Pompe surpression n°3										770			770
Surpression en ligne des Mesnuls / ELECTRICITE COMMANDE	Armoire de commande						2 769							2 769
	Coffret télétransmission						420							420
	Variateur						2 649							2 649
Vanne motorisée de Magny les Hameaux Croix Du Bois	Armoire électrique extérieure			920										920
	Télétransmission			2 259										2 259
	Vanne motorisée DN200			1 749										1 749
Vannes motorisées & sectorisation de Vioq	Armoire électrique extérieure							4 498						4 498
	Débitmètre CS098 Vanne motorisée Vioq vers Réservoir Saint Santin							2 449						2 449
	Télétransmission							2 259						2 259
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré / Chloration de Saint Rémy l'Honoré	Chloromètre								810					810
	Inverseur de bouteille								730					730
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré / ELECTRICITE COMMANDE / ELECTRICITE BT	Armoire électrique extérieure			1 639										1 639
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré / ELECTRICITE COMMANDE / INFORMATIQUE AUTOMATE TELEGESTION	Télétransmission			2 259										2 259

Désignation du site	Désignation de l'équipement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré / GENERAL STATION / ECLAIRAGES CHAUFFAGES DESHUMIDIFICATEURS	Déshumidificateur								1 799					1 799
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré / INSTRUMENTATION	Analyseur de chlore								1 679					1 679
	Débitmètre CS015 ORTF vers Magny								2 449					2 449
	<b>Total (Montant(s) contractuel(s) non actualisés(s)(€))</b>		2 209	30 346	77 897	91 299	144 458	98 489	137 324	47 215	103 959	39 763		772 959

Les montants indiqués sont les montants initiaux contractuels non actualisés aux conditions de vente du contrat.

En vert sur fond coloré : renouvellement réalisé

En rouge et barré : équipement abandonné sans renouvellement

En bleu et italique : renouvellement en retard

En noir : équipement non renouvelé





Participation (€)	2017

Dotation annuelle actualisée (€)	2017
	64 067

Coefficient d'actualisation de la dotation	2017
	1,000

#### Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2017 au titre du Fonds contractuel

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DES YVELINES POUR L'ADDUCTION D'EAU ( Eau Potable )

Montant réalisé pour l'année (€)

37 687

Comptages VE012 & VE154 & AE013 Perray

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :	Montant (€)
Armoire électrique	27/11/2017	Total	Fonds Contractuel	2 771
Coffret électrique télétransmission	01/12/2017	Total	Fonds Contractuel	300
Télétransmission	22/08/2017	Total	Fonds Contractuel	2 261
			<b>Total (€)</b>	<b>5 332</b>

Réservoir du Boulay

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :	Montant (€)
Niveau d'eau réservoir	04/09/2017	Total	Fonds Contractuel	420
			<b>Total (€)</b>	<b>420</b>

Station de production des Bîmes / ELECTRICITE COMMANDE / ELECTRICITE BT

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :	Montant (€)
Variateur Pompe Filtration N°2	30/01/2017	Total	Fonds Contractuel	2 111
			<b>Total (€)</b>	<b>2 111</b>



**Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2017 au titre du Fonds contractuel**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DES YVELINES POUR L'ADDUCTION D'EAU ( Eau Potable )

Montant réalisé pour l'année (€)

37 687

Station de production des Bîmes / ELECTRICITE COMMANDE / INFORMATIQUE AUTOMATE TELEGESTION

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :	Montant (€)
Automate TSX57	05/10/2017	Total	Fonds Contractuel	23 691
			<b>Total (€)</b>	<b>23 691</b>

Suppression en ligne de Marcq / ELECTRICITE COMMANDE

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :	Montant (€)
Automate	13/11/2017	Total	Fonds Contractuel	1 611
Télétransmission	06/11/2017	Total	Fonds Contractuel	2 261
			<b>Total (€)</b>	<b>3 872</b>

Vanne motorisée de Magny les Hameaux Croix Du Bois

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :	Montant (€)
Télétransmission	21/07/2017	Total	Fonds Contractuel	2 261
			<b>Total (€)</b>	<b>2 261</b>

**Bilan financier du Fonds contractuel**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DES YVELINES POUR L'ADDUCTION D'EAU ( Eau Potable )

DOTATIONS ET AVENANTS NON ACTUALISES	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Dotation (€)	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	<b>765 456</b>

COEFFICIENTS D'ACTUALISATION	2013	2014	2015	2016	2017
Coefficient de la dotation	1,00045	1,00045	1,00045	1,00045	1,00045
Coefficient de report de solde	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000

RENOUVELLEMENT REALISE	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Dotation actualisée (€)	64 067	64 067	64 067	64 067	64 067								<b>320 335</b>
Report de solde actualisé (€)		-16 409	34 842	64 552	95 290								
<b>Renouvelé annexé au contrat</b>													
Renouvellement Total	80 476	12 816	26 272	33 185	37 687								<b>190 436</b>
<b>Autre renouvellement</b>													
Renouvellement Total													
Grosses réparations			8 085	144									<b>8 229</b>
<b>Autre renouvellement sur devis</b>													
Renouvellement Total													
Grosses réparations													
<b>Total renouvellement (€)</b>	<b>80 476</b>	<b>12 816</b>	<b>34 357</b>	<b>33 329</b>	<b>37 687</b>								<b>198 665</b>
Participation ou Engagement (€)													

<b>Solde (€)</b>	<b>-16 409</b>	<b>34 842</b>	<b>64 552</b>	<b>95 290</b>	<b>121 669</b>								
------------------	----------------	---------------	---------------	---------------	----------------	--	--	--	--	--	--	--	--



Nota : Le retard sur le programme prévisionnel de renouvellement découle d'arbitrages faits annuellement par le service maintenance sur la vétusté et le risque de défaillance des équipements programmés. Si leur état est jugé bon, leur remplacement est reporté ce qui permet d'une part d'améliorer leur longévité et de disposer d'un parc d'équipements plus récent en fin de contrat.

## LA GARANTIE POUR LA CONTINUITÉ DE SERVICE

Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

### Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2017 au titre de la Garantie

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DES YVELINES POUR  
L'ADDUCTION D'EAU ( Eau Potable )

Montant réalisé pour  
l'année (€)

12 771

#### Forage & station de production de Rosay 2 / ELECTRICITE COMMANDE / ELECTRICITE BT

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :
Onduleur	06/10/2017	Total	Garantie

#### Forage & station de production de Rosay 2 / INSTRUMENTATION / COMPTAGE DEBIT NIVEAU PRESSION

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :
Compteur Agence de production forage Rosay 2	21/02/2017	Total	Garantie

#### Forage de Rosay 1 / INSTRUMENTATION / COMPTAGE DEBIT NIVEAU PRESSION

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :
Compteur Agence Forage de Rosay 1	20/02/2017	Total	Garantie



**Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2017 au titre de la Garantie**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DES YVELINES POUR  
L'ADDUCTION D'EAU ( Eau Potable )

Montant réalisé pour  
l'année (€)

12 771

Stabilisateur de pression & CS048 de Boissy

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :
Stabilisateur de pression DN100	18/04/2017	Total	Garantie

Station de production des Bîmes / EXHAURE / EXHAURE B1

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :
Vide cave	15/05/2017	Total	Garantie

Station de production des Bîmes / POMPAGES STATION / REPRISE 4 PILIERS

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :
Pompe de reprise 4 piliers PS6 : remplacement moteur 315KW HS	29/06/2017	Grosses réparations	Garantie

Station de production des Bîmes / POMPAGES STATION / REPRISE SAINT SANTIN

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :
Pompe échantillon eau traitée	18/04/2017	Total	Garantie



## LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT DANS LE CADRE DU FONDS CONTRACTUEL RÉSEAU

### Suivi financier en € HT

En vue d'éviter de gérer deux bordereaux de prix en parallèle, nous appliquons ici la même formule de révision que les travaux neufs (0,15+0,85 TP10a) et non celle prévue au contrat (0,15+0,17 ICHTE+0,34 FSD3+0,34 TP10a)

		2013	2014	2015	2016	2017
TP10a	indice travaux publics canalisations	134,3	135,6	135,9	133,9	133,7
A	coefficient de révision	1,0000	1,0082	1,0101	0,9973	0,9965
B	montant fonds non actualisé	120 000,00	120 000,00	120 000,00	128 473,00	136 946,00
C	montant fonds année N = B*An	120 000,00	120 987,34	121 215,19	128 122,17	136 461,95
D	solde année N-1 = Gn-1*An/An-1	0,00	42 696,25	34 291,38	-3 455,41	-7 499,23
E	montant disponible année N = C+D	120 000,00	163 683,59	155 506,57	133 116,63	128 962,72
F	dépenses réalisées année N	77 652,18	129 456,66	210 359,34	140 621,90	142 056,35
G	solde année N = E-F	42 347,82	34 226,92	-54 852,77	-7 505,28	-13 093,63

### Détail des travaux réalisés

#### Exercice 2017

Sur devis

Date	Commune	Adresse	Type de travaux	€ HT (BPU)
7.7.2017	Rosay	Ch des Greslands / Ch des	Pose Fonte Ø 150 pour décarbonation	62 597,70
1.06.2017	Le Mesnil St Denis	Av de Bonnelles	Modification réseau vétuste	8 700,89
21.7.2017	Lévis St Nom	Rue des Chataigniers	Dévoisement réseau	5 723,16
4.12.2017	Rosay	Ch des Greslands / Ch des Bilheux	Pose cable liaison + chambre France tél + raccordement	13 579,04

Sur bordereau de prix SIRYAE (sans devis)

Date	Commune	Adresse	Type de travaux	€ HT (BPU)
24/01/2017	Auteuil le roi	41 rue de la croix bleue	Renouvellement de la purge	1 521,82
23/03/2017	Les Essarts le Roi	3 rue coste béllonte	rénovation branchement pvc	746,01
04/05/2017	Les Essarts le Roi	52 rue de la haie aux vaches	2 remplacement de citerneau	1 232,64
06/09/2017	Richebourg	56 route de tacoignieres	remplacement d'un citerneau	898,67
29/06/2017	Grosrouvre	9 route de la troche	rénovation branchement + citerneau	1 420,08





## LE RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS EN PLOMB

4 branchements renouvelés (dont 4 qui n'étaient pas référencés) :

Commune	Adresse point de fourniture	Date renou	Entreprise	Marché
LES MESNULS	LES CROIX	24/1/17	SAUR	contrat d'affermage 2000-2012
LEVIS ST NOM	RUE DE LA GRIPIERE	20/1/17	SAUR	
LEVIS ST NOM	6,ROUTE DE MAINCOURT	26/1/17	SAUR	
GAMBAIS	23 RUE DU PARC	16/6/17	SAUR	

Nota : Nous ne comptons pas dans ce paragraphe les branchements en plomb de Rosay, commune nouvellement adhérente, branchements qui ont également été remplacés en 2017 mais sur le fonds de travaux réseau.

60 branchements restant à remplacer :

Observations :

- La plupart des branchements restants se situent à Montfort l'Amaury car les chantiers ont été reportés et échelonnés dans le temps (périodes scolaires) en accord avec la mairie pour éviter de créer des problèmes de circulation dans le centre-ville ;
  - o Certains branchements ont également été reportés en lien avec les communes ou le Conseil Départemental en vue d'éviter la dégradation d'une chaussée neuve par la réalisation de nouveaux travaux ;
- Le reliquat correspond à des cas particuliers : abonnés n'ayant pas donné suite aux demandes de RDV, refus, report pour chemisage « Neofit » car le remplacement du branchement occasionnerait des dégâts et travaux complémentaires dans la propriété (par exemple refaire une terrasse) etc.

Voir la liste page suivante.





Commune	Adresse point de fourniture
BEHOUST	28, RUE DU NID DE GEAI
BEHOUST	2, RUE DU MOUTIER
GAMBAIS	23, RUE DES GABELLES
GROSROUVRE	19, CH DE LA COUR DE L'ORME
LA QUEUE LEZ YVELINES	94, RTE NATIONALE
LA QUEUE LEZ YVELINES	19, RTE NATIONALE
LA QUEUE LEZ YVELINES	40, RTE NATIONALE
LA QUEUE LEZ YVELINES	9, RUE CHRISTIAN LAZARD
LA QUEUE LEZ YVELINES	66, RTE NATIONALE
LA QUEUE LEZ YVELINES	19, RTE NATIONALE
LA QUEUE LEZ YVELINES	19, RTE NATIONALE
LA QUEUE LEZ YVELINES	39, RTE NATIONALE
LE PERRY EN YVELINES	16, RUE D AUFFARGIS
LES ESSARTS LE ROI	63, RUE D YVETTE
LES ESSARTS LE ROI	13, RUE DU 11 NOVEMBRE
LES MESNULS	27, RUE DU VIEIL ETANG
LES MESNULS	9, CH DU VIEIL ETANG
LES MESNULS	RTE DE MANTES
LES MESNULS	5, RUE DE LA VALLEE
MAGNY LES HAMEAUX	8, RUE ERNEST CHAUSSON
MAGNY LES HAMEAUX	16 RUE HENRY BARBUSSE
MAGNY LES HAMEAUX	1, IMP JEAN BESSON
MAGNY LES HAMEAUX	7, RUE ERNEST CHAUSSON
MAGNY LES HAMEAUX	20, RUE PHILIPPE DE CHAMPAIGNE
MARCQ	7, RUE DU SENTIER
MAREIL LE GUYON	RTE DE MONTFORT
MAREIL LE GUYON	4 RTE DE MONTFORT (cheval mort)
MERE	1, AV LEON CRETE
MONTFORT L AMAURY	CHATEAU DE BLUCHE
MONTFORT L AMAURY	19, PL ROBERT BRAULT
MONTFORT L AMAURY	15, RUE AMAURY
MONTFORT L AMAURY	13, RUE ANDRE THOME
MONTFORT L AMAURY	19, RUE ANDRE THOME
MONTFORT L AMAURY	16, RUE DE LA TREILLE
MONTFORT L AMAURY	1, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	13, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	15, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	25, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	27, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	28, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	31, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	32, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	32, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	35, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	41, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	6, RUE DE PARIS





Commune	Adresse point de fourniture
MONTFORT L AMAURY	9, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	13, RUE MAURICE RAVEL
MONTFORT L AMAURY	3, RUE NORMANDE
MONTFORT L AMAURY	3, RUE NORMANDE
MONTFORT L AMAURY	9, RUE NORMANDE
VIEILLE EGLISE EN YVELINE	31, RTE DE L'ETANG DE LA TOUR
SAULX MARCHAI	37, RUE DE L EGLISE
SAULX MARCHAI	47, RUE DE L EGLISE
ST REMY L HONORE	22, RUE DU PROF MARILLER
ST REMY L HONORE	6, RUE DE LOMBARDERIE
ST REMY L HONORE	4, RUE DU PROF MARILLER
ST REMY L HONORE	4, RUE DU PROF MARILLER
TACOIGNIERES	GRANDE RUE
VICQ	12, GRANDE RUE

## LES TRAVAUX NEUFS REALISÉS PAR SAUR EN 2017

Commune	Adresse	Date Réalisation
ANDELU	1 RTE DE MONTAINVILLE	13/04/2017
AUTEUIL	RUE SAINT EPARCHE	17/10/2017
AUTEUIL	30 RUE DE LA CROIX BLEUE	18/12/2017
AUTEUIL	8 TER RUE DES ANGLAIS	14/12/2017
AUTOUILLET	SENTE DU VAL CORNU	12/01/2017
AUTOUILLET	RTE DE BOISSY	26/09/2017
BAZAINVILLE	22 GRANDE RUE	24/11/2017
BAZAINVILLE	10 CH DU GRAND PRE	10/08/2017
BAZAINVILLE	3 ROUTE D ORGERUS	21/08/2017
BAZOUCHES SUR GUYONNE	LES GODIGNY	16/05/2017
BAZOUCHES SUR GUYONNE	LES GODIGNY	01/06/2017
BAZOUCHES SUR GUYONNE	2 ROUTE DE CHEVREUSE	17/07/2017
BAZOUCHES SUR GUYONNE	CHEMIN DU ROCHER MARQUANT	09/05/2017
BAZOUCHES SUR GUYONNE	CH CHATEAU BERTIN	06/10/2017
BAZOUCHES SUR GUYONNE	10 ROUTE DE CHEVREUSE	23/05/2017
BEHOUST	3 RUE DU CHEMIN VERT	28/04/2017
BEHOUST	RUE DE LA MASSE	06/07/2017
BEYNES	FERME DE L ORME	05/07/2017
BEYNES	RUE DU CHATEAU D EAU	24/01/2017
BEYNES	RUE DE LA PETITE MARE	15/05/2017
BEYNES	7 A RUE DU CHATEAU D EAU	25/01/2017





Commune	Adresse	Date Réalisation
BEYNES	7 B RUE DU CHATEAU D EAU	25/01/2017
BEYNES	17 RUE DU CLOS PIGEON	06/04/2017
BEYNES	25 RUE DU BOIS	11/07/2017
BEYNES	CHEMIN DE L AITRE	05/07/2017
BEYNES	10 RUE DES VERGERS	27/07/2017
BEYNES	37 BIS RUE DU BOIS	27/12/2017
BEYNES	22 RUE DU CLOS PIGEON	27/09/2017
BEYNES	11 RUE DU CHATEAU D EAU	15/09/2017
BOINVILLIERS	3 BIS RUE DES EPINETTES	04/10/2017
ELANCOURT	6 CH DU LAUNAY	08/11/2017
ELANCOURT	1 CH DE LA VALLEE	30/01/2017
ELANCOURT	CH DE LA COUDRIETTE	10/02/2017
ELANCOURT	RUE DU THEATRE	27/02/2017
ELANCOURT	23 BIS RTE DU MESNIL	10/11/2017
ELANCOURT	PL DU COMMERCE	02/06/2017
FLEXANVILLE	2 RUE DES VIGNES	25/07/2017
GALLUIS	2 RUE STE MARTIN	24/07/2017
GALLUIS	CHEMIN DE LA BARDELLE	04/04/2017
GALLUIS	23 RUE DE MONTFORT	07/02/2017
GALLUIS	9 A RUE DES PRES DE LA VILLE	03/01/2017
GALLUIS	RTE DU PETIT CLOS	27/06/2017
GALLUIS	22 RUE DE LA GARE	07/07/2017
GALLUIS	7 RUE DES BOIS	12/07/2017
GALLUIS	17 RUE DE LA MAIRIE	12/09/2017
GALLUIS	17 RUE DE LA MAIRIE	08/09/2017
GALLUIS	9 RUE DES BOIS	21/11/2017
GALLUIS	RTE DU PETIT CLOS	21/07/2017
GALLUIS	RUE DES PRES DE LA VILLE	28/09/2017
GALLUIS	2 RUE DE LA MAIRIE	14/02/2017
GAMBAIS	53 RUE DES VIEILLES TUILERIES	02/06/2017
GAMBAIS	16 BIS RUE DE GOUPIGNY	09/08/2017
GAMBAIS	7 CH DU CLOS FLEURI	20/07/2017
GAMBAIS	RUE DE LA CROIX DE PIERRE	22/09/2017
GAMBAIS	53 RUE DES VIEILLES TUILERIES	11/07/2017
GAMBAIS	4 BIS CH DE RACONIS	08/11/2017
GAMBAIS	CHEMIN DU BOIS DU JARRIER	21/12/2017
GAMBAIS	24 RTE DE PERDREAUVILLE	10/11/2017
GAMBAIS	RUE DE LA CROIX DE PIERRE	13/04/2017





Commune	Adresse	Date Réalisation
GARANCIERES	5 SENTE DU CLOS FLEURY	20/02/2017
GARANCIERES	RUE DU BOISSARD	11/01/2017
GARANCIERES	8 BIS RUE DES PERRUCHES	31/01/2017
GARANCIERES	RUELLE DU LOUP	27/01/2017
GARANCIERES	18 RUE DES COQUETIERS	23/05/2017
GARANCIERES	IMP DU RU COURTE	20/06/2017
GARANCIERES	1 RUE SAINT MAURICE	07/03/2017
GARANCIERES	6 RUELLE DU PRESBYTERE	09/03/2017
GARANCIERES	RUELLE DU LOUP	04/09/2017
GARANCIERES	RUE DE L EGLISE	28/04/2017
GARANCIERES	7 RUE DES PERRUCHES	27/07/2017
GARANCIERES	RUELLE DU LOUP	27/10/2017
GOUPILLIERES	RUE VALLEE PENAUT	22/11/2017
GROSROUVRE	ROUTE DE LA TROCHE	10/02/2017
GROSROUVRE	9 BIS ROUTE DE LA SURIE	22/03/2017
LA QUEUE LES YVELINES	39 RUE DE GROSROUVRE	24/01/2017
LA QUEUE LES YVELINES	103 RUE NATIONALE	07/07/2017
LA QUEUE LES YVELINES	RUE DU PARC	21/07/2017
LA QUEUE LES YVELINES	ROUTE DE BOISSY	21/07/2017
LA QUEUE LES YVELINES	39 RUE DE GROSROUVRE	18/12/2017
LA QUEUE LES YVELINES	45 RUE DE GROSROUVRE	24/05/2017
LE PERRAY EN YVELINES	12 RUE DE LA TOUCHE	12/05/2017
LE PERRAY EN YVELINES	17 RUE DE HOUDAN	06/12/2017
LE PERRAY EN YVELINES	17 RUE DE HOUDAN	06/12/2017
LE PERRAY EN YVELINES	15 RUE DE LA MARE AUX LOUPS	18/05/2017
LE PERRAY EN YVELINES	53 RUE DE PARIS	10/10/2017
LE PERRAY EN YVELINES	2 RUE D'AUFFARGIS	19/05/2017
LE PERRAY EN YVELINES	RUE DU CH VERT	22/09/2017
LE PERRAY EN YVELINES	12 RUE DE LA GRENOUILLERE	28/03/2017
LES ESSARTS LE ROI	RUE DU MAL FOCH	10/03/2017
LES ESSARTS LE ROI	1 RUE DU FOUR A BRIQUES	09/06/2017
LES ESSARTS LE ROI	RUE DE ROME	01/08/2017
LES ESSARTS LE ROI	9 BIS RUE DE LA FORET	14/09/2017
LES ESSARTS LE ROI	36 RTE NATIONALE	11/05/2017
LES ESSARTS LE ROI	31 RUE DU PETIT PONT	30/03/2017
LES ESSARTS LE ROI	34 RUE DE L ARTOIRE	19/04/2017
LES ESSARTS LE ROI	RUE DE L ARTOIRE	07/11/2017
LES MESNULS	32 GRANDE RUE	24/05/2017





Commune	Adresse	Date Réalisation
LES MESNULS	5 TER RUE DE BEAUREGARD	03/02/2017
LES MESNULS	GRANDE RUE	18/05/2017
LES MESNULS	RTE DE ST REMY L'HONORE	17/07/2017
LES MESNULS	5 RUE DE MONTORGUEIL	13/03/2017
LEVIS ST NOM	85 RUE DE MAUREGARD	13/07/2017
LEVIS ST NOM	41 RUE DES CHATAIGNIERS	21/07/2017
LEVIS ST NOM	9 RUE DE LA GRIPIERE	23/05/2017
MAGNY LES HAMEAUX	RUE GABRIEL PERI	08/11/2017
MAGNY LES HAMEAUX	RUE VINCENT VAN GOGH	06/06/2017
MAGNY LES HAMEAUX	12 RUE RACINE	04/05/2017
MAGNY LES HAMEAUX	99 CH DE LA CHAPELLE	15/03/2017
MAGNY LES HAMEAUX	115 CHM DE LA CHAPELLE	07/06/2017
MAGNY LES HAMEAUX	10 ROUTE DE VERSAILLES	08/06/2017
MAGNY LES HAMEAUX	11 RUE DES TAMARIS	07/06/2017
MAGNY LES HAMEAUX	13 BIS RUE RACINE	08/08/2017
MAGNY LES HAMEAUX	RUE DES TAMARIS	06/06/2017
MAGNY LES HAMEAUX	3 RUE DE LA GERBE D'OR	07/08/2017
MAGNY LES HAMEAUX	2 BIS RUE DE LA MARE AUX 3 ORMES	09/08/2017
MAGNY LES HAMEAUX	95 TER CHM DE LA CHAPELLE	28/07/2017
MAGNY LES HAMEAUX	2 RUE EUGENE CARRIERE	17/10/2017
MAGNY LES HAMEAUX	FERME PERIURBAINE	22/06/2017
MAGNY LES HAMEAUX	18 BIS RUE DE LA CHAPELLE	08/06/2017
MARCQ	5 B RUE DE LA PLAINE	31/07/2017
MAREIL LE GUYON	RTE DEPARTEMENTALE 191	11/04/2017
MAREIL LE GUYON	5 IMPASSE DES TERRES FORTES	12/09/2017
MAREIL LE GUYON	5 RTE DE CHEVREUSE	02/05/2017
MAREIL LE GUYON	7 RTE DE CHEVREUSE	03/05/2017
MAREIL LE GUYON	7 IMPASSE DES TERRES FORTES	10/05/2017
MAREIL LE GUYON	11 IMPASSE DES TERRES FORTES	15/09/2017
MAREIL SUR MAULDRE	33 RTE DE RAMBOUILLET	12/04/2017
MAREIL SUR MAULDRE	CH DE LA CAVEE	27/03/2017
MAREIL SUR MAULDRE	ALLEE DU BOULOIR	19/05/2017
MAREIL SUR MAULDRE	RTE DE MANTES	02/03/2017
MAULETTE	106 RUE DES VIGNES	23/05/2017
MAULETTE	15 RUE DE CHAMPAGNE	17/10/2017
MERE	4 RUE DU COLOMBIER	28/09/2017
MERE	4 RUE DU COLOMBIER	16/10/2017
MILON LA CHAPELLE	10 CH DU VIVIER	19/10/2017





Commune	Adresse	Date Réalisation
MONTAINVILLE	2 SENTE AU CURE	10/04/2017
MONTFORT L AMAURY	9 RUE PETEAU DE MAULETTE	02/01/2017
MONTFORT L AMAURY	3 CH DE L AUNAY BERTIN	02/10/2017
NEAUPHLE LE VIEUX	2 BIS RUE BASSE	09/02/2017
ORGERUS	4 GRANDE RUE	02/06/2017
ORGERUS	7 ALL DU LAVOIR	21/06/2017
ORGERUS	18 RUE DU BOIS	28/02/2017
ORGERUS	4 BIS RUE DE LA TOURELLE	24/07/2017
ORGERUS	9 BIS RUE DU CLOS AUX BICHES	09/02/2017
ORGERUS	RUE DU BOIS CARRE	14/03/2017
ORGERUS	31 RUE DES VINGT ARPENTS	06/10/2017
ORGERUS	12 RUE DE LA PAIX	13/07/2017
ORGERUS	RUE DU CLOCHER	04/07/2017
ORGERUS	20 RUE DU CLOS AUX BICHES	29/09/2017
ORGERUS	14 RUE DU STADE	09/10/2017
ORGERUS	RUE DU BOIS	16/11/2017
ORGERUS	9 RUE DU CLOS AUX BICHES	16/11/2017
ORGERUS	RUE DU CLOS AUX BICHES	13/12/2017
ORGERUS	RUE DU BOIS CARRE	19/04/2017
ORGERUS	RUE DU CLOS AUX BICHES	03/07/2017
OSMOY	16 RUE DU PAVILLON	21/04/2017
OSMOY	17 CH DU PRE CLOS	02/08/2017
RICHEBOURG	30 RUE DES BOURGEONNETS	07/07/2017
SAULX MARCHAIS	16 RUE DE LA MAIRIE	27/11/2017
SAULX MARCHAIS	RUE DE LA TREILLE	09/06/2017
SAULX MARCHAIS	46 RUE DE LA TUILERIE	16/03/2017
SAULX MARCHAIS	67 RUE DE LEGLISE	05/07/2017
ST FORGET	9 RUE DE LA MOTTE	19/05/2017
ST FORGET	32 RUE DE LA MAIRIE	16/03/2017
ST FORGET	ALL DE LA GDE PIECE	04/08/2017
ST FORGET	MESNIL SEVIN	04/08/2017
ST GERMAIN DE LA GRANGE	RUE DU BOIS MALHAIS	07/02/2017
ST GERMAIN DE LA GRANGE	RUE DU BOIS MALHAIS	07/02/2017
ST GERMAIN DE LA GRANGE	RUE DE LA VALLEE YART	28/07/2017
ST GERMAIN DE LA GRANGE	RTE DE SAINT GERMAIN	12/10/2017
ST GERMAIN DE LA GRANGE	4 RUE DE LA MAIRIE	20/12/2017
ST GERMAIN DE LA GRANGE	RUE DE PLAISIR	15/05/2017
ST LAMBERT DES BOIS	15 RUE DE PORT ROYAL	26/10/2017





Commune	Adresse	Date Réalisation
ST MARTIN DES CHAMPS	3 CH DE CADET ROSE	07/04/2017
ST MARTIN DES CHAMPS	RUE DE LA MENAGERIE	07/07/2017
ST REMY L HONORE	6 RTE DE CHATILLON	16/06/2017
ST REMY L HONORE	35 TER RUE DES PATIS	30/05/2017
ST REMY L HONORE	35 RUE DES PATIS	28/11/2017
ST REMY L HONORE	RUE DE LA GARENNE	28/07/2017
ST REMY L HONORE	26 BIS RUE DES PATIS	28/11/2017
ST REMY L HONORE	9 RUE DU MOULIN	31/05/2017
ST REMY L HONORE	RTE DE CHATILLON	06/12/2017
ST REMY L HONORE	18 RUE DU LONG DES BOIS	11/04/2017
ST REMY L HONORE	4 RUE DE LOMBARDERIE	03/02/2017
THOIRY	5 rue de la couture	31/01/2017
THOIRY	4 BIS RUE DE LA PORTE SAINT MARTIN	04/08/2017
VICQ	RD 76	26/10/2017
VICQ	CH DE GALLUIS	10/04/2017
VIEILLE EGLISE EN YVELINE	40 ROUTE D AUFFARGIS	06/02/2017
VIEILLE EGLISE EN YVELINE	9 ALL DES CAILLOUX	22/05/2017
VIEILLE EGLISE EN YVELINE	17 RTE DE SAINT BENOIT	12/10/2017
VILLIERS LE MAHIEU	6 RUE DES PRES	14/04/2017
VILLIERS LE MAHIEU	2 BIS RUE DU CENTRE	18/01/2017
VILLIERS LE MAHIEU	RUE NORMANDE	09/10/2017
VILLIERS LE MAHIEU	5 RUE DU PONT D AULNE	19/04/2017
VILLIERS LE MAHIEU	RUE DU PONT D AULNE	08/08/2017
VILLIERS LE MAHIEU	5 D RUE DU PONT D AULNE	08/08/2017

## LES TRAVAUX NEUFS DE CANALISATIONS REALISES PAR LE SYNDICAT EN 2017

Voir page suivante.





## SIRYAE - Proposition de travaux de canalisations 2017

**Notation du Schéma Directeur d'Eau Potable par ordre de priorité (colonne priorité) :**

1 : canalisation vétuste  
2 : en cours de dégradation

**Vu la quantité de travaux de VRD prévus sur 2017-2019 nous n'avons retenu que les canalisations en priorité 1 et 2**

**Matériaux et diamètres proposés :**

- si canalisation en antenne : 63 mm minimum sauf si branchement non domestique ou risque extension PL
- si canalisation maillée : 90 mm minimum
- les canalisations < 90 mm seront en PVC ou en PEHD
- les canalisations entre 75 et 125 mm seront en FBT ou en PVC ; au-delà FD
- nous mentionnons si une étude hydraulique de défense incendie (DI) est à envisager

**Abréviations des matériaux :**

- **A** : Acier
- **AC** : Amiante Ciment
- **FBT** : Fonte BluTop
- **FD** : Fonte Ductile
- **FG** : Fonte Grise

localisation		travaux VRD prévus				canalisation existante							canalisation projetée				observations			
COMMUNE	ADRESSE	chaussée	enfo uisss	asst	autre	délai	Mat	DN	ml	bar	Fuites	Taux de défaillance (nb fuite/an/km)	Priorité	Mat	dn	ml		Nb brt	€ HT opération	€ TTC opération
<b>Canalisations vétustes au droit de travaux de renouvellement de chaussée des communes</b>						<b>1 550</b>										<b>1 550</b>		<b>916 667</b>	<b>1 100 000</b>	
Le Perray en Yvelines	Rue de la Grimace	X	X	X		2017	F	80	530	4-5	15	1,35	1	FBT	90	530	40	298 000	357 600	
Levis St Nom	Rue des Bruyères	X				1er trimestre 2017	PVC	110	620	5-6	11	0,84	1	FBT	125	620	60	413 667	496 400	De la rue Mauregard Jusqu'à la rue de la Fougeraie
Le Mesnil St Denis	Avenue des Carrières	X				2017	PVC	110	400	4-6	5	0,60	1	FBT	110	400	25	205 000	246 000	5 fuites cana + 1 fuite brt en 2015-16, 1 nouvelle fuite cana début 2017





## ANNEXES COMPLÉMENTAIRES

### PROBLÉMATIQUE CHLORURE DE VINYLE MONOMERE (CVM)

#### 1. Qu'est-ce que les CVM ?

Le chlorure de vinyle monomère (CVM) est un gaz organique incolore à température ambiante, très volatil et faiblement soluble dans l'eau. C'est un produit chimique purement synthétique, il n'existe aucune source naturelle de ce composé. Le CVM est principalement utilisé pour l'élaboration du polychlorure de vinyle (PVC) aux multiples usages, dont la fabrication de canalisations.

#### 2. Quel est le problème sanitaire lié à l'eau du robinet ?

Le matériau plastique des canalisations en PVC posées avant 1980 peut contenir des molécules résiduelles de CVM à des concentrations très importantes. Lorsque l'eau stagne trop longtemps dans une telle canalisation, le CVM migre lentement de la canalisation vers l'eau. Du fait de l'ajout d'une étape d'élimination dans le procédé de fabrication, une canalisation fabriquée après 1980 renferme moins de 1 mg de CVM par kg de PVC alors qu'une canalisation fabriquée avant 1980 peut en renfermer jusqu'à 2 000 fois plus.

#### 3. Quels sont les textes en vigueur ?

La directive européenne 98/83/CE du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH) fixe la limite de qualité pour le CVM à 0,5 µg/L mais elle n'oblige pas à mesurer les CVM dans les contrôles de qualité de l'eau.

Pour la France, l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux destinées à la consommation humaine intègre le dosage de CVM au contrôle sanitaire réglementaire (mesure de la teneur en CVM directement dans l'eau).

L'instruction DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012 est relative au repérage des canalisations en PVC susceptibles de contenir du CVM, et risquant de migrer vers l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH). L'inventaire des réseaux devient obligatoire et doit être réalisé avant le 31 décembre 2013. En fonction des risques estimés, l'ARS définit un plan d'échantillonnage sur un ou plusieurs points de prélèvements supplémentaires, généralement des antennes.

#### 4. Que faire en cas de dépassement de la norme CVM ?

Le relargage du CVM dans l'eau à partir des canalisations en PVC augmente principalement avec la température de l'eau, la teneur en CVM résiduel des canalisations et le temps de séjour de l'eau dans les tronçons incriminés.





#### **a. Premier dépassement de limite de qualité**

Lorsque la concentration en CVM est, pour la première fois, supérieure à la limite de qualité, le résultat doit être rapidement confirmé, ou infirmé, par une nouvelle analyse réalisée dans les mêmes conditions. Dans la mesure du possible, la réalisation de plusieurs analyses permettra de mieux localiser les linéaires de réseau concernés. Ces analyses doivent être effectuées avant l'application des mesures de gestion de la non-conformité.

#### **b. Mesures correctives à mettre en œuvre**

En cas de dépassement confirmé de la limite de qualité, il doit être réalisé une enquête (art. R.1321-26 du CSP) afin de déterminer l'origine de la contamination de l'eau (problème de ressource ou de réseau) et met en œuvre les actions correctives nécessaires au rétablissement de la qualité (art. R.1321-27 du CSP). Un plan d'actions doit être proposé permettant un retour à la conformité de l'eau distribuée dans un délai de 3 mois.

Ce plan d'actions comprendra, en fonction de la complexité du réseau mis en cause, un certain nombre d'analyses CVM à réaliser avant et après les mesures correctives. Les objectifs sont d'identifier :

- le ou les tronçons du réseau qui devront être renouvelés.
- le ou les points du réseau sur lesquels il conviendra d'installer des purges automatiques pour garantir la conformité de la qualité de l'eau dans l'attente du renouvellement du tronçon du réseau identifié.
- les fréquences des purges à réaliser et les volumes d'eau perdus mis en jeu.

La mise en place de purges automatiques permet de renouveler régulièrement une partie de l'eau en plusieurs points du réseau, afin de diminuer le temps de séjour de l'eau dans les canalisations en PVC et réduire significativement la teneur en CVM pour retrouver la conformité. Ces purges sont suivies régulièrement suite à leur installation, afin de caler le débit pour retrouver la conformité en fonction des conditions spécifiques du site.

Après accord de la collectivité et de l'ARS sur les modalités d'application du plan d'actions proposé, des campagnes d'analyses sont réalisées et un reporting hebdomadaire des actions réalisées est établi, et ceci jusqu'au retour à la normale de la qualité de l'eau. Si le retour à la normale n'est pas ou ne peut pas être obtenu dans ce délai de 3 mois, les restrictions d'usage devront être prononcées.

#### **c. Restrictions de consommation**

Si les mesures correctives ne permettent pas de mettre fin aux dépassements de la limite de qualité, la population doit être informée de ne pas utiliser l'eau du réseau public pour les usages alimentaires, à moins de la porter à ébullition (cuisson des aliments, boissons chaudes...), le CVM étant volatil. Une distribution d'eau en bouteilles doit être organisée. En revanche, on peut continuer à utiliser l'eau du réseau pour tout autre usage (toilette, brossage des dents, lavage des légumes, arrosage des potagers...).

### **5. Accompagnement de Saur**

Nous nous engageons en cas de non-conformité sur ce paramètre, à vous accompagner dans la recherche de mesures correctives, afin de retrouver au plus vite la conformité de l'eau distribuée. Pendant cette phase, nous pouvons également mettre en place des solutions de traitement individuel pour les consommateurs impactés.

Le plan d'actions et les éventuels coûts extraordinaires associés vous seront présentés pour validation, dans le respect de nos engagements contractuels.





## TÉLÉGESTION DES INSTALLATIONS - ARRÊT DU RTC ET DU GSMDATA

### **1. Introduction**

Depuis près de 30 ans la télégestion dans le domaine de l'eau a utilisé principalement le Réseau Téléphonique Commuté (RTC), qui est le réseau historique des téléphones fixes, et le GSM Data (service de transmissions de données qui fonctionne sur le réseau mobile 2G). Ces technologies sont aujourd'hui amenées à disparaître au profit des communications numériques IP.

Cette transformation va être progressive avec des échéanciers imposés par les annonces d'arrêt de service des opérateurs téléphoniques. Dès la fin de l'année 2018 certains services ne seront plus opérationnels chez Orange. Puis l'ensemble des services des opérateurs téléphoniques cesseront d'ici à 2023 ou 2024 sur la totalité des installations.

Concrètement les télégestions ne remonteront plus les informations (alarmes, mesures, comptage) vers les systèmes centraux des exploitants de l'eau.

De plus des communications intersites ne seront plus opérationnelles (Ex : Usine de production vers réservoirs, Station d'épuration vers Poste de relevage), pour garantir la continuité de service.

**C'est pourquoi il nous semble nécessaire de vous informer de ces changements qui impacte votre service d'eau ou d'assainissement, et d'anticiper l'adaptation des systèmes de télégestion.**

### **2. L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC**



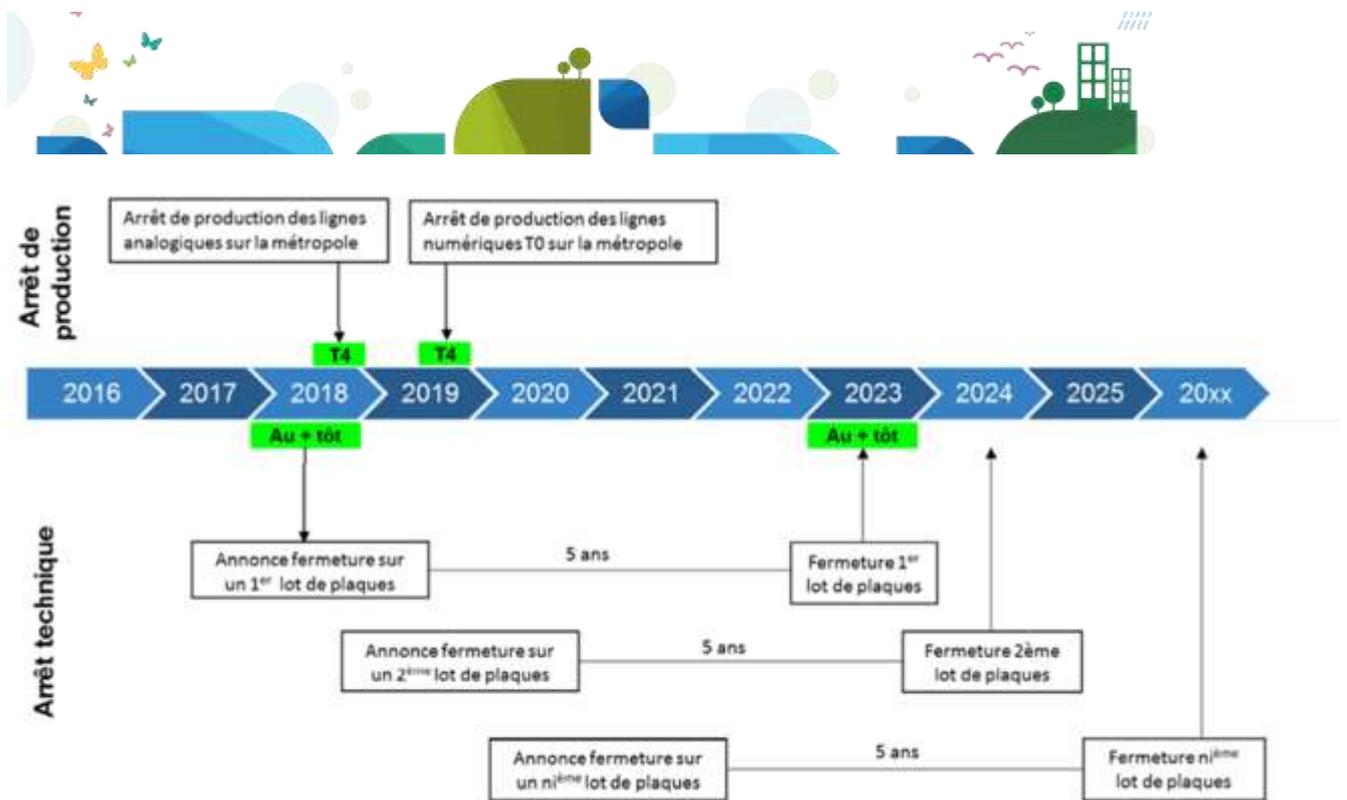
, l'opérateur historique du réseau téléphonique commuté a communiqué son intention d'arrêter progressivement le RTC, support des services de téléphonie traditionnelle analogique et numérique.

Orange explique que cet arrêt résulte du fait que la pérennité de son réseau téléphonique historique pourrait être remise en cause d'ici quelques années. En effet, les équipements et composants spécifiques à ce réseau deviennent obsolètes et des difficultés croissantes d'entretien apparaissent du fait de l'abandon de cette technologie par les équipementiers. Son exploitation excessive entraînerait donc des risques de dysfonctionnements, voire de coupures de service, importants.

**L'arrêt de la commercialisation de nouvelles lignes RTC cessera au 15 Novembre 2018.**

**L'arrêt de l'exploitation de ce réseau interviendra progressivement à partir de fin 2023.**





Source du document : Orange

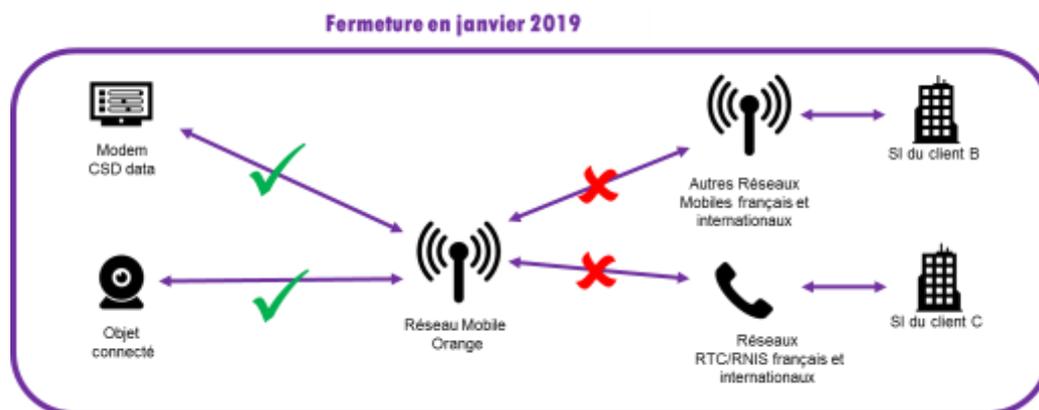
### 3. L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data.

Normé en 1987, le GSM data est une vieille technologie qui fonctionne sur le réseau 2G, que les opérateurs mobiles et leurs fournisseurs ne peuvent plus maintenir efficacement.



à annoncé qu'à partir du **1er janvier 2019** les services utilisant du GSM Data vers le réseau RTC ou vers des réseaux d'opérateurs mobiles tiers ne fonctionneront plus.

**Cependant dès l'année 2018, cet arrêt programmé va entrainer une dégradation de la Qualité des communications : les terminaux devront parfois se connecter plusieurs fois avant de pouvoir communiquer.**



Source du document : Orange





a annoncé ne plus maintenir cette technologie à partir du **1er Janvier 2019**, et **l'arrêter définitivement le 31/12/2020**.



pour sa part n'a pas encore fait d'annonce d'arrêt du service GSMData et semblerait maintenir cette technologie jusqu'en 2021.

## **4. Evolution et aménagement à prévoir**

### **a. Nouveaux modes de communications**

**Ces évolutions nous conduisent à utiliser de nouveaux modes de communications de type numérique IP pour la surveillance et le pilotage de vos installations.**

Les communications en numérique IP permettent :

- **des temps de connections rapides**
- **l'échange des informations de quelques secondes**
- **Les interrogations des installations pourront être plus fréquentes : toutes les x minutes ou x heures, et modulées en fonction de la criticité du site.**

Ces technologies s'appuient :

- sur les réseaux mobiles des opérateurs téléphoniques
  - Le GPRS sur le réseau 2G. Largement déployé aujourd'hui dans de multiples applications industrielles, il s'appuie sur un réseau largement couvert sur le territoire français.
  - La 3G/4G qui offrent des vitesses plus importantes et dans les prochaines années la 5G
- Sur les réseaux filaires des opérateurs téléphoniques
  - L'ADSL est un support de communication qui s'appuie sur la paire cuivre historique de nos anciennes lignes téléphone. Elle est performante au plus près des centraux téléphoniques, mais peut ne pas être éligible si trop éloignée.
  - La Fibre Optique qui possède des performances très élevée mais encore peu déployée.





## b. Cybersécurité

Toutes ces nouvelles technologies de communication utilisent des réseaux informatiques qui transitent par les réseaux opérateurs téléphoniques jusqu'aux réseaux des entreprises exploitants les installations.

La **cybersécurité** devient une notion fondamentale à prendre en compte.

SAUR applique depuis de nombreuses années sa Politique de Sécurité des Systèmes Informatique (PSSI) et notamment sur les sites d'exploitation qui lui sont confiés.



Pour les réseaux mobiles SAUR utilise un APN (Point d'Accès Réseau) privé, souscrit auprès des différents opérateurs de téléphonie, pour ne pas être visible de l'Internet public, et limiter les risques de cybercriminalité.

Pour les réseaux filaires SAUR utilise un réseau informatique pour les sites industriels, nommé **WAN INDUSTRIEL à partir d'une connexion ADSL Privé souscrit auprès de l'opérateur Orange.**

Ce réseau est crypté et n'est pas visible de l'Internet public, ce qui limite également les risques de cybercriminalité.

\*\*\*\*\*  
**Les solutions SAUR s'appuient sur les préconisations de l'ANSSI Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Informations, concernant la cybersécurité des systèmes industriels.**

\*\*\*\*\*





### c. Aménagement à prévoir sur vos installations

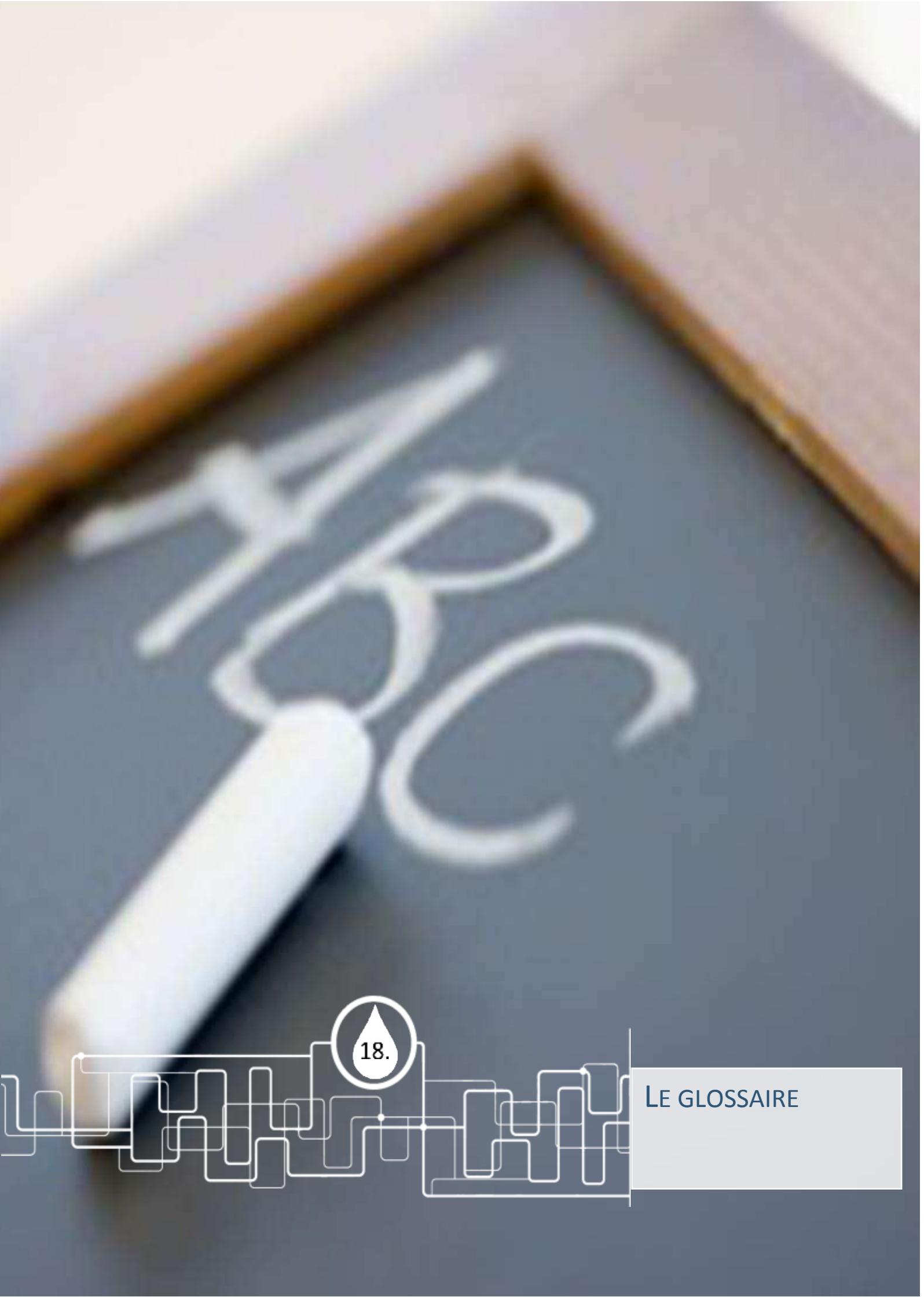
Ces évolutions nécessitent le changement ou l'adaptation de vos équipements de télégestion selon leur typologie. Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des installations concernées.

Certaines opérations pourront être prises en charge par nos soins dans le cadre de nos obligations de renouvellement.

Les autres opérations non prévues dans nos obligations de renouvellement, feront l'objet d'une proposition technique et financière de notre part.

Site	Poste Local	Numéro de Téléphone
7802 SS CRESSAY	Perax P200X	01 34 89 98 78
7802 CS SEPTEUIL SIRYAE	PL Sofrel S50 1200	01 30 93 86 77
7802 SS MESNULS LIGNE	Perax P200X	01 34 86 14 87
7802 VA MOTORISEE ORTF	Perax P200X	01 30 46 41 39
7802 SS MERE EGREMONT	Perax P200X	01 34 86 92 72
7802 SS DE MARCQ	Perax P200X	01 34 87 45 05
7802 VA MOTORISEE DE MAREIL	PL Sofrel S50 R2,R3	01 30 90 89 42
7802 SP ROSAY 1	PL Sofrel S550 RTC	01 30 93 49 93
7802 RE ESSARTS ROI	PL Sofrel S550 RTC	01 30 41 64 89
7802 SS THOIRY LIGNE	PL Sofrel S550 RTC	01 34 87 43 36
7802 PT MAREIL MAULDRE BIMES	PL Sofrel S550 RTC	01 30 90 72 24
7802 SS BAZAINVILLE	PL Sofrel S550 RTC	01 34 87 71 20
7802 RE GAMBAIS QUATRE PILIERS	PL Sofrel S550 RTC	01 34 87 17 68
7802 RE GAMBAIS BOULAY	PL Sofrel S550 RTC	01 34 87 03 98
7802 RE MARCQ ST SANTIN	PL Sofrel S550 RTC	01 34 87 57 44
7802 VA MOTORISEE DE VICQ	PL Sofrel S550 RTC	01 34 86 70 03
7802 AE LA CHAPELLE	PL Sofrel S550 RTC	01 34 89 43 74
7802 RE MILON CHAPELLE	PL Sofrel S530 RTC	01 30 52 67 14
7802 PT ROSAY 2	PL Sofrel S550 RTC	01 30 93 81 50
7802 CA ROSAY	PL Sofrel S550 RTC	01 30 93 46 40
7802 RE FLACOURT BINEAUX	PL Sofrel S550 RTC	01 30 42 52 57





LE GLOSSAIRE



Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage : Analyses réalisées par l'exploitant ayant pour objectif d'affiner et d'optimiser le réglage des installations. Ces données peuvent provenir de plusieurs sources :

- Instruments portables ou installés à poste fixe de mesure de la qualité de l'eau,
- Analyses de qualité de l'eau pratiquées selon des méthodes rapides adaptées au terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

Biens de retour = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

Biens de reprise = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer.

Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau avant compteur et un compteur général.

CAG : Charbon Actif en Grain, matériau utilisé pour filtrer l'eau.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Contrat-abonnés : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire : Ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).

Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'une garantie, par laquelle le Délégué prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau : L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements). Il est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour. Le volume perdu est calculé par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Cet indicateur, qui ramène les pertes en eau à la longueur du réseau, traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés : L'indice linéaire des volumes non comptés correspond au volume non compté dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour. Le volume non compté est égal à la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.





**Paramètre d'une analyse** : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

**Patrimoine immobilier** : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégué fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégué, destruction d'un ouvrage...),
- les opérations de renouvellement d'une telle importance qu'elles s'assimilent à la construction d'un bâtiment neuf ;
- les investissements immobiliers du Délégué (bureaux) entièrement dédiés au service.

**Période de relèvement des compteurs** : Les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés une fois par an. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés.

Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relèvement peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période de temps correspondant sensiblement à une année.

**Point de mise en distribution** : Point de prélèvement d'un échantillon pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). A ce point, les eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

**Programme contractuel de renouvellement** : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégué dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

**Programme d'investissement** : Il s'agit des engagements pris par le Délégué de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

**Qualité eau au point de mise en distribution** : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

**Qualité eau brute** : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

**Qualité eau distribuée** : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

**Qualité eau traitée** : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

**Rapport bactériologique** : Ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

**Rapport physico-chimique** : Ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

**Rendement hydraulique d'une installation** : Il correspond au rapport Volume d'eau produite sur volume d'eau brute admis sur l'installation. Il traduit le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.





Rendement du réseau de distribution : Il correspond au rapport entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume exporté ou vendu en gros et d'autre part le volume produit augmenté du volume importé ou acheté en gros. Le rendement est un bon indicateur environnemental mais ne traduit qu'indirectement l'état du réseau car il dépend de la consommation et du volume exporté ou vendu en gros. .

Réseau de distribution public : ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.

Surveillance de l'exploitant : Elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimales, voire insuffisantes.

Terre de décantation : Ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, ...) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volume consommé : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage . Ce volume n'inclut pas le Volume exporté ou vendu en gros (VEG).

Volume sans comptage : Il correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),
- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volume de service du réseau : Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volume consommé autorisé : Il correspond au volume comptabilisé augmenté du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

Volume consommé hors VEG : Volume d'eau potable consommé par les clients du périmètre du contrat. Ce volume n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros (VEG) ou Volume d'eau exportée.

Volume de pointe : Volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volume eau brute : Volume d'eau prélevé dans le milieu naturel (rivière, lac, barrage, nappe phréatique, ...). L'eau est qualifiée de brute pour signifier qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. Outre les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel sur le périmètre du contrat, les volumes d'eau brute intègrent les éventuels achats d'eau brute hors périmètre du contrat auquel on retranche les éventuels volumes d'eau brute vendus hors périmètre du contrat.

Volume exporté (ou vendu en gros) : Volume d'eau produit (généralement potable) délivré à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume importé (ou acheté en gros) : Volume d'eau (généralement potable) acheté à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume produit : Le volume d'eau produit sur les installations de production correspond au volume d'eau traitée duquel il faut éventuellement retrancher le volume besoin usine (si ce dernier est pris après le compteur de production).





Volume besoin usine : Volume d'eau traitée sur les installations de production qui est utilisé à l'intérieur de ces mêmes usines pour différents usages (préparation de réactifs chimiques, nettoyage, ...)

Volume mis en distribution : Volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution d'eau en vu d'être consommé par les clients inclus dans le périmètre du contrat . Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel on ajoute le volume importé ou acheté en gros et duquel on retranche le volume exporté ou vendu en gros.

Volume eau traitée : C'est le volume d'eau que les installations fournissent à l'aide de traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature de l'eau brute que l'on souhaite rendre potable.





19.

LES NOUVEAUX  
TEXTES  
REGLEMENTAIRES



## LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES EAU POTABLE

*Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2017 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.*

*Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.*

### GESTION DE LA RESSOURCE

#### ➤ **Décret no 2017-951 du 10 mai 2017 relatif aux comités de bassin.**

Le présent décret fait évoluer les articles D. 213-17 et suivants du code de l'environnement relatifs aux comités de bassins afin de tenir compte des ajustements apportés par l'article 34 de la loi relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages à la composition des comités de bassin de métropole (hors Corse) et des recommandations émises par le Comité national de l'eau fin 2016 relatif à la composition du premier collège de ces comités.

Ainsi, des parlementaires et certains représentants de groupements de collectivités territoriales sont désormais membres du premier collège de ces comités, conduisant à une diminution de la représentation de certaines catégories de collectivités, notamment des conseils départementaux.

Le second collège des usagers comprend désormais des représentants des milieux marins et de la biodiversité.

Par ailleurs, afin de tirer les conséquences de l'élargissement des missions des agences de l'eau à la préservation de la biodiversité, ce décret élargit à l'ensemble des milieux naturels les compétences de la commission relative aux milieux naturels aquatiques des comités de bassin, et ajuste en conséquence sa composition en y incluant notamment des représentants des comités régionaux de la biodiversité créés par la loi du 8 août 2016 précitée.

#### ➤ **Arrêté du 10 mai 2017 relatif à la représentation des collectivités territoriales et des usagers aux comités de bassin.**

Le présent arrêté fixe pour chaque comité de bassin les représentants des régions, des départements et des communes. Les représentants de ces dernières sont des profils spécifiques classés par catégories (différentes selon la configuration du comité de bassin). Ce peut être, par exemple, des représentants de grandes agglomérations, des communes issues de zone de montagne, de littoral, rurale, agricole, pêche maritime, etc.





➤ **Note technique du 22 aout 2017 relative à l'organisation et la pratique du contrôle par les services et établissements chargés des missions de police de l'eau et de la nature.**

La présente note vise à conforter les modalités de coordination des services et des établissements publics en charge de missions de police de l'eau et de la nature à la suite de la modernisation de ses conditions d'exercice et de l'évolution du paysage institutionnel avec, notamment, la mise en place de l'AFB (Agence Française pour la Biodiversité) le 1er janvier 2017.

La présente note porte sur les sujets suivants :

- Pilotage régional de la politique de contrôle
- Mise en œuvre des contrôles en département : plan de contrôle interservices, programme de contrôle, articulation des campagnes de contrôle, dispositif de suivi
- Suites systématiques : à travers la police administrative (rapport de manquement administratif impliquant une mise en demeure systématique) et la police judiciaire (transmission du PV au Procureur de la République)
- Traçabilité des contrôles : à travers notamment un logiciel interne dénommé « Licorne ».
- Communication : est prévu l'établissement d'un plan de communication s'appuyant sur la presse écrite et audio-visuelle à l'attention de catégories de personnes susceptibles de faire l'objet de contrôles particuliers (en amont, pendant et après les contrôles).

➤ **Note technique du 22 août 2017 (publiée le 10/10/2017) relative à l'organisation et la pratique du contrôle par les services et établissements chargés de missions de police de l'eau et de la nature.**

La présente note vise à conforter les modalités de coordination des services et des établissements publics en charge de missions de police de l'eau et de la nature à la suite de la modernisation de ses conditions d'exercice et de l'évolution du paysage institutionnel avec, notamment, la mise en place de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) au 1er janvier 2017.

Cette note contient un document en annexe relatif au pilotage et à la mise en œuvre des contrôles et de leurs sites, explicitée selon le plan suivant :

1. Pilotage régional de la politique de contrôle
2. Mise en œuvre des contrôles en département
3. Suites systématiques
4. Traçabilité des contrôles
5. Communication

➤ **Arrêté du 24 août 2017 modifiant dans une série d'arrêtés ministériels les dispositions relatives aux rejets de substances dangereuses dans l'eau en provenance des installations classées pour la protection de l'environnement.**

Le présent arrêté, dont le projet était en consultation jusqu'à début aout 2017 et qui entrera en vigueur au 01/01/2018, vise à modifier la partie relative aux émissions dans l'eau et à la surveillance des rejets aqueux afin de prendre en compte les exigences européennes formulées dans la Directive 2000/60/CE (intégration des substances dangereuses et révision des valeurs limites d'émission) et les enseignements de la deuxième campagne de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau (RSDE 2).





Les objectifs poursuivis par cet arrêté sont notamment d'étendre l'effort de réduction des émissions de substances dangereuses à tous les gros émetteurs relevant des régimes de l'autorisation et de l'enregistrement et de dresser un cadre définitif commun pour l'encadrement et la surveillance de ces émissions. Par ailleurs, ce texte propose des valeurs limites d'émissions dans l'eau appropriées, en cohérence avec les résultats de la campagne RSDE et les références européennes relatives à la Directive IED et aux documents BREFs.

Les arrêtés modifiés concernent spécifiquement les activités suivantes (en plus de la modification de l'arrêté du 02/02/98) :

- Papeteries
- Verreries
- Abattage d'animaux
- Traitement des sous-produits animaux
- Traitement et revêtement de surface
- Blanchisseries
- Préparation/conservation de produits alimentaires d'origine animale
- Préparation/conservation de produits alimentaires d'origine végétale
- Activités de transformation de matières laitières ou issues du lait
- Extraction ou traitement des huiles et corps gras
- Préparation et conditionnement de vins
- Alcools de bouche
- Incinération et co-incinération de DND
- Incinération et co-incinération de déchets dangereux
- Incinération de CSR
- Stockage de déchets dangereux
- Stockage de DND
- Installations de combustion
- Stockage de liquides inflammables

➤ **Note technique du 19 septembre 2017 relative à la mise à jour des états des lieux du troisième cycle de gestion de la directive cadre sur l'eau.**

Cette note explique les points essentiels relatifs à la mise à jour des états des lieux de la directive cadre sur l'eau en 2019 et introduit le guide technique national d'accompagnement de ce travail.

Pour rappel, il appartient au comité de bassin de procéder à un état des lieux du bassin, c'est-à-dire à une analyse de ses caractéristiques et des incidences des activités humaines sur l'état des lieux ainsi qu'à une analyse économique des utilisations de l'eau dans le bassin. Il est mis à jour au moins deux ans avant la mise à jour du schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE), puis tous les six ans à compter de la date de la dernière mise à jour.

La note précise que la mise à jour de l'état des lieux doit s'appuyer sur le partage et l'appropriation des analyses produites par les acteurs du bassin, condition jugée indispensable à la bonne préparation du troisième cycle de gestion (2022-2027). Une consultation devra être organisée sur le calendrier de mise en œuvre de la Directive, le programme de travail et la synthèse provisoire des questions importantes relatives au bassin.

La consultation du public, d'une durée de 6 mois, aura lieu entre novembre 2018 et mai 2019 sous l'égide des comités de bassin.

Par ailleurs, pour aider les services secrétariats techniques de bassin, un guide national a été publié (uniquement consultable par les services de l'Etat). Ce guide précise, notamment, les différentes notions de la Directive utiles pour l'état des lieux et définit les méthodes et données à utiliser pour la caractérisation des pressions

Enfin, la note demande de simplifier le rapportage européen des SDAGE et programmes de mesures prévus en 2022 par une bancarisation des données issues de l'état des lieux dès la fin des travaux, en se basant sur la grille de rapportage européenne présentée en annexe du guide.





## AUTORISATIONS

- **Arrêté du 12 janvier 2017 fixant le modèle du formulaire de la « demande d'examen au cas par cas » en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement.**

Le présent arrêté, prévu par l'article R.122-3 du code de l'environnement, fixe un modèle national pour les demandes d'examen au cas par cas des projets, plans et programmes qui y sont soumis.

Ce modèle, qui prend la forme d'un formulaire homologué CERFA, est obligatoire à compter du 22 janvier 2017.

- **Ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale.**

En vertu de la loi du 02/01/2014, des expérimentations de procédures intégrant plusieurs autorisations ont été menées dans certaines régions concernant les ICPE et les IOTA (soumis à la législation sur l'eau).

La loi du 17/08/2015 relative à la transition énergétique a étendu, à compter du 01/11/2015, ces expérimentations à la France entière pour les ICPE relatives aux énergies renouvelables et pour les IOTA. L'objectif de ces expérimentations était de simplifier les procédures pour faciliter la vie des entreprises sans régression de la protection de l'environnement.

Par la présente ordonnance, le Gouvernement a décidé de pérenniser le dispositif en inscrivant de manière définitive dans le code de l'environnement un dispositif d'autorisation environnementale unique.

L'ordonnance crée ainsi, au sein du livre 1er du code de l'environnement, un nouveau titre VIII intitulé « Procédures administratives » et comportant un chapitre unique intitulé « Autorisation environnementale », composé des articles L.181-1 à L.181-31 et R.181-1 à R.181-56.

- **Décret n° 2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale.**

L'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 a inscrit de manière définitive dans le code de l'environnement un dispositif d'autorisation environnementale unique, en améliorant et en pérennisant les expérimentations.

Le présent décret, pris en Conseil d'Etat, précise les dispositions de cette ordonnance en fixant notamment le contenu du dossier de demande d'autorisation environnementale et les conditions de délivrance et de mise en œuvre de l'autorisation par le préfet.

Par ailleurs, ce décret tire les conséquences de cette procédure en modifiant les livres du code de l'environnement et les autres codes concernés.

- **Décret n° 2017-82 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale.**

L'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 a mis en place une nouvelle autorisation environnementale avec une procédure d'instruction et de délivrance harmonisée entre différentes législations.

En application de l'ordonnance du 26 janvier 2017 et de son décret d'application n°2017-81 susvisés, ont été fixées les modalités de procédure et d'instruction ainsi que les pièces communes à toutes les demandes.

Le présent décret vise à compléter ce dispositif avec pour objectif de préciser le contenu du dossier de demande d'autorisation environnementale en indiquant les pièces et autres documents complémentaires à apporter à ce dossier au titre des articles L.181-8 et R.181-15 du code de l'environnement.





Ce décret présente par ailleurs les pièces, documents et informations en fonction des intérêts à protéger ainsi que celles au titre des autorisations, enregistrements, déclarations, absences d'opposition, approbations et agréments dont l'autorisation tient lieu.

Ce décret précise également les modalités d'instruction par les services de l'Etat et les délais qui s'imposent à eux pour instruire un dossier d'autorisation environnementale.

Enfin, il prévoit un arrêté fixant le modèle de formulaire de demande d'autorisation.

➤ **Ordonnance n° 2017-124 du 2 février 2017 modifiant les articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement.**

La directive 2011/92/UE du 13 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement conditionne la délivrance d'une autorisation nécessaire à la réalisation d'un projet, la réalisation préalable d'une évaluation environnementale.

La Commission européenne a estimé que n'était pas conforme à la Directive, le dispositif français qui résulte des dispositions de l'article L.171-7 du code de l'environnement autorisant l'autorité administrative à édicter des mesures conservatoires encadrant la poursuite d'activité dans le cas où une installation est exploitée sans l'autorisation requise.

La présente ordonnance a donc pour objet de mieux encadrer le dispositif contesté :

- En limitant à un an le délai qui doit être imparti à l'exploitant, en pareille hypothèse, pour régulariser sa situation.
- En prévoyant la possibilité pour l'autorité administrative de suspendre le fonctionnement de l'installation à moins que des motifs d'intérêt général et notamment la préservation des intérêts protégés par le code de l'environnement ne s'y opposent.  
Par ailleurs, en cas de non-respect de la mise à demeure ou de rejet de la demande de régularisation, l'autorité administrative sera tenue d'ordonner la fermeture ou la suppression de l'installation illégale.

L'autorité administrative conservera par ailleurs la possibilité de faire usage des autres sanctions administratives prévues par le II de l'article L. 171-8 du code de l'environnement. A cet égard et pour assurer l'effet utile de cette dernière disposition, il est prévu d'étendre à trois ans à partir de la constatation des manquements le délai pendant lequel l'autorité administrative peut prononcer une amende administrative.

➤ **Décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes.**

Le présent décret prévoit les mesures réglementaires d'application de l'ordonnance du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

Le présent décret modifie le régime de certaines modalités de participation et d'information du public :

- Débat public :
  - o Procédure de saisine de la Commission Nationale de Débat Public (CNDP), déroulé du débat, production de documents par le porteur de projet, etc.
  - o Organisation de la CNDP,
  - o Organisation de la concertation, de la conciliation et du droit d'initiative.
- Évaluation environnementale : modification mineure du champ d'application et du contenu du dossier.
- Enquête publique : modifications mineures de la procédure d'enquête publique (composition du dossier, organisation, modalités de formalisation des observations/propositions du public, suppression de l'article relatif à la durée de l'enquête), modalités de participation du public pour les projets non soumis à enquête publique.

Le présent décret modifie également diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale ou à la participation du public au sein de différents codes (urbanisme, expropriation pour cause d'utilité publique, forestier, sécurité sociale) et divers décrets.





- **Note technique du 27 juillet 2017 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation environnementale.**

La présente note expose les modalités d'application de l'ordonnance no 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale, du décret no 2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale et du décret no 2017-82 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale.

- **Décret n° 2017-1845 du 29 décembre 2017 relatif à l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu au préfet**

Le décret vise à évaluer, par la voie d'une expérimentation conduite pendant deux ans, l'intérêt de reconnaître au préfet la faculté de déroger à certaines dispositions réglementaires pour un motif d'intérêt général et à apprécier la pertinence de celles-ci. A cet effet, il autorise, dans certaines matières, le représentant de l'Etat à prendre des décisions dérogeant à la réglementation, afin de tenir compte des circonstances locales et dans le but d'alléger les démarches administratives, de réduire les délais de procédure ou de favoriser l'accès aux aides publiques.

## EXPLOITATION DES OUVRAGES

- **Arrêté du 15 mars 2017 précisant les documents techniques relatifs aux barrages prévus par les articles R. 214-119 et R. 214-122 du code de l'environnement.**

Le présent arrêté fixe la liste des documents qui doivent être fournis au préfet avant le début des travaux ou de la première mise en eau, tel qu'exigé à l'article R.214-119 du Code de l'environnement.

- **Arrêté du 17 mars 2017 précisant les modalités de détermination de la hauteur et du volume des barrages et ouvrages assimilés aux fins du classement de ces ouvrages en application de l'article R. 214-112 du code de l'environnement.**

Il existe trois classes de barrages et de digues (A à C) selon la hauteur et le volume de l'ouvrage.

Le présent arrêté vient préciser les modalités de détermination de la hauteur et du volume des barrages :

- la hauteur du barrage est calculée en règle générale dans la surface verticale passant par l'axe de la crête du barrage comme la différence d'altitude entre le point le plus haut de la crête et le point le plus bas du terrain naturel.

Pour un barrage avec piles, l'altitude de la crête est celle la plus élevée des sommets des piles du barrage et des autres points de crêtes ;

- le volume retenu par le barrage est le volume retenu (y compris les éventuels dépôts naturels ou non) par le barrage à la cote de retenue normale correspondant au niveau maximum normal d'exploitation hors crue en supposant un plan d'eau horizontal.

L'arrêté fixe également les modalités de détermination de la hauteur et du volume des ouvrages assimilés aux barrages.

Le présent arrêté s'applique à compter du 1er juillet 2017. Sont exclus les autorisations et arrêtés préfectoraux de prescription complémentaire en cours d'instruction à la date de son entrée en vigueur.





➤ **Décret n° 2017-657 du 27 avril 2017 relatif à la prévention des risques sanitaires liés aux systèmes collectifs de brumisation d'eau.**

Le décret définit les conditions d'utilisation des systèmes collectifs de brumisation d'eau utilisés dans les ERP et les lieux accessibles au public. Il précise notamment que les exploitants de systèmes collectifs de brumisation d'eau utilisent des systèmes adaptés de façon à ne pas engendrer de contamination de l'eau brumisée et à ne pas perturber le fonctionnement du réseau de distribution d'eau auquel ils sont raccordés.

➤ **Arrêté du 28 avril 2017 portant agrément d'organismes intervenant pour la sécurité des ouvrages hydrauliques.**

Le présent arrêté fixe la liste des organismes agréés, tant antérieurement au présent arrêté qu'en vertu de ce dernier.

Ces agréments sont classés selon les catégories suivantes :

- Dignes et barrages : études et diagnostics
- Dignes et barrages : études, diagnostics et suivi de travaux
- Auscultation
- Dignes et petits barrages : études et diagnostics
- Dignes et petits barrages : études, diagnostics et suivi de travaux

➤ **Arrêté du 4 août 2017 modifiant plusieurs arrêtés relatifs aux eaux destinées à la consommation humaine pris en application des articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-10, R. 1321-15, R. 1321-16, R. 1321-24, R. 1321-84, R. 1321-91 du code de la santé publique.**

Le présent arrêté adapte en droit français certaines dispositions de la directive 2015/1787 de la Commission du 6/10/2015 modifiant les annexes II et III de la directive 98/83/CE du Conseil relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Il modifie également les exigences de qualité pour des eaux destinées à la consommation humaine pour un paramètre.

Le présent arrêté modifie ainsi les quatre arrêtés suivants :

- Arrêté du 11/01/2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution : des conditions sont désormais fixées pour la réduction de la fréquence des analyses de type P1 et D1 et certains paramètres (chlorures, nitrates, sulfates) peuvent être exclus de ces analyses sous certaines conditions ;
- Arrêté du 11/01/2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine : au sein de l'annexe I, la ligne concernant le paramètre baryum est déplacée du tableau concernant la limite de qualité des eaux au tableau sur la référence de qualité des eaux ;
- Arrêté du 14/03/2007 relatif aux critères de qualité des eaux conditionnées, aux traitements et mentions d'étiquetage particuliers des eaux minérales naturelles et de source conditionnée ainsi que de l'eau minérale naturelle distribuée en buvette publique : au sein de l'annexe I, la ligne concernant le paramètre baryum est déplacée du tableau concernant la limite de qualité physico-chimiques pour l'eau de source et de l'eau potable au tableau sur la référence de qualité de ces eaux ;
- Arrêté du 21/11/2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire : il est désormais précisé que l'analyse des dangers se fonde sur l'application des lignes directrices en matière de sécurité de l'alimentation en eau potable, pour la gestion des risques et des crises – Partie 2: gestion des risques, précisées dans la norme NF EN 15975-2: 2013.





- **Arrêté du 4 août 2017 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2013 modifié relatif aux analyses de contrôle sanitaire et de surveillance des eaux conditionnées et des eaux minérales naturelles utilisées à des fins thérapeutiques dans un établissement thermal ou distribuées en buvette publique.**

Le présent arrêté modifie l'arrêté du 22 octobre 2013 modifié en simplifiant la définition du programme d'analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux conditionnées. Il précise également certains aspects du programme d'analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux minérales naturelles utilisées à des fins thérapeutiques dans un établissement thermal.

- **Arrêté du 7 août 2017 relatif aux règles techniques et procédurales visant à la sécurité sanitaire des systèmes collectifs de brumisation d'eau, pris en application de l'article R. 1335-20 du code de la santé publique.**

Le présent arrêté est pris en application de l'article précité du code de la santé publique. Il définit notamment les exigences techniques applicables aux systèmes collectifs de brumisation d'eau utilisés dans les établissements recevant du public et les lieux accessibles au public, les modalités de mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'eau brumisée, les conditions d'exploitation des réservoirs de stockage ainsi que les mesures à mettre en œuvre en cas de dysfonctionnement des systèmes pour rétablir la qualité de l'eau et assurer la sécurité sanitaire.

- **Arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux.**

Le présent arrêté définit les méthodes d'analyse et leurs caractéristiques de performance que doivent respecter les laboratoires agréés par le ministère chargé de la santé pour le contrôle sanitaire des eaux.

Il s'agit des échantillons provenant des :

- eaux destinées à la consommation humaine (sauf eaux minérales naturelles) ;
- eaux brutes utilisées pour la production d'eaux destinées à la consommation humaine ;
- eaux de baignade.

Les annexes de cet arrêté fixent :

- les méthodes d'analyse des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux brutes (ann. I) ;
- les méthodes de mesure des activités des éléments radioactifs des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux brutes (ann. II) ;
- les caractéristiques de performance des méthodes d'analyse des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux brutes (ann. III) ;
- les limites de détection pour les paramètres de radioactivité (ann. IV) ;
- les méthodes d'échantillonnage et d'analyse des eaux de baignade (ann. V).

L'arrêté précise également que pour les eaux destinées à la consommation humaine et les eaux brutes, les conditions de réalisation des échantillons d'eau (manipulation, récipients, produits utilisés...) ne doivent pas modifier les résultats. Les échantillons prélevés et manipulés selon les normes NF EN ISO 19458 : 2006 et NF EN ISO 5667-3 : 2013 sont réputées satisfaire à cette exigence.

Par ailleurs, un avis publié le 26 octobre 2016 précise les millésimes des normes d'analyse des eaux mentionnées dans l'arrêté du 19 octobre 2017.





## GESTION DU SERVICE

- **Décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'Etat (entrée en vigueur au 1er janvier 2018).**

Le présent décret a pour objet de déterminer les modalités suivant lesquelles sont établies les procédures de recueil des signalements que doivent établir les personnes morales de droit public ou de droit privé d'au moins cinquante agents ou salariés, les administrations de l'Etat, les communes de plus de 10 000 habitants, les départements et les régions ainsi que les établissements publics en relevant et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant au moins une commune de plus de 10 000 habitants, à l'attention des membres de leur personnel ou des collaborateurs extérieurs et occasionnels qui souhaitent procéder à une alerte éthique.

En vertu du présent décret, chaque organisme doit déterminer l'instrument juridique le mieux à même de répondre à l'obligation d'établir une procédure de recueil des signalements et l'adopte conformément aux dispositions législatives et réglementaires qui le régissent. Il en est de même des autorités publiques et administratives indépendantes. Pour les administrations de l'Etat, la procédure de recueil des signalements est créée par voie d'arrêté.

Les organismes peuvent prévoir de n'établir qu'une seule procédure commune à plusieurs d'entre eux sous réserve d'une décision concordante des organes compétents de chacun des organismes concernés.

Un arrêté du ministre compétent peut également créer une procédure commune à des services placés sous son autorité et à des établissements publics placés sous sa tutelle.

Ces organismes sont tenus de désigner un référent qui peut leur être extérieur. Les référents déontologues pourront exercer les missions qui sont confiées à ce référent. Dans tous les cas, le référent doit disposer d'une capacité suffisante pour exercer ses missions.

Les procédures mises en œuvre doivent faire l'objet d'une publicité adéquate afin de permettre aux personnels et aux collaborateurs extérieurs et occasionnels d'en avoir une connaissance suffisante.

- **Instruction interministérielle N° DGS/VSS2/DGCS/DGSCGC/2017/138 du 19 juin 2017 relative à l'élaboration du dispositif de gestion des perturbations importantes de l'approvisionnement en eau potable (ORSEC-Eau potable).**

L'approvisionnement des populations et des autres usagers en eau destinée à la consommation humaine (EDCH) issue du réseau d'adduction publique peut être affecté par des ruptures qualitatives ou quantitatives, de plus ou moins longue durée selon l'évènement qui en est la cause. Ces ruptures entraînant l'impossibilité d'une consommation de l'eau potable, il est alors nécessaire de trouver des solutions d'alimentation de substitution adaptées à la situation. La présente instruction introduit le guide d'aide à l'élaboration du dispositif ORSEC Eau potable, à décliner dans chaque département.

- **Note technique du 19 septembre 2017 relative à la mise à jour des états des lieux du troisième cycle de gestion de la directive cadre sur l'eau).**

La présente note a pour objet d'expliquer les points essentiels relatifs à la mise à jour des états des lieux de la directive cadre sur l'eau en 2019 et d'introduire le guide technique national d'accompagnement de ce travail.





## DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

### ➤ Décret no 2017-951 du 10 mai 2017 relatif aux comités de bassin.

Le présent décret fait évoluer les articles D. 213-17 et suivants du code de l'environnement relatifs aux comités de bassins afin de tenir compte des ajustements apportés par l'article 34 de la loi relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages à la composition des comités de bassin de métropole (hors Corse) et des recommandations émises par le Comité national de l'eau fin 2016 relatif à la composition du premier collège de ces comités.

Ainsi, des parlementaires et certains représentants de groupements de collectivités territoriales sont désormais membres du premier collège de ces comités, conduisant à une diminution de la représentation de certaines catégories de collectivités, notamment des conseils départementaux.

Le second collège des usagers comprend désormais des représentants des milieux marins et de la biodiversité.

Par ailleurs, afin de tirer les conséquences de l'élargissement des missions des agences de l'eau à la préservation de la biodiversité, ce décret élargit à l'ensemble des milieux naturels les compétences de la commission relative aux milieux naturels aquatiques des comités de bassin, et ajuste en conséquence sa composition en y incluant notamment des représentants des comités régionaux de la biodiversité créés par la loi du 8 août 2016 précitée.

### ➤ Arrêté du 10 mai 2017 relatif à la représentation des collectivités territoriales et des usagers aux comités de bassin.

Le présent arrêté fixe pour chaque comité de bassin les représentants des régions, des départements et des communes. Les représentants de ces dernières sont des profils spécifiques classés par catégories (différentes selon la configuration du comité de bassin). Ce peut être, par exemple, des représentants de grandes agglomérations, des communes issues de zone de montagne, de littoral, rurale, agricole, pêche maritime, etc.

### ➤ Décret n° 2017-1484 du 20 octobre 2017 relatif aux conseils d'administration des agences de l'eau.

Le présent décret modifie la composition des conseils d'administration des agences de l'eau pour prendre en compte les évolutions apportées aux collèges des comités de bassin et aux modalités de désignation en leur sein des membres des conseils d'administration des agences de l'eau par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Concernant le premier collège, les textes ne font plus allusion aux représentants des collectivités territoriales "élus par et parmi les membres représentant les collectivités territoriales au comité de bassin" mais ceux "élus par et parmi les membres du collège du comité de bassin" composés de représentants des collectivités territoriales.

Concernant le second collège, le texte réécrit sa composition : les représentants des usagers de l'eau sont choisis parmi les membres du second collège du comité de bassin, en précisant le nombre de représentant(s) pour chaque catégorie.

Il prévoit enfin la faculté de recourir aux délibérations à distance et en fixe les modalités.

